



Rapport

du

Département de l'économie et de l'action sociale

Exercice 2016

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DE L'ACTION SOCIALE

1. EN BREF

1.1. Introduction

Tout comme les deux années précédentes, l'action du DEAS en 2016 s'est déployée selon les trois axes stratégiques définis dans la feuille de route du Conseil d'État pour ce département. Basés sur le programme de législation 2014-2017, ces trois axes sont les suivants :

- ☐ favoriser le développement économique ;
- ☐ renforcer la cohésion sociale et l'intégration professionnelle ;
- ☐ améliorer le pilotage politique et stratégique de l'État.

Du point de vue du **développement économique**, l'année 2016 s'est distinguée par une accélération des changements structurels et contextuels, dus notamment à l'émergence de la révolution numérique qui aura certainement des répercussions sur notre canton également. Elle impactera non seulement le modèle d'affaires des entreprises mais laisse aussi prévoir des défis socio-économiques importants. Dans un monde de plus en plus globalisé, avec une pression concurrentielle croissante, notre canton aura tout intérêt à miser sur ses capacités d'innovation et de créativité, reconnues bien au-delà des frontières cantonales puisque les résultats de l'étude P&TS sur la propriété intellectuelle publiés en septembre 2016 ont démontré que Neuchâtel occupait la première place au niveau suisse en ce qui concerne le nombre de brevets déposés par habitant.

Parmi les dossiers qui ont marqué l'année passée en revue, on peut citer le développement et la valorisation du pôle d'innovation Microcity, partie intégrante du Parc suisse d'innovation (labellisé depuis janvier 2016 sous le nom de « Switzerland Innovation »). Un site Internet ainsi qu'un film et une brochure promotionnelle ont été réalisées pour permettre à ce réseau d'acteurs de l'infiniment précis de rayonner encore davantage.

L'agenda économique a par ailleurs encore été ponctué par le traitement du rapport 16.021 « Politique régionale » par le Grand Conseil le 30 août 2016. Ce rapport quadriennal détaille la mise en œuvre de la loi fédérale sur la politique régionale (LPR) qui constitue un outil essentiel pour le déploiement des politiques de développement économique et touristique du canton. Le Grand Conseil a approuvé dans ce cadre un crédit d'engagement quadriennal de 29 millions de francs au brut à octroyer sous forme de prêts pour la réalisation de projets. La moitié de ce montant est porté par la Confédération, ce qui constitue un effet de levier important pour le développement d'actions aux niveaux cantonal, intercantonal et transfrontalier.

Le positionnement industriel du canton a aussi été renforcé pour une série d'événements publics dont le plus notable était probablement le « Rendez-vous du Forum des 100 » mis sur pied par l'Hebdo et qui s'est déroulé le 2 novembre. Organisé sur le thème « Comment l'industrie suisse parviendra-t-elle à conserver son premier rang mondial ? », il a réuni plus de 400 participant-e-s et a été largement médiatisé.

En ce qui concerne l'axe visant à renforcer la **cohésion sociale et l'intégration professionnelle**, les travaux de 2016 ont été, logiquement, organisés selon les 5 orientations stratégiques définies :

- ☐ La reconnaissance du travail ;
- ☐ La prévention de la pauvreté et de l'exclusion professionnelle ;
- ☐ La redéfinition de la stratégie d'appui à l'intégration professionnelle ;
- ☐ La maîtrise de la facture sociale ;
- ☐ La lutte contre les abus.

Les faits les plus marquants à citer pour ce deuxième axe concernent tout d'abord l'acceptation à l'unanimité par le Grand Conseil du rapport 15.047 qui détaille la nouvelle stratégie cantonale en

matière d'intégration professionnelle le 21 mars 2016. Le parlement cantonal a ainsi largement plébiscité l'une des priorités du présent programme de législature visant à réduire les besoins d'assistance. Le déploiement de cette stratégie repose sur deux piliers complémentaires : la mise en place d'un partenariat avec les grandes entreprises du canton (le New Deal pour l'emploi) et la refonte du dispositif d'intégration professionnelle.

En ce qui concerne le New Deal pour l'emploi, les résultats sont encourageants et ce malgré une situation économique défavorable. Le projet a pris de l'envergure et les partenariats mis sur pied avec les 28 grandes entreprises concernées sont de qualité. Environ 30% des postes annoncés par ces sociétés ont ainsi permis le recrutement de demandeurs d'emploi inscrits à l'ORP. Parallèlement, des travaux ont été lancés avec plusieurs associations professionnelles. Les relations tissées ont aussi eu des effets multiplicateurs, notamment par l'émergence de nouveaux projets prometteurs. La formation d'opérateur en industrie pharmaceutique en est un bel exemple: elle répond à un réel besoin de la branche et a permis à 11 demandeurs d'emploi issus d'autres domaines d'activités et arrivés en fin de droit ou sans droit aux indemnités (sur les douze personnes qui l'ont suivie) de retrouver une situation professionnelle.

Dans le cadre de la refonte du dispositif d'intégration professionnelle et pour mieux pouvoir répondre aux objectifs de la nouvelle stratégie, le service de l'emploi a entamé en 2016 une profonde réforme. Cette réorganisation permettra de mieux appréhender les nombreux défis inhérents à la situation de l'emploi dans le canton de Neuchâtel.

Le service de l'emploi est également un acteur important, avec celui de l'action sociale, du programme de lutte contre les abus, mené conjointement avec le DFS. Ce programme concerne le travail au noir, la fraude fiscale et l'abus de prestations sociales. Il a démarré en janvier par une vaste campagne « Réglo » visant à sensibiliser la population aux risques encourus, à inciter les personnes concernées de se mettre en règle et à annoncer une intensification des contrôles. Les résultats enregistrés jusqu'ici sont très satisfaisants et l'afflux des demandes de régularisation sur les derniers mois de l'année a été tel que le Conseil d'État a décidé de prolonger les dispositifs transitoires de régularisation jusqu'à fin mars 2017. En luttant contre les tricheries de tous genres, le programme de lutte contre les abus permet un marché de l'emploi sain et une équité fiscale. Il garantit que l'État puisse aider les personnes qui sont réellement dans le besoin et favorise ainsi la cohésion sociale.

Pour renforcer la cohésion interculturelle, l'année 2016 a également été l'occasion de mener une large réflexion sur le thème de la laïcité et la pluralité religieuse dans le cadre des manifestations NeuchàToi.

En matière de migrations, la situation sur le front de l'asile s'est un peu détendue par rapport à l'année passée, de sorte que les abris de protection civile ont pu être fermés au bénéfice de structures mieux adaptées à l'accueil des personnes qui ont dû fuir leur pays pour demander l'asile dans le nôtre. L'intégration de ces personnes reste indéniablement l'un des défis majeurs que notre canton aura à relever durant les prochaines années.

Le troisième axe concernant **l'amélioration du pilotage de l'État** a notamment été traduit par le projet « Rôle des prestations des secrétariats généraux ». Celui-ci fait partie du programme de réformes de l'État et plus particulièrement du volet consacré à la réforme de l'administration et du gouvernement, dans un but d'optimisation de l'organisation.

Dans son rôle de pilote pour le « cockpit » de l'État, développé en étroite collaboration avec le service de statistique, le DEAS a profité de l'année 2016 pour avancer dans la conception d'un prototype. Les indicateurs ont été définis et des processus ont été imaginés. L'outil sera concrètement testé dès 2017.

En dehors de ces trois axes susmentionnés, le DEAS a été sollicité pour prendre le lead du projet « développement des régions », mené en collaboration avec le DFS et le DDTE. Associant le RUN, ce projet consiste à initier une négociation politique avec les régions du Littoral, des Montagnes, du Val-de-Ruz et du Val-de-Travers, dans le but de conclure un accord sur le positionnement stratégique et les lignes de force pour le développement de chacune de ces quatre régions.

Dans les faits divers qui ont encore marqué le département durant l'année 2016, on peut encore mentionner la reprise par le SEAS de la surveillance des Caisses de compensation pour allocations familiales (caisses Alfa) depuis le 1^{er} décembre 2016. Elle était auparavant assurée par l'office juridique et de surveillance du SEMP.

1.2. Service de l'économie

L'année 2016 a été marquée par une évolution accélérée de changements structurels et contextuels de l'économie, avec des enjeux socio-économiques croissants. L'émergence de l'industrie 4.0 et l'accélération de la digitalisation de l'économie ont des impacts sur les modèles d'affaires des entreprises et de l'industrie. La tendance à la multi-localisation des activités économiques se renforce, ainsi que le contexte concurrentiel dans un monde de plus en plus globalisé.

Face à un contexte incertain et de plus en plus généralisé le canton doit faire preuve d'innovation, de créativité et de vision pour réussir à rester attractif autant pour les réinvestissements de sociétés sises dans le canton que pour de nouveaux investissements directs étrangers (IDE) de nouvelles sociétés. Le service de l'économie, dans son rôle de facilitateur et de multiplicateur d'opportunités, maintient dans toutes ses actions, une proximité avec l'activité des entreprises et recherche l'efficacité dans une approche solutions en vue d'accélérer les opportunités pour le canton.

Au niveau des faits marquants de l'année 2016, nous pouvons citer, dans le cadre du réseau Microcity – Pôle d'innovation – Neuchâtel, la tenue de plusieurs réunions stratégiques avec les membres du pôle et les partenaires du réseau à l'échelle de la Suisse romande, ainsi que les travaux préparatoires concernant un futur centre dédié aux techniques avancées de production « Advanced Manufacturing » à Neuchâtel. La valorisation de Microcity s'est déployée avec le développement de différents types de supports de communication créés en 2016 (site internet, film promotionnel, brochure promotionnelle FR/EN) mais également par une visibilité lors de certains événements dont « Micro16 » où le film a été présenté en avant-première et Microcity présenté sous forme de stand. À l'échelle suisse, le parc suisse d'innovation a été lancé depuis janvier sous le label « Switzerland Innovation » et aura donné lieu à d'intenses négociations des différents éléments de gouvernance avec la Fondation suisse en partenariat avec le réseau de Suisse occidentale SIP Network West EPFL regroupant les 5 cantons (FR, GE, NE, VD, VS) et la présidence de l'EPFL.

Suite au rachat à la Société neuchâteloise de presse (SNP) du bâtiment sis rue de la Pierre-à-Mazel 39 à Neuchâtel, l'État a également remis un mandat visant à confirmer le budget de rénovation et obtenir les documents nécessaires au dépôt du permis de construire courant 2017. Des négociations sont en cours pour la vente de cet immeuble à un exploitant professionnel, avec un soutien de la politique régionale fédérale et sous contraintes spécifiques à l'acquéreur. Pour rappel, l'objectif à terme est de permettre de renforcer les capacités d'hébergement pour accueillir de nouvelles entreprises à proximité des centres de recherche et de formation du quartier d'innovation Microcity.

Concernant la loi fédérale sur la politique régionale (LPR), un rapport quadriennal du Conseil d'État relatif à la mise en œuvre de la LPR (Interreg, Suisse occidentale, Arc jurassien et canton de Neuchâtel) a été présenté au Grand Conseil. Ce dernier a approuvé un crédit d'engagement quadriennal de 29 millions de francs au brut (50% canton et 50% Confédération) à octroyer sous forme de prêts pour la réalisation de projets. Les nouveaux programmes de mise en œuvre 2016-2019 de la loi fédérale sur la politique régionale – LPR ont été formalisés par la signature de conventions avec la Confédération. En 2016, 7 nouveaux projets ont fait l'objet d'une décision pour le volet cantonal sous forme d'aides. Quatre projets concernent le développement touristique avec notamment les projets « Belle époque » et « Au cœur du temps » et les trois autres sont en lien avec les acteurs industriels ou les conditions-cadres destinées à stimuler ces derniers.

En 2016, l'équipe du NECO a effectué plus de 400 visites d'entreprises ainsi qu'environ 150 mises en relation permettant de créer des synergies et des réseaux renforçant la collaboration dans une logique d'intégration du tissu économique régional. Le NECO a soutenu 52 nouveaux projets de manière subsidiaire contribuant à la diversification du tissu économique et dans les domaines d'activités stratégiques (DAS) du canton, dont 41 qui sont à caractère économique ou industriel et 11 à caractère touristique. 21 de ces projets concernent des activités d'industrialisation, de R&D ou de propriété intellectuelle impactant directement l'innovation dans le canton.

Au niveau de l'office de promotion économique (OPEN), 12 projets d'implantations sur le territoire neuchâtelois ont été concrétisés permettant d'atteindre les objectifs annuels. Une mission économique, composée d'une vingtaine de personnes issues des milieux académique, scientifique, politique et économique a été organisée à Samara au sud-ouest de la Russie, afin de prendre conscience de l'évolution de l'industrie mondiale, de permettre des échanges et d'ouvrir de potentielles coopérations bénéfiques pour notre canton.

De plus, dans le cadre de la nouvelle loi d'appui au développement économique (LADE), une nouvelle prestation d'aide à l'internationalisation est venue enrichir les prestations délivrées par le NECO via son office de promotion économique. Cette nouvelle aide est destinée à soutenir et à accompagner les entreprises qui souhaitent étendre leur réseau d'activité à l'international. Ainsi durant l'année 2016, une quinzaine de visites à des PME neuchâteloises a permis de confirmer les besoins des entreprises à s'internationaliser. Dans ce contexte, plusieurs mises en relation ont été effectuées avec des partenaires relais, comme le « Swiss Center Samara » ou la « Fondation Suisse Centers » en Chine.

Au niveau de l'évolution des pôles de développement économique, des négociations ont été entreprises avec certains propriétaires en lien avec le futur pôle économique cantonal de la Tène, pour l'acquisition et la compensation d'une première étape de viabilisation des parcelles nécessaires à la réalisation de ce pôle.

Concernant la valorisation de l'image du canton, une nouvelle version 1.2 de la brochure promotionnelle « Vivre l'innovation », dédiée à l'innovation et la qualité de vie, a été réalisée. Les textes, les informations pratiques et les photos ont été réactualisés afin de répondre au mieux aux besoins de la cible que sont les entreprises locales et étrangères pour valoriser la place économique neuchâteloise.

Le NECO a aussi participé, soutenu ou co-organisé plus d'une dizaine d'événements sur l'année, tous en lien avec l'innovation et l'économie. Parmi les plus importants, on peut citer le Smart City Day, Micro16, Infomat, les journées du territoire, le BBQ de l'innovation ou encore Relève PME. Un Forum des 100 décentralisé mis sur pied par l'Hebdo a également été organisé début novembre au Théâtre du Passage en collaboration étroite avec le NECO sur le thème « Comment l'industrie suisse parviendra-t-elle à conserver son premier rang mondial ? ». Cet événement a recueilli un franc succès avec plus de 400 inscrits et la présence de nombreux CEO d'entreprises exportatrices, leaders académiques, politiques, de la recherche et personnes d'influence de Suisse romande.

Dans le cadre des salons professionnels SIAMS (chaîne de production des microtechniques) et EPHJ (horlogerie-joaillerie, microtechnique, medtech, Baselworld), une délégation du NECO, accompagnée par le chef du Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS), a visité de nombreux exposants neuchâtelois. Ces visites se sont clôturées par un apéritif de réseautage présidé par le chef du DEAS mettant à l'honneur les exposants neuchâtelois.

Finalement, l'office du registre du commerce a déménagé au mois d'août, de la rue du Musée 1 à la Place de Halles 8, à Neuchâtel. L'office a enregistré en 2016 une hausse générale des inscriptions des entités juridiques de 2,5% par rapport à celle de 2015.

1.3. Service de l'emploi

La nouvelle stratégie d'intégration professionnelle a été adoptée à l'unanimité par le Grand Conseil au printemps 2016. Cette stratégie coordonnée place le service de l'emploi (SEMP) au centre du déploiement d'une politique institutionnelle fondamentalement renouvelée, qui recouvre aussi bien l'accompagnement des demandeurs et demandeuses d'emploi que le rôle d'autorité en matière de relations et de conditions de travail.

Dans cette perspective, le SEMP a pour objectif d'adapter sa mission et ses prestations aux exigences de cette nouvelle stratégie, de renforcer sa capacité d'adaptation à son environnement et développer ses partenariats afin de répondre de manière souple et réactive à l'évolution des besoins des demandeurs d'emploi et des besoins en compétences des employeurs.

S'inscrivant dans une vision globale et un modèle qui se veut innovant et plus efficient, le SEMP adaptera au cours de l'année 2017 sa structure de conduite et son organisation pour faire face aux enjeux majeurs que représente l'évolution des modèles économiques et sociétaux. Cette réforme impliquera une refonte de ses entités, actuellement aux nombres de sept, pour ne compter plus que trois entités : deux offices et une direction.

S'agissant du marché de l'emploi et sans entrer dans le détail des professions ou des branches d'activité, la statistique sur l'emploi (STATEM) fournit les évolutions les plus récentes de l'emploi dans le canton de Neuchâtel, pour les secteurs secondaire et tertiaire. Les derniers chiffres font état, au 3e trimestre 2016, de 103'500 postes dans le canton, représentant 82'600 emplois en équivalent plein temps. Le secteur secondaire représente près de 40% de l'emploi cantonal.

Les RHT (réduction de l'horaire de travail) ont observé une hausse conséquente en 2016 dans le canton de Neuchâtel. Le nombre de travailleur-e-s au bénéfice d'une autorisation RHT a augmenté de 60% par rapport à 2015 alors que l'effectif de secteurs d'entreprises est en hausse de 72% en un an. Ces importantes augmentations reflètent les difficultés des entreprises neuchâteloises, notamment dans le secteur industriel.

En moyenne annuelle, le taux de chômage cantonal s'est fixé à 5,8% en 2016 contre 5,3% en 2015. À titre de comparaison, le chômage a augmenté de 3,2% à 3,3% au niveau national. Entre les mois de décembre 2015 et 2016, le taux de chômage a augmenté, passant de 5,9% (5'444 personnes) à 6,3% (5'840 personnes), soit une augmentation de 0,4 point équivalant à une variation de +396 personnes.

Le nombre d'inscriptions de demandeurs et demandeuses d'emploi à l'ORPN a augmenté entre 2015 et 2016 passant de 8'515 à 8'662 personnes (soit +1,7%). Les annulations (ou désinscriptions) ont également légèrement augmenté (8'061 en 2015 contre 8'256 en 2016). Parmi ces annulations, 4'456 demandeurs et demandeuses d'emploi ont quitté l'ORPN avec un emploi à la clé (soit un taux de retour à l'emploi annoncé à l'ORPN de 54%) contre 4'515 personnes en 2015. Enfin, la durée effective moyenne de la recherche d'emploi augmente très légèrement passant de 303 jours en 2015 à 305 jours en 2016.

Le Crédit Suisse, dans son manuel des branches 2017, prévoit une légère hausse de l'emploi au niveau national mais relève que les dynamiques de branches seront différentes. En effet, une nouvelle contraction de l'emploi dans les branches de l'industrie (-0,5%) est attendue.

En conséquence, de par son tissu industriel important, la situation neuchâteloise, relativement à l'emploi, ne devrait pas être meilleure qu'en 2016. De plus, si la situation des entreprises actives dans les branches chimie & pharma est jugée bonne, ce n'est pas le cas pour les branches fortes du canton telles que les secteurs des métaux et machines ainsi que de l'horlogerie. L'année 2016 fut difficile et rien n'indique un changement de tendance rapide pour ces branches.

Par ailleurs, le 6 décembre 2016 le Grand Conseil neuchâtelois a également validé à l'unanimité le rapport relatif à la politique cantonale de lutte contre les abus. Ce rapport présentait les différentes étapes d'un projet mené de manière transversale sur les thèmes du travail déclaré, des impôts payés et des prestations justes. Impliqué en première ligne dans toutes les phases du projet notamment par le biais de son activité de contrôle, le service de l'emploi a dès lors également activement participé à la première étape de sensibilisation et régularisation matérialisée par la campagne réglo qui s'est déroulée du 12 janvier 2016 au 31 mars 2017.

Enfin, il s'agit de relever l'élaboration puis l'adoption par le Grand Conseil le 30 août 2016 d'une nouvelle loi sur la prostitution et la pornographie qui a permis d'octroyer des outils plus adaptés aux enjeux qui se posent aujourd'hui dans le domaine notamment du point de vue du contrôle d'activité.

1.4. Service des migrations

Au cours de l'année sous revue, le Conseil d'État a saisi le Grand Conseil d'un rapport d'information sur la situation de l'asile dans le canton de Neuchâtel. En plus de présenter la situation du domaine de l'asile, ses récentes évolutions et ses impacts, ce rapport aborde différentes perspectives d'avenir relatives à l'organisation du système dans le canton et au plan national. Enfin le rapport évoque plusieurs défis que devra relever le canton de Neuchâtel durant les années à venir, en particulier celui de l'intégration professionnelle.

En 2016, le nombre de demandes d'asile déposées en Suisse (27'200) a baissé de plus de 31% par rapport à l'année précédente. En conséquence, le nombre de requérants d'asile attribués par la Confédération au canton de Neuchâtel a diminué aussi, ce qui a permis au service des migrations (SMIG) de sortir progressivement de la logique d'urgence qui prévalait depuis deux ans. Ainsi, les quatre structures d'hébergement collectif en abri de protection civile ont pu être fermées. Deux nouveaux centres d'accueil mieux adaptés à l'hébergement de requérants d'asile ont été ouverts au cours de cette année, dont un essentiellement dédié aux mineurs non-accompagnés.

Enfin, dans le cadre du projet de restructuration du domaine de l'asile en Suisse, la Confédération, le canton et la commune des Verrières ont signé une déclaration d'intention tripartite concernant l'exploitation d'un centre fédéral spécifique sur le site de l'ancien centre sportif des Cernets.

Pour le SMIG, les perspectives seront étroitement liées à l'évolution de la situation sur le front de l'asile et à la nécessité d'assurer de manière pérenne une organisation de l'accueil des requérants d'asile efficace et sereine, humainement respectueuse et financièrement performante. L'entrée en vigueur, à l'horizon 2019, de la restructuration du domaine de l'asile avec un centre fédéral de procédure de 480 places à Perreux et un centre fédéral spécifique aux Verrières, de même que la mise en œuvre des révisions législatives et réglementaires découlant de l'initiative populaire « contre l'immigration de masse » et de l'initiative sur le « renvoi des étrangers criminels », viendront directement impacter les activités du service à l'avenir.

1.5. Service de la cohésion multiculturelle

Les deux domaines prioritaires fixés par le Conseil d'État (validés par le Grand Conseil en mai 2015), en termes de politique interculturelle, sont l'intégration professionnelle et la prévention des discriminations. Outre ses prestations usuelles (primo-information, consultations, interprétariat, entretiens de naturalisation, soutien aux projets, etc.) le service de la cohésion multiculturelle a été particulièrement actif sur ces deux fronts en 2016.

Il a ainsi continué la réforme entreprise au niveau des mesures visant à favoriser l'employabilité des personnes arrivées par le biais de l'asile, en s'inscrivant dans la stratégie départementale. Les listes d'attente aux cours de français ont diminué tandis que la cohérence du parcours d'insertion socio-professionnelle a augmenté, notamment avec l'engagement de professionnel-le-s chargés du suivi individuel des personnes dans la construction d'un projet personnel.

En terme de prévention des discriminations, 2016 fut l'occasion pour le service de coordonner, en partenariat avec l'Association NeuchàToi, la 4ème édition de la manifestation interculturelle phare du canton. Cette édition a abordé sans tabous la thématique sensible de la laïcité et de la pluralité religieuse et suscité des discussions constructives tout en visibilisant la diversité religieuse. La semaine d'actions contre le racisme a été étendue de manière à couvrir l'ensemble du territoire.

Pour la troisième année, le service poursuit les objectifs établis dans le cadre du Programme d'intégration cantonal (2014-2017) et qui concernent huit domaines d'encouragement (primo-information, conseil, protection contre la discrimination, langue, encouragement préscolaire, employabilité, interprétariat communautaire et intégration sociale).

1.6. Service de l'action sociale

Dans le secteur de l'action sociale, l'année 2016 peut se résumer lapidairement par le constat d'une croissance notable à la fois des personnes percevant dans le canton de Neuchâtel des prestations sociales et des dépenses qui y sont liées.

En effet, en matière d'aide sociale, une croissance de 11,8% des nouveaux dossiers (2'638) a été enregistrée. Par ailleurs, le nombre d'avances de pensions alimentaires a crû de 13% (192 unités) et celui des bénéficiaires d'une bourse d'études est passé de 800 apprenants en 2014-2015 à 915 en 2015-2016 (+14,4%). En matière de subsides LAMal, le nombre de personnes percevant une réduction individuelle des primes a légèrement augmenté lors de l'année sous revue pour atteindre le total de près de 45'000 subsidiés. La situation économique dans le canton et le taux de chômage qui reste élevé affectent à l'évidence les conditions matérielles d'une part non-négligeable de la population neuchâteloise.

Si les différentes entités prestataires du service de l'action sociale (SASO) ont connu une année très chargée, ces activités en progression ont également eu des répercussions significatives sur les dépenses sociales financées conjointement par les collectivités publiques, à raison de 40% pour les communes et de 60% pour l'État depuis l'introduction de la facture sociale harmonisée. À ce propos, l'année 2016 a été l'occasion pour le SASO de procéder au premier bouclement définitif de la facture sociale. Au final, l'exercice 2015 s'élève à 203'503'371 francs, soit quelque 700'000 francs inférieurs au bouclement provisoire. En ce qui concerne l'année 2016, le bouclement provisoire au 31 décembre indiquait une facture sociale à 217'511'788 francs, sur un budget estimé à 210'498'000 francs. Les dépassements ont été enregistrés dans le domaine des subsides d'assurance-maladie et de l'aide sociale, dans ce dernier cas notamment en ce qui concerne les dépenses en matière d'asile non-couvertes par les forfaits de la Confédération.

Face à la croissance de ces dépenses et dans le cadre des mesures d'assainissement des finances, le SASO a dû procéder dès le 1er trimestre et tout au long de l'année à d'intenses travaux en vue de proposer des mesures d'économies et d'évaluer leurs conséquences budgétaires sur l'exercice 2017. Ainsi, les normes d'aide sociale ont été rediscutées, notamment avec le Conseil de la facture sociale, en vue d'une adaptation plus restrictive destinée à entrer en vigueur en mars 2017. De même, les conditions d'accès aux subsides LAMal ont été revues, par exemple en ce qui concerne la prise en compte des éléments de fortune.

Tout au long de l'année 2016, le service et ses offices ont été fortement impliqués dans la campagne « Réglo » de lutte contre les abus, en collaborant à de nombreux travaux qui ont trouvé une première concrétisation dans la publication du Rapport 16.030 du Conseil d'État « Lutte contre les abus ». À cette occasion, une modification mineure de la Loi sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales (art. 8 al.3) et une adaptation indispensable de la Loi sur les contributions directes (art. 178 bis et ter) ont été adoptées, permettant à futur une collaboration plus efficace des services de l'administration dans la lutte transversale contre les abus, que ce soit dans le domaine des prestations sociales, mais aussi sur le plan fiscal ou encore dans le domaine du travail au noir.

Fruit d'une collaboration étroite entre le service de statistique et le SASO, le Rapport social 2015 du canton de Neuchâtel a été publié en mars 2016. Pour la première fois dans le canton, et de manière assez unique en Suisse, ce rapport condense une importante quantité de données chiffrées, en provenance du système fiscal, des dispositifs sociaux, d'enquêtes statistiques et de nombreuses autres sources. Il a pour vocation de présenter un état des lieux factuel et objectif de la situation sociale dans le canton de Neuchâtel, en dessinant l'évolution du profil sociodémographique de la population et proposant une vue d'ensemble des outils de la politique sociale cantonale. Répondant à la motion interpartis de gauche intitulée « Il faut connaître l'ampleur et l'évolution de la pauvreté pour la combattre! », le Rapport social du canton de Neuchâtel sera dorénavant publié tous les deux ans, permettant ainsi de poser un regard documenté sur l'évolution de la politique sociale cantonale.

En ce qui concerne ACCORD, il faut noter que la fin des mesures d'intégration professionnelle (MIP), décidée en septembre 2016, a signifié la sortie du Dispositif d'une prestation sociale qui prévoyait le placement rémunéré des chômeurs et chômeuses en fin de droit, et a nécessité un travail conséquent d'adaptation des directives et instructions ACCORD à l'attention des guichets sociaux régionaux (GSR).

À propos de l'aide sociale distribuée par les 8 services sociaux régionaux, les causes d'indigence les plus importantes restent toujours les causes économiques: "défaut de gain" à 58% des nouveaux dossiers et "chômage" à 23,7%. En matière d'insertion socioprofessionnelle, il faut saluer le nombre record de bénéficiaires de l'aide sociale ayant signé un contrat d'insertion (+17% par rapport à l'exercice 2015, qui avait déjà connu une croissance de +15%). Sur les 1'241 participants à une mesure d'insertion en 2016, pas moins de 217 ont connu un débouché positif (17%), soit en trouvant un emploi, soit en reprenant des études ou une formation.

Dans le domaine couvert par l'office de recouvrement et d'avances de contributions d'entretien, le nombre de nouveaux dossiers enregistrés en 2016 (251 unités), correspond à une augmentation relativement importante de 13% par rapport à l'année précédente. Sur ces 251 nouveaux dossiers, 173 incluaient une demande d'octroi d'avances, dont 82 seulement ont reçu une réponse positive (moins d'une demande sur deux).

Au niveau des bourses d'études, les modifications réglementaires apportées en juillet 2015 par le Conseil d'État ont engendré une augmentation d'une centaine de boursiers supplémentaires sur l'année scolaire 2015-2016. Mais les dépenses n'ont pas suivi cette croissance, d'une part parce qu'on applique désormais des règles plus sévères si le demandeur ne fournit pas les informations utiles dans les délais impartis et, d'autre part, parce qu'en cas de divorce ou de séparation des parents du boursier, l'examen d'un apport parental potentiel est systématiquement effectué pour chacun des deux parents.

Enfin dans le domaine des subsides d'assurance-maladie, l'année 2016 a vu le maintien des 5 catégories de bénéficiaires ordinaires et les limites de revenus sont restées identiques à celles de 2015. Compte tenu de l'évolution des primes LAMal, les montants des subsides ont été majorés afin d'apporter, à l'instar de l'année précédente, une aide significative en faveur des familles de condition économique modeste et ainsi lutter contre les conséquences négatives des effets de seuil.

1.7. Service de statistique

Au cours de l'année 2016, le service de statistique (STAT) a eu l'occasion de réaliser divers projets transversaux pour l'administration cantonale. Il a par exemple finalisé la production du premier rapport social neuchâtelois, en étroite collaboration avec le service de l'action sociale. Ce document dresse un panorama de la situation sociodémographique et économique de la population neuchâteloise en termes de conjoncture économique, de répartition de richesse et de pauvreté. Il permet d'analyser l'étendue des prestations sociales dans le canton de Neuchâtel à travers des fiches synthétiques mettant, d'une manière générale, l'accent sur les bénéficiaires et les montants octroyés à ceux-ci. Chaque fiche est complétée par quelques indicateurs pertinents propres à chaque prestation.

Le STAT a également produit une première version du cockpit pour le pilotage du DEAS. Ce prototype préfigure le système de tableaux de bord qui sera développé pour toutes les directions des départements, pour le Conseil d'État, puis à terme pour les services de l'administration cantonale.

En tant que service central, le STAT met ses ressources à disposition des autres entités, pour différents projets. Pour ceux qui concernent l'année 2016, on peut citer en particulier le projet de monitoring des équilibres régionaux, les diverses statistiques de la formation réalisées pour le DEF, l'étude du marché du travail neuchâtelois produite en collaboration avec le service de l'emploi, la CNCI et l'Université de Neuchâtel ou encore le projet de statistique des prix de l'immobilier. Une collaboration est également en place avec le canton du Jura.

2. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

2.1. Missions

Conformément à l'article 5 du règlement d'organisation du Département de l'économie et de l'action sociale (RO-DEAS) du 13 novembre 2013, le secrétariat général du département (SEAS) est chargé des tâches de coordination, de planification, de conseil et d'information.

Il a notamment pour tâches de :

- a) Conseiller et assister le chef du département ;
- b) Gérer et administrer le secrétariat du chef du département ;
- c) Assurer la coordination des activités internes au département ;
- d) Assurer la coordination interdépartementale ;
- e) Coordonner et contrôler les procédures financières ;
- f) Assumer les tâches incombant au département en matière de ressources humaines ;
- g) Veiller à la communication et à l'information interne et externe en collaboration avec la chancellerie d'État.

Il assure le secrétariat de l'office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs du travail. Depuis le 1^{er} décembre 2016, il assure la surveillance des caisses de compensation pour allocations familiales.

2.2. Ressources

Le SEAS compte, au 31 décembre 2016, 7 collaborateurs, correspondant à 5,5 EPT. Suite au départ à la retraite du titulaire, la fonction d'huissier-chauffeur a été transférée au service de la sécurité civile et militaire/garages de l'État.

2.3. Événements principaux

Dans le cadre de ses activités de coordination et de conseil, le secrétariat général a en particulier été amené à coordonner et/ou suivre les dossiers principaux suivants :

Dossiers du Grand Conseil clos en 2016

- ☐ Rapport sur l'introduction d'un congé maternel d'adoption pour le canton de Neuchâtel ; rapport traité par le Grand Conseil lors de la session de février 2016 ;
- ☐ Rapport du Conseil d'État sur la stratégie d'intégration professionnelle du canton ; rapport traité par le Grand Conseil lors de la session de mars 2016 ;
- ☐ Rapport du Conseil d'État proposant le classement de la motion 14.113 "Soyons proactifs pas réactifs" ; rapport traité lors de la session de mai 2016 ;
- ☐ Rapport d'information du Conseil d'État concernant la publication d'un rapport sur la situation sociale dans le canton de Neuchâtel en 2015 en réponse à la motion PopEcoSol 03.176, du 3 décembre 2003, "Comment corriger une situation sociale inacceptable" et à la motion interpartis de gauche 10.151, du 31 août 2010, "Il faut connaître l'ampleur et l'évolution de la pauvreté pour la combattre" ; rapport traité lors de la session de mai 2016 ;
- ☐ Rapports du Conseil d'État et d'une commission temporaire à l'appui d'un projet de loi sur la prostitution et la pornographie (LProst) ; rapport traité lors de la session d'août 2016 ;

- Rapports du Conseil d'État et d'une commission temporaire a) relatif à la mise en œuvre de la politique régionale fédérale b) à l'appui d'un projet de loi 1 portant modification de la loi d'exécution de la loi fédérale sur la politique régionale (LELPR), d'un projet de loi 2 portant abrogation de la loi d'introduction de la loi fédérale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LILIM) et d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement quadriennal de 29 millions de francs au brut (50% canton et 50% Confédération) à octroyer sous forme de prêts pour la réalisation de projets de politique régionale ; rapport traité lors de la session d'août 2016 ;
- Rapport d'information du Conseil d'État concernant la situation de l'asile dans le canton de Neuchâtel ; rapport traité lors de la session d'août 2016 ;
- Rapports du Conseil d'État et de la commission fiscalité a) concernant la politique cantonale en matière de lutte contre les abus et b) à l'appui d'un projet de loi portant modification de loi cantonale sur les contributions directes (LCDir) et d'un projet de loi portant modification de la loi sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales (LHaCoPS) ; rapport traité lors de la session de décembre 2016.

Dossiers du Grand Conseil en cours

- Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi portant sur la base de données des établissements, entreprises et entités du canton de Neuchâtel (LBDEEE) ; rapport en attente de traitement en commission préalable ;
- Rapport concernant la lutte contre l'endettement ; rapport en cours de traitement au département ;
- Rapport concernant la réorganisation du dispositif social ; rapport en cours de traitement au département ;
- Rapport portant sur le monitoring de la stratégie d'intégration professionnelle du canton ; rapport en cours de traitement au département ;
- Rapport portant sur la transparence des primes LAMal en réponse à la recommandation 15.174 ; rapport en cours de traitement au département ;
- Rapport portant sur le développement des régions ; rapport en cours de traitement au département.

2.4. Activités/réalisations

Durant l'exercice sous revue, le secrétariat général a par ailleurs (en collaboration avec les services concernés) :

- Continué d'assurer la conduite du projet « Intégration professionnelle » ;
- Continué d'assurer la conduite du projet « Lutte contre les abus » (coordination générale et volet communication) ;
- Assuré la conduite du projet « Développement des régions » ;
- Continué d'assurer la conduite du projet « Rôle et prestations des secrétariats généraux » dans le cadre du Programme des réformes de l'État et du projet de mise en œuvre de QualitéNE et de GestionNE au sein des secrétariats généraux des départements et de la Chancellerie d'État.

Depuis le 1^{er} décembre, il assure la surveillance des caisses de compensation pour allocations familiales.

2.4.1. Projet « Intégration professionnelle »

Mise en place de la nouvelle stratégie

Comme indiqué dans le rapport de gestion 2015, la nouvelle stratégie d'intégration professionnelle constitue l'un des projets importants de la présente législature, contribuant à l'objectif de réduction des besoins d'assistance voulu par le Conseil d'État. Cette stratégie impacte tous les services du dispositif d'accompagnement des demandeurs d'emploi (emploi, assurance-invalidité, action sociale, insertion des jeunes, migrations, etc.). La mise en œuvre de cette nouvelle stratégie, dont le concept a été posé suite à une large participation des acteurs impliqués durant les années 2014 – 2015, a fait l'objet d'un rapport détaillé présenté et adopté à l'unanimité du Grand Conseil le 21 mars 2016. Pour rappel, la nouvelle stratégie d'intégration professionnelle repose sur deux piliers fondamentaux, le New Deal pour l'emploi et la refonte du dispositif d'intégration professionnelle.

Concernant la refonte du dispositif, il s'agit de signaler que la première phase d'implémentation au sein du service de l'emploi (SEMP), conduite en étroite collaboration avec la direction générale du service, n'a pas pu être achevée durant l'année 2016 comme initialement prévu. En effet, c'est notamment la mise en place de la stratégie d'intégration professionnelle qui a permis d'identifier la nécessité de réformer le SEMP afin de faire face aux multiples défis inhérents à la politique de l'emploi que le canton de Neuchâtel entend mener.

Ce léger retard paraissait absolument nécessaire dès lors que la nouvelle stratégie repose également sur la volonté d'améliorer la qualité des prestations fournies aux deux types de clients concernés : les demandeurs d'emploi et les employeurs.

Malgré les circonstances évoquées ci-dessus, les travaux menant au développement des outils liés aux deux piliers de la nouvelle stratégie ont avancé de manière très encourageante.

En effet, du côté du New Deal pour l'emploi, et malgré la situation économique et le net ralentissement constaté en termes d'engagements, les contacts mis en place sous l'égide du New Deal dès 2015 ont permis de conserver des liens nécessaires étroits avec les principaux partenaires économiques de notre canton.

Par ailleurs, il convient de souligner la mise en place de certains projets d'intégration illustrant l'esprit de la nouvelle stratégie et qui ont pu être menés avec succès. C'est notamment le cas pour la formation d'opérateur en industrie pharmaceutique, répondant à un besoin d'une branche d'activité en plein essor dans le canton, et qui a permis à 11 participants sur 12, tous demandeurs d'emploi, de retrouver une situation professionnelle dans la branche.

Étude emploi

Dans le cadre des échanges liés à la conceptualisation de la nouvelle stratégie d'intégration professionnelle et à la vérification de ce qui a été nommé « le paradoxe neuchâtelois », la Chambre du commerce et de l'industrie et le Département de l'économie et de l'action sociale ont commandé une étude sur la structure de l'emploi dans le canton de Neuchâtel. Cette étude, publiée le 10 mars 2016, a été menée conjointement entre l'Université de Neuchâtel (par son institut de recherches économiques), le service de statistiques et le service de l'emploi.

L'objectif de cette analyse était d'étayer les hypothèses émises pour expliquer la situation de l'emploi dans le canton de Neuchâtel, plus particulièrement l'écart constaté entre la dynamique de création d'emplois de 2010 à 2015 et la stagnation du chômage neuchâtelois au cours de la même période.

Bien que cette première étude ne permette pas de dresser une analyse complète et définitive de la situation, elle a très clairement permis d'identifier certaines réalités relatives à la structure de l'emploi et du chômage sur les 10 principales branches d'activité sur le canton. Ces pistes constituent une base de travail intéressante pour les réflexions à mener avec ces mêmes branches sur leurs besoins d'aujourd'hui et de demain.

2.4.2. Projet « Lutte contre les abus »

Préambule

La lutte contre les abus est l'une des mesures phare du programme de législature 2014-2017 du Conseil d'État. Le projet, construit de manière transversale entre le Département de l'économie et de l'action sociale et le Département des finances et de la santé s'attaque, de manière intégrée, à la problématique du travail au noir, de la fraude fiscale et de l'abus aux prestations sociales.

Le projet lutte contre les abus se décline sur des phases distinctes menées en trois temps :

- ☐ Phase n°1 : Prévention, communication et régularisation ;
- ☐ Phase n°2 : Suivi et traitement coordonné des cas détectés ;
- ☐ Phase n°3 : Optimisation à long terme de la détection des cas d'abus.

Phase n°1

Campagne de communication :

Le projet « lutte contre les abus » aura été particulièrement visible sur l'entier de 2016, considérée comme l'année transitoire dévolue à la prévention et à l'incitation à la régularisation. Cette phase s'est ainsi illustrée par le biais de la campagne « Réglo » : pour un travail déclaré, des impôts payés et des prestations justes.

Une étape démarrée le 11 janvier 2016 avec le lancement d'un affichage de deux semaines sur l'ensemble du territoire cantonal, une conférence de presse du Conseil d'État et des partenaires dévolue à cette thématique le 13 janvier 2016 et l'envoi d'un tout ménage à l'ensemble de la population neuchâteloise.

Même s'il est encore trop tôt pour tirer le bilan définitif, le bilan de la campagne de prévention et de régularisation peut être jugé de très positif. Les demandes de régularisation ont été très nombreuses dans le domaine de la fiscalité et les revenus ainsi générés pour le canton et les communes se montent à plusieurs millions. Dans le domaine social, une bonne collaboration et un échange d'informations régulier ont pu être développés entre les différents partenaires, ce qui facilite déjà la mise en œuvre et le suivi des mesures de sensibilisation. Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre le travail au noir, il s'agit de relever l'augmentation significative du recours au chèque emploi par le biais de TAC (Travail au clair).

Amnistie et dispositif de régularisation :

Durant cette année de régularisation, certains mécanismes ont été assouplis afin d'inciter les personnes potentiellement concernées à mener une démarche de régularisation.

Les trois domaines n'étant pas soumis aux mêmes règles juridiques, il a fallu mettre en place des éléments d'incitation différenciés. Ainsi, pour le domaine du travail au noir comme des prestations sociales, l'accent a été mis sur le renforcement des mesures d'information et la mise en place d'une ligne de téléphone gérée par un médiateur neutre et pouvant aiguiller les personnes concernées.

Dans le domaine fiscal, outre le renforcement de l'information, l'amnistie fiscale sur les intérêts moratoires (réduction à 3 % au lieu de 10%), mise en place dès janvier 2015, a également déployé ses effets sur l'année 2016. L'afflux de demandes de régularisation sur les derniers mois a conduit le Conseil d'État à prolonger cette action jusqu'au 31 mars 2017.

Phases n°2 et n°3 :

Parallèlement à la campagne d'information et régularisation, le secrétariat général du DEAS a conduit les travaux relatifs à la mise en place d'une plateforme de coordination et les processus liés pour le traitement des cas détectés. Cette plateforme regroupe, dans une première phase, l'ensemble des entités administratives liées aux trois domaines de la lutte contre les abus. Celle-ci sera élargie ultérieurement.

La volonté est d'améliorer la collaboration et l'échange d'informations permettant aux entités de traiter, de manière complète et efficace, les cas d'abus détectés.

Les travaux de cette plateforme ont permis de mettre en exergue les lacunes existantes des points de vue organisationnel et juridique.

Le rapport 16.030 « lutte contre les abus », adopté à l'unanimité par le Grand Conseil dans sa séance du 6 décembre 2016, qui a permis d'apporter les modifications juridiques nécessaires à l'échange de certaines données entre services, revient également de manière plus précise sur les adaptations organisationnelles à mener.

À noter que ce rapport dresse également les lignes des travaux à effectuer dans le cadre de la mise en œuvre de la troisième et ultime phase du projet. Les réflexions liées à cette phase ont déjà débuté fin 2016, mais seront avant tout menées dans le courant de l'année 2017.

2.4.3. Projet « Développement des régions »

L'un des trois défis identifiés par le Conseil d'État dans son programme de législature 2014- 2017 (en page 14) était *d'insuffler une nouvelle dynamique à laquelle chacune et chacun puisse s'associer*. Il s'agissait notamment de transcender les contradictions et rivalités internes pour offrir une image cohérente et une vision claire et partagée du développement souhaité.

Le canton est riche de la diversité de ses régions. Par l'affirmation d'un positionnement clair, défini dans une logique de complémentarité, chaque région contribue par sa dynamique propre au renforcement de l'attractivité cantonale, ainsi qu'au rayonnement du canton au-delà de ses frontières.

Pour traduire cette vision, le Conseil d'État a chargé le DEAS de réunir les acteurs concernés afin d'initier une démarche concrète qui définirait des objectifs de développement des régions. Associant le RUN aux réflexions dès 2016, Le Conseil d'État a ainsi relancé une négociation politique avec les autorités communales et régionales, dans le but d'aboutir à la conclusion d'un accord sur le positionnement stratégique et les lignes de force pour le développement de chacune des quatre régions.

Ces accords ont pour objectifs de définir - pour les régions du Littoral, des Montagnes, du Val-de-Ruz et du Val-de-Travers - les atouts communément reconnus dans une optique de marketing territorial. Ils visent également à orienter de manière conjointe les politiques cantonales, régionales et communales sur la base de ce positionnement, en tenant compte des problématiques spécifiques.

La démarche a été officiellement lancée lors du Forum RUN le 28 septembre 2016, en présence du Conseil d'État *in corpore* et auquel ont été invités tous les exécutifs communaux du canton. Les plus de 100 participant-e-s réunis ont échangé leurs premiers points de vue dans le cadre d'un atelier participatif organisé à cette occasion. Un processus de dialogue et de travail s'est ainsi mis en place entre le Conseil d'État, le Comité directeur du RUN ainsi que les autorités régionales. Ce processus se poursuivra en 2017.

2.4.4. Projet « Rôle et prestations des secrétariats généraux »

Le projet "Rôle et prestations des secrétariats généraux" s'inscrit dans le cadre du programme de réformes de l'État, plus particulièrement du volet consacré à la réforme de l'administration et du gouvernement (optimisation de l'organisation). Il a pour objectif la clarification et l'harmonisation du rôle et les prestations des secrétariats généraux, sous contraintes des axes et principes définis.

Axes d'amélioration :

- Transparence sur les activités (concentration sur le cœur de métier et définition claire des rôles et responsabilités) ;
- Processus transparents (standardisation des processus, générant des résultats homogènes dans leur qualité et leur forme) ;
- Pilotage efficace (pilotage plus intégré) ;
- Communication claire (communication coordonnée et structurée).

Principes directeurs :

- Concentration sur le cœur de métier et transfert des tâches de support aux services centraux ;
- Prestations couplées en chaînes logiques ;
- Processus de support coordonnés, standardisés, automatisés et dématérialisés ;
- Avancement du traitement des dossiers par les services centraux transparents/visibles pour le service métier ;
- Portail de prestations donnant accès aux informations et prestations standards de manière transversale et standardisée.

Le Conseil d'État a pris acte du rapport de conception générale de ce projet et de ses recommandations en juin 2016. Les travaux liés à la conception détaillée sont en cours et devraient se terminer au 31 décembre 2017.

Ce projet est complémentaire à la démarche QualitéNE lancée en parallèle par les secrétariats généraux. Cette démarche a conduit:

- En 2016, à la définition des missions-organisation-prestations (MOP) des secrétariats généraux ;
- Au 1^{er} janvier 2017, à la mise en œuvre de GestionNE.

2.4.5. Surveillance des Caisses de compensation pour allocations familiales (CAF)

Depuis le 1^{er} décembre 2016, le secrétariat général du Département de l'économie et de l'action sociale, a repris la surveillance des caisses de compensation pour allocations familiales (CAF). Cette prestation était auparavant assurée par l'office juridique et de surveillance du service de l'emploi.

Au 31 décembre 2016, 43 CAF sont soumises à la surveillance. Les caisses enregistrées dans le canton à partir du 1^{er} janvier 2016 sont :

- 3 caisses professionnelles et interprofessionnelles reconnues par le canton (art. 14 let. a LAFam) ;
- 1 caisse cantonale pour allocations familiales (art. 14 let. b LAFam) ;
- 36 caisses gérées par des caisses AVS et donc admises par le canton (art. 14 let. a LAFam) ;
- 3 caisses inactives (sans entreprises neuchâteloises affiliées).

En 2016, les montants de base des allocations familiales étaient les suivants :

- allocation de naissance et d'adoption, 1'200 francs ;
- allocation pour enfant :
 - o premier et deuxième enfant 220 francs ;
 - o troisième enfant et suivants 250 francs.
- allocation de formation professionnelle :
 - o premier et deuxième enfant 300 francs ;
 - o troisième enfant et suivants 330 francs.

L'autorité de surveillance des CAF a encaissé 50'400 francs à titre d'émoluments.

La loi cantonale sur les allocations familiales (LILAFam) et sa réglementation (RELILAFam) n'ont suivi aucune modification durant l'année écoulée.

Le tableau ci-dessous présente quelques chiffres de l'exercice 2015. Les statistiques de l'exercice 2016 seront connues à partir de début août 2017.

Statistiques 2015 Canton de Neuchâtel

Nombre d'affiliés	Entreprises	10'074
	Indépendant-e-s	7'327
Total de contributions	Employeurs	126'006'116
	Indépendant-e-s	6'145'060
Nombre d'allocations pour enfants		30'411
Sommes des allocations pour enfants versées		90'632'356 francs
Nombre d'allocations pour formation		10'560
Somme des allocations pour formation versées		42'735'791 francs
Nombre d'allocations de naissance et d'adoption		1'700
Somme des allocations de naissance et d'adoption versées		2'172'700 francs
Nombre de bénéficiaires		24'053
Taux le plus bas de CAF active		0,1%
Taux le plus élevé de CAF active		2,8%
Taux cantonal (CAF-CCNC)		2,1%
Taux cantonal légal maximal		3%

Source: Statistiques 2015, OFAS

Pour une vue plus détaillée des chiffres nationaux et par canton, les données statistiques pour l'exercice 2014 sont publiées sur le site de l'Office fédéral des assurances sociales (www.ofas.admin.ch).

3. SERVICE DE L'ÉCONOMIE

3.1. Missions

Le service de l'économie (NECO) est chargé de la mise en œuvre de la stratégie d'appui au développement économique, même si de nombreux services contribuent plus ou moins directement à créer des conditions favorables au développement économique.

Les missions du NECO ont été définies par le Conseil d'État, à travers le règlement d'organisation du Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS), comme suit :

- a) Appuyer les entreprises innovatrices ;
- b) Promouvoir l'image de la place économique neuchâteloise ;
- c) Prospector et implanter des entreprises ;
- d) Faciliter (rôle d'intégration) les procédures en lien avec les entreprises ;
- e) Assurer des collaborations et partenariats dans le domaine de la promotion économique au plan international, national, intercantonal ou cantonal, aussi bien avec les acteurs publics ou parapublics que privés ;
- f) Accorder des aides ciblées.

Pour y répondre, le NECO a développé une stratégie orientée vers la création de richesses et de valeur ajoutée des acteurs économiques, en vue de la création (ou du maintien) de postes de travail ou de savoir-faire et du renforcement de la compétitivité du tissu économique cantonal. Il collabore également de manière transversale avec tous les départements et services concernés dans le but d'améliorer les conditions-cadres.

Ainsi, des axes ont été retenus pour structurer la stratégie, tout en lui donnant une lisibilité accrue et un ancrage à travers la nouvelle base légale d'appui au développement économique (LADE) dont l'entrée en vigueur est confirmée au 1^{er} janvier 2017. Le Conseil d'État a retenu le concept, à la fois simple et symbolique, des « 4i » :

- ☐ I comme Innovation : appui aux acteurs économiques innovants.
- ☐ I comme Intégration : facilitation et mises en réseaux avec les acteurs privés ou publics.
- ☐ I comme Implantation : acquisition et développement de projets d'entreprises (endogènes ou exogènes) ou de compétences, notamment en concrétisant les pôles de développement économique.
- ☐ I comme Image : promotion et rayonnement de la place économique neuchâteloise.

Une approche par domaine d'activité stratégique (DAS) est aussi englobée dans la stratégie. Elle priorise les projets et entreprises issus des dix DAS suivants, en phase avec le tissu économique qui compose notre région: Horlogerie ; Luxe ; Industrie des machines ; Dispositifs médicaux ; Industrie pharma ; Électronique et microélectronique ; Informatique et télécommunications ; Énergies renouvelables ; Agroalimentaire ; Services stratégiques et financiers aux entreprises.

Deux offices sont par ailleurs rattachés au NECO contribuant à remplir ses missions :

- ☐ L'office cantonal du registre du commerce (OCRC) : assurant principalement la constitution et l'identification des entités juridiques conformément au droit fédéral.
- ☐ L'office de promotion économique (OPEN) : assurant les missions et prestations d'appui au développement économique de nature « exogène », notamment :
 - o La promotion de l'image et les compétences neuchâteloises à l'étranger, seul ou en partenariat avec Switzerland Global Enterprise (S-GE), Greater Geneva Berne area (GGBa) ou d'autres multiplicateurs neuchâtelois ou étrangers ;
 - o La prospection d'investissements étrangers qui peuvent se concrétiser sous la forme d'implantation d'entreprises étrangères ou de participation dans le capital-actions de PME locales.

La recherche de talents étrangers susceptibles de s'établir dans le canton, afin d'y apporter leurs compétences, leurs réseaux d'affaires et, accessoirement, pour y investir ;

- o Le maintien de relations étroites et régulières avec les centres de décision étrangers ayant des filiales établies dans le canton pour favoriser des réinvestissements ;
- o L'identification d'opportunités de partenariats économiques, scientifiques et/ou académiques internationaux, puis le soutien aux entreprises et institutions étrangères et neuchâtelaises désireuses de coopérer sur des projets ciblés ; l'aide à l'internationalisation de PME neuchâtelaises dans des régions avec lesquelles des partenariats économiques, scientifiques et/ou académiques existent ou sont envisagés.

3.2. Ressources

Le NECO est également responsable du suivi de projets stratégiques et du management des équipes et offices rattachés, incluant la gestion budgétaire et administrative.

Via une équipe interne dédiée, le NECO s'occupe du développement et du soutien aux entreprises et porteurs de projets déjà implantés dans le canton, de la mise en œuvre de la politique régionale, de la gouvernance des partenariats et du suivi des plateformes de promotion sectorielle (Micronarc, BioAlps, Cleantech Alps, Alp ICT). Il joue aussi le rôle d'antenne cantonale de l'association platinn, plateforme d'innovation de Suisse occidentale. Il représente également le canton sous l'angle économique à de nombreuses occasions, en appui au Conseil d'État et au chef du Département de l'économie et de l'action sociale, que ce soit lors de manifestations ou de représentations officielles.

Les stratégies de développement foncier et touristique et leurs mises en œuvre font également partie de ses attributions, tout comme l'élaboration des outils de communication et de promotion du canton sous l'angle économique, ainsi que la réalisation d'actions médiatiques et événementielles. Le NECO assure par ailleurs la coordination avec les autorités communales et vient en appui aux équipes et offices du service.

Au 31 décembre 2016, l'effectif réel du NECO s'élevait à 20,2 équivalents plein temps – EPT (au lieu des 22,2 prévus au budget). La différence entre les années 2015 et 2016 s'explique par la réduction d'un taux d'activité (-0,20) et d'un poste repourvu, comme planifié, d'un EPT au sein de l'office de promotion économique.

Entité	EPT
1. service de l'économie (y compris direction)	10,4
2. office de promotion économique	5,0
3. office du registre du commerce	4,8
4. Total	20,2

3.3. Événements principaux

Les principaux événements suivants ont marqué l'exercice 2016 :

- En ce qui concerne Microcity – Pôle d'innovation, l'année 2016 a été marquée par la tenue de plusieurs réunions stratégiques avec les acteurs du pôle, ainsi que les travaux préparatoires concernant un futur centre dédié aux techniques avancées de production « Advanced manufacturing ». Plusieurs instruments de promotion, relatifs au réseau Microcity (site Internet, film promotionnel, brochure promotionnelle FR/EN), ont été développés et diffusés. Un stand Microcity était présent lors de la manifestation Micro16 organisée en septembre à Microcity. À l'échelle suisse, le Parc suisse d'innovation a été lancé depuis janvier sous le label « Switzerland Innovation » ; 2016 aura été marqué par une intensité des négociations des différents éléments de gouvernance avec la Fondation suisse en partenariat avec le réseau de Suisse occidentale SIP West regroupant les 5 cantons (FR, GE, NE, VD, VS) et la présidence de l'EPFL.

- Au niveau de la politique régionale, un rapport quadriennal du Conseil d'État relatif à la mise en œuvre de la politique régionale fédérale - LPR (Interreg, Suisse occidentale, Arc jurassien et canton de Neuchâtel) a été présenté au Grand Conseil. Ce dernier a approuvé un crédit d'engagement quadriennal de 29 millions de francs au brut (50% canton et 50% Confédération) à octroyer sous forme de prêts pour la réalisation de projets de politique régionale. Les conventions liant les cantons avec la Confédération pour la période 2016 à 2019 ont également été signées. Le programme cantonal a été présenté lors de 5 forums organisés dans le canton, avec l'appui des communes des principales régions, durant le mois d'octobre.
- Une mission économique a été organisée à Samara pour une délégation composée d'une vingtaine de représentants des milieux économique, scientifique, académique et politique neuchâtelois. Cette mission s'inscrivait dans le prolongement des précédentes, celles de 2015 en Californie et 2013 à Shanghai. Le but de ces différentes missions consiste à faire prendre conscience aux membres des délégations de l'évolution de l'industrie mondiale, à leur permettre de découvrir des marchés potentiels et à susciter des projets scientifiques et académiques coopératifs. Parmi les autres retombées positives de ces missions, l'ensemble des membres des délégations relèvent systématiquement la richesse des échanges et les coopérations potentielles ultérieures qui peuvent en découler.
- Au niveau des événements-phare, un forum décentralisé de l'Hebdo a été organisé début novembre au Théâtre du Passage en collaboration avec le NECO et sur le thème « Comment l'industrie suisse parviendra-t-elle à conserver son premier rang mondial ? ». Cet événement a recueilli un franc succès avec plus de 400 inscrits.
- En janvier, le Gouverneur du Colorado a été accueilli pour effectuer la visite d'une société dans le domaine des machines à Boudry, ceci dans le cadre d'un échange d'expérience sur le modèle suisse de formation duale. Cela a été une opportunité de présenter l'écosystème cantonal à une délégation de divers représentants de l'économie et de la formation de l'État du Colorado.
- En juin, le NECO a également participé à l'inauguration de la fin des travaux d'aménagement du site de Cortaillod d'un grand groupe actif notamment dans le domaine des câbles. Cela faisait suite à la décision, en 2003, de centralisation des activités sur un seul site suisse. Le site de Cortaillod, avec cette restructuration, devient ainsi une des plus grandes usines du groupe. Le conseil d'administration et l'équipe de direction au complet ont par ailleurs été accueillis par le président du Conseil d'État, au Château, avec l'appui du NECO.
- Pour la deuxième année consécutive, l'OPEN a organisé au CSEM, en partenariat avec un groupe industriel français, un séminaire technologique sur les *Wearable Devices*. Ce séminaire a connu une nouvelle fois un franc succès avec une cinquantaine de participants venant de toute la Suisse et de France.
- À noter, également le déménagement de l'office du registre du commerce de la rue du Musée 1 à la Place de Halles 8, à Neuchâtel.

3.4. Activités/réalisations

La stratégie d'appui au développement économique comprend 4 axes d'actions (« 4i » : innovation, intégration, implantation et image) répartis en 16 mesures-phares en lien direct avec les activités du NECO. Ces mesures contribuent directement à concrétiser les 7 objectifs stratégiques définis par le programme de législature du Conseil d'État sous l'angle économique (création de valeur ajoutée, pôle de l'innovation, disponibilités foncières, développement touristique, promotion de l'image, circulation des richesses).

L'ensemble des actions et réalisations 2016 du service de l'économie réparties par mesures phares sont ainsi détaillées dans les quatre sous-chapitres suivants :

I comme Innovation

Mesure 1 : Soutenir des projets à haute valeur ajoutée d'acteurs économiques, avec pour objectif le maintien ou la création de postes de travail ou de savoir-faire

En 2016, le NECO a soutenu 52 nouveaux projets avec un impact financier pour un montant total de 4'745'964 francs. Parmi ces projets, 41 sont à caractère économique ou industriel et 11 à caractère touristique (pour 14% du montant des aides). En termes d'efforts financiers, les appuis consentis par le canton se concentrent dans les domaines d'activités stratégiques (DAS) de la machine-outil (12 projets), des services stratégiques (4 projets), de l'industrie des dispositifs médicaux et de l'industrie pharmaceutique (4 projets) ainsi que de la microélectronique (5 projets). Des projets dans le domaine du luxe, des énergies renouvelables, des technologies, de l'information et de la communication ainsi que dans le domaine de l'horlogerie (expositions) et de l'agroalimentaire ont également été facilités.

Au niveau des types de soutien, 48% concernent un soutien à des investissements d'industrialisation, 12% pour de la R&D, 10% pour des projets d'implantation et d'acculturation. Le solde concerne des projets d'organisation, d'aide à la commercialisation ou à la protection de la propriété intellectuelle ainsi que d'appui à l'internationalisation.

Concernant la politique régionale fédérale LPR, 7 nouveaux projets ont fait l'objet d'une décision pour le volet cantonal sous forme d'aides à « fonds perdus ». 4 projets concernent le développement touristique et les trois autres sont en lien avec les acteurs industriels ou les conditions-cadres destinées à stimuler ces derniers.

Fin 2016, le service gérait 774 dossiers en lien avec des entreprises et projets économiques neuchâtelois.

Cautionnement romand et antenne cantonale Coopérative Neuchâtel interface PME

En 2016, 19 nouveaux dossiers ont été présentés au conseil d'administration de l'antenne cantonale dont 17 ont été approuvés pour un montant total de 3'350'000 francs représentant des projets d'investissement de plus de 13 millions de francs. En sus, 7 demandes de modification de dossiers en cours ont été traitées dont 1 a été refusée. Enfin, 4 dossiers actifs ont été clôturés dont 1 avec des pertes. Le volume des demandes reçues par l'antenne lors de l'année écoulée s'élève à 87 dont 15 demandes de renseignements.

Au niveau des statistiques romandes, Cautionnement romand a soutenu 211 dossiers pour un montant total de 39'379'300 francs, dont les 17 nouveaux dossiers neuchâtelois. Cela représente 2'279 emplois au niveau de la Romandie et 161 pour le canton de Neuchâtel.

Mesure 2 : Faciliter le transfert technologique entre milieux de la recherche (EPFL, CSEM, HE-Arc, UniNE, etc.) et les entreprises, ainsi que de nouvelles activités au cœur du Pôle d'innovation

Le réseau « Microcity – Pôle d'innovation – Neuchâtel », créé en 2015, a pour but (entre autres) d'intensifier le transfert de technologies vers le tissu régional et de générer des projets de collaboration. Le pôle est actuellement en développement, afin de concourir à terme à ces objectifs en améliorant notamment la visibilité de ses acteurs et de ses projets.

Dans le cadre du mandat avec le CSEM, sous l'angle de la favorisation de transfert de technologie du CSEM vers des PME neuchâteloises, deux projets ont été soutenus : le premier concernant le transfert de technologie de la méthode « aérosol jet » à appliquer à la fabrication des capteurs, le second ayant pour objectif le développement d'une plateforme appelée « Hub Santé Agile » devant permettre aux praticiens de gérer de manière simple, efficace et sécurisée les données de leurs patients.

Une mission économique à caractère technologique a été mise sur pied par l'OPEN, en février 2016, à Eindhoven (Pays-Bas), pour visiter l'organisation TNO et évaluer l'intérêt de leur innovation (machine d'impression 3D à haute vitesse) pour diverses applications industrielles. Participaient à cette mission, en sus du chef de l'OPEN, un représentant d'une grande manufacture horlogère, un autre de la HE-Arc Ingénierie, un troisième du CSEM et un quatrième d'une société chaux-de-fonnière spécialisée dans la fabrication de machines spécifiques.

Centre suisse d'électronique et de microélectronique (CSEM)

Le nouveau contrat de prestations pour la période 2016-2018 entre l'État et le CSEM est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2016. Un montant fixe annuel de 3 millions de francs est octroyé au CSEM pour le développement des activités de recherche et développement et de transfert de technologie dans les domaines prioritaires identifiés par le CSEM à savoir : Microsystèmes, Ingénierie de surface, Systèmes, Microélectronique et Photovoltaïque. En sus, le contrat prévoit une contribution complémentaire pour des projets de transfert de technologie du CSEM en faveur de PME neuchâteloises. La contribution de base a été allouée en 2016 selon la répartition suivante : 1,3 millions pour le programme *MacroMems* et 1,7 millions pour les activités *Temps & Fréquence*. D'autre part, 3 projets de transfert technologique ont été identifiés avec des PME neuchâteloises mais un seul a pu être financé.

Mesure 3 : Stimuler, accompagner et valoriser des initiatives innovantes d'acteurs économiques**Fondation suisse pour la recherche en microtechnique (FSRM)**

Le mandat de prestations 2013-2016 entre l'État et la FSRM est arrivé à son terme le 31 décembre 2016. Un nouveau contrat pour la période 2017-2018, a été conclu avec une subvention annuelle réduite, passant de 300'000 francs à 250'000 francs, de même que la durée du contrat, en vue d'un prochain mandat quadriennal pour 2019-2022, selon la volonté du Conseil d'État. La FSRM a joué en 2016 un rôle dans de nombreuses initiatives d'encouragement de la recherche, de la promotion de la place scientifique suisse ainsi que de la valorisation du tissu local. Elle a notamment contribué à l'organisation de la *Swiss Nano Convention 2016* à Bâle, de *Micro16* à Neuchâtel, de la journée *Wearable* à Neuchâtel pour le *Swiss MNT Network*. Elle a également organisé pour *sensor.ch* des visites d'entreprises dans le domaine des microtechnologies. La FSRM anime le réseau Microelectronic Neuchâtel Network (MNN) et participe à la mise en place du Parc national d'innovation à Neuchâtel et à la valorisation de Microcity - Pôle d'innovation. Concernant la mise sur pieds de cours de perfectionnement professionnels, en 2016, 14 nouveaux cours ont été développés dont 1 dispensé en anglais et 1 en allemand. Près de 1'000 personnes ont suivi les différents cours, parmi elles 262 étaient envoyées par 93 industries neuchâteloises.

Mesure 4 : Renforcer le soutien aux startups et au bon fonctionnement des instruments dédiés (Neode, Finergence, Genilem, platinn), tout en veillant à leur ancrage dans notre tissu économique**NEODE Parc technologique et industriel SA (Neode)**

Neode a enregistré l'entrée de 6 nouvelles startups et un accompagnement de sortie de 3 sociétés. La dynamique se renforce progressivement dans les flux d'entrées et de sorties, synonymes d'attractivité de l'incubateur et de la qualité des projets. À fin 2016, Neode hébergeait 21 sociétés représentant 55 emplois. 2016 marque une année de transition dans l'orientation stratégique renforcée de l'incubateur. Suite à la mise en place d'un nouveau contrat (2015-2018) orienté objectifs, le conseil d'administration a souhaité donner une orientation plus dynamique en renforçant les réseaux, avec la volonté de l'intégrer à part entière au pôle neuchâtelois d'innovation Microcity. Le conseil s'est réuni de manière soutenue, afin de définir les contours du futur Neode 2.0. Suite au départ du directeur du parc, une direction ad interim a été mise en place par le conseil d'administration et un consultant externe a été mandaté pour assurer l'interim opérationnel. Le poste de directeur a été mis au concours. Les objectifs définis pour 2016 entre Neode et le Conseil d'État ont partiellement été atteints suite aux circonstances particulières. La collaboration et la dynamique avec le NECO sont qualifiées de très bonnes.

Genilem

L'association « Genilem arc jurassien antenne canton de Neuchâtel » n'a pu être mise sur pied tel que souhaité par la présidence (démissionnaire en 2016), notamment par la difficulté de trouver des fonds privés et suite au retrait du canton du Jura. La décision de dissolution de l'association a été prise lors de l'assemblée générale du 25 octobre 2016. Il a en outre été décidé que la poursuite des activités « Genilem canton de Neuchâtel » se fera via la création d'une nouvelle entité Genilem, dont les contours restent encore à être confirmés durant 2017, en collaboration avec le NECO. Les instances Genilem Suisse ont été informées de la situation de Genilem arc jurassien antenne canton de Neuchâtel. En 2016, malgré les problèmes structurels, Genilem, via aRc Management, a continué de fournir des prestations avec le coaching de 27 nouveaux porteurs de projet, dont environ la moitié via le NECO.

Finergence

Durant 2016, 4 demandes de prêts ont été soumises et 3 ont été acceptées pour un montant total de 550'000 francs. Finergence a également décaissé 300'000 francs en lien direct avec les prêts accordés sur cette même période. Au 31 décembre, Finergence comptait 10 crédits ouverts pour un montant total de 1'359'086 francs et une participation pour un montant de 100'000 francs. Concernant la recapitalisation de la fondation, le Conseil d'État a accepté le versement en 2016 d'une deuxième tranche de 250'000 francs. Par ces versements, l'État et la BCN auront contribué à la recapitalisation pour une somme totale de 1 million de francs sollicitée par la fondation Finergence en vue d'appuyer le financement via des prêts pour des projets de qualité.

Association plateforme pour l'innovation platinn, antenne neuchâteloise

Le NECO assure depuis 2012 le rôle d'antenne cantonale neuchâteloise pour platinn. En 2016, l'antenne a réalisé les activités suivantes: analyses, conseils et mises en relations auprès de plus de 45 entreprises ou porteurs de projets neuchâtelois : soutien à du coaching auprès de 36 entreprises, organisation d'un workshop sur le thème *Horizon 2020* et promotion de la plateforme de mise en relation des entreprises et investisseurs « MatchInvest » via une offre de vouchers. Au total 6 vouchers ont été attribués.

Avec le nouveau programme de politique régionale LPR 2016-2019, les antennes platinn ont pris depuis 2016 une fonction plus générique d'antenne de proximité, avec pour mission le renforcement de leurs activités de promotion et de valorisation des prestations cantonales et intercantionales de soutien à l'innovation. Un budget de 76'000 francs a été attribué par la CDEP-SO à l'antenne neuchâteloise dans ce but. Le NECO aura repris, par l'intermédiaire de son responsable, un service spécifique de platinn en 2016 pour l'ensemble de la Suisse occidentale, à savoir le « service coopération ».

À noter que le 2^e forum annuel de platinn a été organisé au Château de Neuchâtel dans la salle du Grand Conseil réunissant plus de 50 personnes du réseau (coachs, responsables d'antennes, partenaires et quelques représentants d'industrie).

Alliance

2016 a été l'année d'intégration d'Alliance au réseau platinn. La direction d'Alliance a pris part de manière active aux diverses séances de direction, comités et forums du programme platinn.

Pour le canton, le NECO, via l'antenne platinn, a contribué à l'organisation de 5 visites d'entreprises dans le but d'informer sur les missions spécifiques d'Alliance et de lancer des coopérations avec des instituts académiques, entre autres pour la préparation de projets soutenus par la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI). Au final, 12 mises en relation et 20 interventions ont été réalisées pour 9 entreprises neuchâteloises, parmi lesquelles 5 PME ont pu réaliser un projet CTI. En outre, 5 autres projets externes au canton ont également été amenés, via la collaboration avec des instituts académiques neuchâtelois (HE-Arc, UniNE et CSEM), parmi lesquels 4 ont pu faire l'objet d'un projet CTI.

I comme Intégration

Mesure 5 : Développer et entretenir d'étroites relations avec les entreprises, les partenaires-clés en vue d'anticiper (et faciliter) toute opportunité de valorisation ou d'investissements

Le NECO a effectué 410 visites d'entreprises permettant une veille stratégique et d'établir un réseau de relations avec le tissu économique local. Cela permet de saisir les enjeux et d'appuyer certains projets avec des effets de levier de création de valeur pour le tissu industriel fortement orienté vers l'exportation.

Le NECO a procédé à plus de 150 mises en relations qualifiées, qui permettront à des acteurs neuchâtelois de développer des synergies et de mieux s'intégrer dans le tissu économique local en développant des partenariats avec des acteurs économiques ou industriels.

Un workshop a été organisé par le NECO, dans le cadre de l'Auvernier Jazz festival, dans le but de réunir les acteurs économiques et académiques impliqués suite à la mission économique neuchâteloise à San Francisco en 2015. Dans son sillage, une dizaine de participants à cette mission ont décidé de créer l'association « Neuchâtel Innohub » et de louer deux bureaux dans les nouveaux locaux du Swissnex, sis au Pier 17 à San Francisco. Dans le cadre de ce workshop, les participants ont pu découvrir les résultats d'une analyse de positionnement stratégique comparatif portant sur les « Wearables devices ». Cette analyse, effectuée par une entreprise spécialisée dans l'information de veille sur mandat du NECO, a

permis de voir les opportunités d'affaires et de coopération scientifique offertes par la Silicon Valley aux entreprises et institutions académiques et scientifiques neuchâteloises.

Dans le but de faciliter l'intégration d'entreprises étrangères nouvellement implantées dans le canton de Neuchâtel, l'office de promotion économique (OPEN) a suivi en particulier et plus activement une dizaine d'entre elles, après leur inscription au registre du commerce. Ces nouvelles entreprises ont été sélectionnées pour leur potentiel de croissance, leur contribution potentielle au tissu socio-économique local et à la notoriété internationale de Neuchâtel dans des domaines et réseaux d'affaires d'importance.

Comme détaillé dans le chapitre « Événements principaux », la mission économique neuchâteloise organisée en Californie a permis aux participants des milieux représentés de faire connaissance et d'imaginer des projets en coopération.

Mesure 6 : Disposer en suffisance de zones d'activités économiques équipées et de locaux en vue de concrétiser des projets d'investissement

En 2016, des négociations ont été entreprises avec certains propriétaires en lien avec le futur pôle économique cantonal de la Tène, pour l'acquisition et la compensation d'une première étape de viabilisation des parcelles nécessaires à la réalisation de ce pôle.

Suite au rachat à la Société neuchâteloise de presse (SNP) du bâtiment sis rue de la Pierre-à-Mazel 39 à Neuchâtel, l'État a remis un mandat visant à confirmer le budget de rénovation et obtenir les documents nécessaires au dépôt de permis de construire courant 2017. Des négociations sont en cours pour la vente de cet immeuble, avec un soutien de la NPR et sous contraintes spécifiques à l'acquéreur. L'objectif est de permettre de renforcer les capacités d'hébergement et d'accueillir de nouvelles entreprises à proximité des centres de recherche et de formation du quartier d'innovation Microcity, en complémentarité avec le Parc suisse d'innovation (Switzerland Innovation).

Mesure 7 : Améliorer les conditions d'accueil et d'intégration des talents et des sociétés nouvellement installées

Afin de favoriser l'intégration d'entrepreneurs italiens arrivés récemment dans le canton dans le cadre de l'implantation de leur entreprise, l'OPEN a appuyé l'organisation d'une « soirée italienne » par la Banca Popolare di Sondrio (Suisse) S.A. (BPS) au Théâtre du Passage. Cette rencontre récréative a permis de mettre en relation plusieurs générations d'émigrés italiens, établis de plus ou moins longue date et actifs dans des secteurs économiques aussi variés que nombreux.

Mesure 8 : Contribuer au renforcement des conditions-cadres liées au développement touristique

En 2016, le NECO a soutenu 11 projets ou manifestations touristiques ayant un impact sur l'économie, le développement de l'offre touristique ou sur l'image du canton à l'extérieur de ses frontières. Ce chiffre ne prend pas en considération les soutiens au titre de la politique régionale, ni les soutiens aux deux parcs régionaux.

Après l'introduction de la nouvelle loi sur l'appui au développement touristique (LTour) en 2014 et son règlement d'application en 2015, la reconduction des aides du programme de politique régionale (LPR) période 2016-2019 doit permettre le développement d'un accueil et d'une offre touristique attractive en soutenant les initiatives collectives innovantes et la création d'infrastructures génératrice de valeur ajoutée. Au titre de cet outil, deux initiatives ont été soutenues en 2016 : le projet « Belle-époque », lié à la volonté de positionner clairement la ville de Neuchâtel à travers cette thématique, au même titre que le font avec succès Soleure avec le style baroque, Morat avec le Moyen-Âge ou encore La Chaux-de-Fonds avec l'urbanisme horloger, ainsi que le projet « Au cœur du Temps » au Locle, né de la volonté de créer un pôle touristique en Pays de Neuchâtel articulé autour d'une offre horlogère exclusive et prestigieuse pour la visite exclusive de manufactures.

Parc naturel régional du Doubs (PNRD)

Le Parc du Doubs a lancé en 2016 son deuxième programme d'action quadriennal visant la consolidation, la mise en cohérence d'innovation et de déploiement régional, portant un projet-pilote de renforcement de l'infrastructure écologique sur un territoire allant des escarpements français du Doubs au littoral biennois et neuchâtelois, ceci en collaboration avec son voisin le Parc Chasseral. Ce projet débouchera en

2017 sur des processus et mesures innovants permettant d'assurer le maintien de la diversité des formes de vie qui font la richesse de notre région.

Le Parc aura également initié un effort stratégique de mise en valeur des opportunités touristiques sur l'ensemble de son territoire. Le Parc a également enregistré ses premiers succès dans la labellisation de produits et services, même si le fait que les parties urbaines du Locle et de La Chaux-de-Fonds ne soient pas comprises dans le périmètre du Parc demeure un facteur limitant. Il aura finalement su créer l'amorce d'une dynamique régionale en faveur de la transition énergétique, en permettant à ses communes-membres d'échanger sur leurs initiatives respectives dans ce domaine.

Parc naturel régional Chasseral (PNRC)

Pour le PNRC, l'année 2016 a démarré par une inauguration, le 15 janvier, d'un bâtiment emblématique à cheval entre Berne et Neuchâtel, à savoir la Maison Chasseral-Les Savagnières, en présence des autorités cantonales neuchâteloises et bernoises. En février s'est tenue à Évologia une exposition sur les possibilités architecturales de densifier le cœur des localités de Cernier et Fontainemelon.

L'été 2016 a permis la restauration de 235 mètres de murs de pierres sèches à la Montagne de Cernier avec l'appui de requérants d'asile hébergés dans le centre d'accueil de Fontainemelon et de la réinsertion professionnelle d'Évologia. Le Parc a pu faire connaître la Grange aux Concerts rénovée aux autorités bernoises qui y ont également contribué par un soutien à travers la loterie cantonale. 2016 a également permis de lancer avec le Parc du Doubs le projet d'infrastructure écologique et le projet Interreg « Peace sur l'énergie ».

Société marketing Jura & Trois-Lacs (J3L)

L'année 2016 a été marquée, au 1^{er} janvier, par l'entrée en fonction du nouveau directeur de Jura & Trois-Lacs soutenu dans ses tâches par une directrice adjointe.

Au niveau opérationnel, les faits marquants 2016 ont été la priorité donnée au lancement d'actions liées à la mise en œuvre du *Masterplan*, l'établissement d'un plan d'actions faisant la part belle à des innovations en termes de diffusion, le renouvellement des conventions de partenariat avec les différents cantons de la destination, un nouveau record battu dans l'accueil des voyages de presse et de bloggeurs, ainsi que le développement d'un réseau de relations fort couvrant l'ensemble du territoire et des activités de Jura & Trois-Lacs.

De par sa mission de promotion des richesses naturelles et culturelles de la région, Jura & Trois-Lacs a poursuivi son soutien aux cantons et aux villes dans leur démarche visant à véhiculer une image positive et dynamique et renforce son effort de maintien de retombées positives sur le tissu économique régional dans un contexte européen actuel difficile pour le tourisme suisse.

I comme Implantation

Dans un monde toujours plus globalisé qui favorise la multi-localisation des activités économiques et la fragmentation des chaînes de valeur, avec une industrie en pleine révolution (sa quatrième), et dans un contexte concurrentiel exacerbé entre différentes régions soucieuses d'attirer des investissements directs étrangers (IDE), le développement économique du canton de Neuchâtel doit maintenir, à défaut de pouvoir les renforcer, ses activités de promotion exogène. Persévérance, innovation, focalisation, cohérence, différenciation et excellence sont les piliers sur lesquels doivent s'appuyer les actions du NECO et de son office de promotion économique (OPEN) pour réussir à attirer des investissements directs étrangers ou susciter des investissements ultérieurs dans les filiales étrangères déjà implantées et attirer de nouveaux talents.

Mesure 9 : Implanter de nouvelles sociétés dans notre tissu économique issues principalement des DAS et à fort potentiel

Malgré une tendance à la baisse en ce qui concerne les investissements directs étrangers entrant en Suisse dans l'industrie, l'année 2016 s'est montrée satisfaisante en termes de nouvelles implantations. 12 entreprises étrangères se sont implantées dans le canton. Ces entreprises viennent ainsi compléter la diversification nécessaire du tissu économique encore incomplète quant aux activités présentes.

Greater Geneva Berne area (GGBa)

L'OPEN a poursuivi sa coopération étroite et soutenue avec le GGBa dans le but d'orienter ses représentants vers les cibles les mieux adaptées au tissu économique neuchâtelois, que ce soit en termes d'activités, de nature d'investissement recherché ou encore de profil d'entrepreneur souhaité. En 2016, le canton de Neuchâtel s'est positionné comme terre d'accueil idéale au sein de la région GGBa pour les projets s'inscrivant dans les *Wearable Devices & Related Technologies*.

Neuchâtel assume par ailleurs pour 2 ans (2016-2017) la présidence du GGBa ; à ce titre, le canton a appuyé le renouvellement du partenariat avec les 6 cantons-membres en 2016, ceci avec une cohésion et un positionnement renforcés.

Mesure 10 : Inciter des "leaders" générateurs de compétences nouvelles à s'installer et à investir dans notre canton

Dans ce volet, on peut mentionner l'installation dans le canton de plusieurs personnes physiques, entrepreneurs des nouvelles sociétés implantées, ceci dans un objectif de renforcement de compétences dans les services stratégiques indispensables à l'industrie neuchâteloise.

Mesure 11 : Accueillir des investisseurs potentiels et différents acteurs économiques

1. L'OPEN a accueilli une nouvelle fois une délégation d'entrepreneurs de la région de Nagoya au Japon. Conduite par l'institution publique *Greater Nagoya Initiative*, cette délégation a pu rencontrer des partenaires industriels neuchâtelois. Cette visite a confirmé le potentiel économique de Nagoya et sa région pour le canton de Neuchâtel.
2. Grâce au CSEM, le canton de Neuchâtel a pu accueillir le professeur japonais Hiroshi Amano-san, Prix Nobel de physique en 2014. Cette visite a permis de renforcer l'image d'un canton technologique au Japon, plus particulièrement à Nagoya, région avec laquelle Neuchâtel entretient des relations régulières (bisannuelles) et étroites depuis plus de cinq ans.
3. En coopération avec le GGBa, l'OPEN a accueilli pour la première fois à Neuchâtel une délégation économique et institutionnelle de l'Association française d'optique photonique (AFOP). Les membres de cette délégation ont pu découvrir les compétences pointues de notre région dans les domaines de l'optique et de l'électronique.

Mesure 12 : Développer l'aide à l'internationalisation des PME locales dans les DAS par des partenariats ciblés sur des marchés clairement identifiés

Dans le cadre de la nouvelle loi d'appui au développement économique LADE, une nouvelle prestation est venue enrichir la mission dévolue à l'OPEN. Intitulée « Aide à l'internationalisation », cette nouvelle prestation constitue une innovation significative en matière de promotion économique exogène. Le développement économique ne peut plus se borner aux frontières cantonales et à l'amélioration des conditions-cadres pour attirer des IDE et retenir les entreprises déjà établies. Les limites territoriales en matière de ressources naturelles et de ressources humaines imposent aux entreprises neuchâteloises qui ont la taille suffisante de croître sur des marchés étrangers, au-delà de la « simple » exportation de leurs produits et services.

Dans le cadre du soutien à l'internationalisation, les mises en relation suivantes ont été réalisées :

- ☐ Une entreprise horlogère avec le Swiss Center of Samara pour la pénétration et le développement du marché russe ;
- ☐ Une entreprise du domaine médical pour la pénétration et le développement du marché du Moyen orient et avec S-GE pour le marché brésilien.

Une quinzaine de visites à des PME neuchâteloises a permis de confirmer la pertinence et nécessité de déployer une série de mesures adaptées aux attentes des entrepreneurs qui souhaitent développer leurs affaires à l'international. Plusieurs offres de service ont d'ores et déjà été soumises aux PME intéressées par les partenaires stratégiques, principalement la Fondation Swiss Centers et le Swiss Center Samara.

I comme Image

Mesure 13 : Valoriser le Pôle de l'innovation par la création d'une dynamique commune aux acteurs qui le composent (académiques, institutionnels, associations patronales, entreprises)

L'année 2016 a été marquée par le développement et la diffusion de plusieurs outils de communication relatifs au réseau Microcity — Pôle d'innovation — Neuchâtel, lancé officiellement le 9 juin 2015. Un site Internet a été mis en ligne, un film promotionnel a été développé ainsi qu'une brochure promotionnelle FR/EN et des roll-ups. Ces outils ont pour objectifs d'améliorer la visibilité de ce réseau et de ses membres académiques, ainsi que de fournir à ces derniers des outils de promotion globaux.

Le film « Microcity », diffusé en avant-première au cours de la manifestation Micro16, a recueilli un très grand succès et est actuellement utilisé par de nombreux acteurs académiques et économiques dans le cadre de la promotion de notre région et de ses compétences, dédiées à l'infiniment précis.

Par ailleurs, le NECO a appuyé la présence d'un stand lors de la manifestation Micro16 organisée en septembre 2016 pour y présenter le réseau Microcity. Cette présence a permis d'apporter de la notoriété au cours d'un événement réunissant des acteurs-clés du domaine de la microtechnique et permettant de renforcer le positionnement du canton comme leader des microtechniques au-delà de ses frontières. Micro16 a par ailleurs été organisé par les acteurs académiques et de la recherche faisant tous partie du pôle d'innovation Microcity.

En termes de rayonnement du pôle d'innovation Microcity, des articles rédactionnels ont été appuyés lors de parution dans le magazine BILAN (supplément EPHJ) et dans PME magazine, afin d'améliorer la visibilité du pôle et de ses acteurs.

Mesure 14 : Valoriser la place économique neuchâteloise de manière institutionnelle et territoriale par des actions de communication (medias, expositions, foires, etc.)

En 2016, une délégation du NECO, accompagnée par le chef du Département, a visité de nombreux exposants neuchâtelois lors des salons professionnels SIAMS (chaîne de production des microtechniques) en avril et EPHJ (horlogerie-joaillerie, microtechnique, medtech) en juin. Dans le cadre de ces deux salons, l'ensemble des exposants neuchâtelois a ensuite été convié en fin de journée à un apéritif permettant du réseautage entre industriels et des mises en relation primordiales pour l'économie cantonale. Pour le SIAMS, ceci s'est fait en collaboration avec les autorités jurassienne et bernoise.

La traditionnelle journée neuchâteloise à Baselworld (visite de sociétés horlogères par le Conseil d'État), suivie par un cocktail prévu en l'honneur des exposants et acteurs horlogers du canton, a également été organisée par le NECO.

Le NECO a appuyé en 2016 plusieurs publications, notamment un article promotionnel sur le canton de Neuchâtel dans la brochure de la HES-SO distribuée dans le cadre du forum étudiant-ingénierie, avec pour objectif d'inciter les étudiant-es à postuler dans les entreprises neuchâteloises, trop peu connues hors canton.

Par ailleurs, une nouvelle version 1.2 de la brochure promotionnelle « Vivre l'innovation », dédiée à l'innovation et la qualité de vie, a été développée et sera disponible dès début 2017. Les textes et informations ont été réactualisés tout comme les photos, ceci afin de répondre au mieux aux besoins de la cible que sont les entreprises locales et étrangères pour valoriser la place économique neuchâteloise.

L'OPEN a également invité le nouvel Ambassadeur du Brésil et trois de ses collaborateurs à effectuer une visite d'une manufacture horlogère du Val-de-Travers avant de découvrir les richesses architecturales et historiques de Môtiers, puis d'assister à une présentation des spécificités, compétences et opportunités offertes par le canton de Neuchâtel.

Finalement, pour la troisième année consécutive, l'European Professional Club Rugby (EPCR), a organisé le tirage des poules pour les matchs de la Champions Cup et de la Challenge Cup à Neuchâtel. Après l'espace Facchinetti (en 2014) et la salle des Chevaliers du Château (en 2015), c'est le Théâtre du Passage qui a été sélectionné pour ce tirage. Une nouvelle fois, l'EPCR a promu le canton de Neuchâtel sur les chaînes télévisées et internet rugbyistiques.

Mesure 15 : Soutenir des entreprises ou partenaires à valoriser leurs actions comme acteurs du développement économique

Le NECO a joué un rôle de facilitateur et/ou a soutenu directement l'organisation de plus d'une dizaine d'événements en lien avec l'économie et l'innovation durant 2016. L'objectif étant la promotion de l'image de notre territoire et de ses savoir-faire, de faire connaître le canton, son pôle d'innovation et ses acteurs (EPFL, CSEM, He-Arc, UniNE, Neode, notamment), ainsi que ses entreprises. Les principaux événements 2016 soutenus :

1. Smart City Day : un événement suisse romand organisé par Innobridge SA et réunissant des représentants d'entités publiques et privées autour de la thématique des villes intelligentes. Organisé en septembre au Théâtre du Passage à Neuchâtel, cette action a permis de faire connaître et accélérer le développement du « Smart City » en Suisse.
2. Micro16 : l'événement de promotion des microtechniques est destiné à valoriser et promouvoir l'excellence de la région neuchâteloise dans ce domaine et faciliter les rencontres entre les acteurs et la communauté (chercheurs, entrepreneurs et investisseurs). L'édition 2016 traitait de la thématique des transitions industrielles (4.0) sous l'égide de la FSRM, de l'EPFL et du CSEM notamment.
3. Infomat : ce séminaire a eu lieu en novembre à Neuchâtel et a été réalisé en collaboration avec le réseau « Carbon Composite Schweiz ». Il avait pour but de mettre en relation les entreprises actives dans la fabrication et la caractérisation de pièces de précision en composite carbone avec l'industrie horlogère et microtechnique pour leur permettre de croiser leurs points de vue.
4. Les Journées du Territoire : mini forum et débat organisé par l'UniNE et la He-Arc en octobre sur le thème « Comment valoriser conjointement formation, innovation et exportation ? ».
5. Relève PME : un événement organisé par l'association Relève PME par l'intermédiaire de la Fédération des entreprises romandes (FER) neuchâteloise et destiné à sensibiliser les entrepreneurs à la thématique de la transmission d'entreprises.

Actions des 4 plateformes thématiques, soutenues par la Conférence des chefs de Département de l'économie publique de Suisse occidentale - CDEP-SO

Les quatre plateformes de promotion sectorielle ont pour mission de profiler la Suisse occidentale comme pôle d'excellence dans les secteurs des sciences de la vie (BioAlps), des technologies de l'information et de la communication (Alp ICT), des micro et nanotechnologies (Micronarc) et des technologies propres (Cleantech Alps).

Ces plateformes poursuivent l'objectif de créer des synergies entre les entreprises de Suisse occidentale actives dans les secteurs clés susmentionnés et les organisations à même de fournir des services dans ce domaine, tant au plan national qu'international. Pour atteindre cet objectif, les plateformes agissent comme agent de liaison entre les entreprises, la R&D, les acteurs politiques et financiers, dans le but de créer de la valeur économique.

Alp ICT

Le canton de Genève est responsable de cette plateforme active dans les technologies de l'information et de la communication. Le comité d'expert d'Alp ICT a souhaité mettre un accent particulier sur la Fintech et son développement, tout en poursuivant son effort sur la numérisation de l'industrie (industrie 4.0). La plateforme a organisé ou participé à plus de 50 manifestations tant sur le plan national qu'à l'international. En 2016, 106 sociétés et institutions ont bénéficié d'un soutien de la part d'Alp ICT dont 6 neuchâteloises. Pour le détail de son action, se référer au site internet www.alpict.com et au rapport d'activités du secrétariat exécutif de la plateforme.

BioAlps

Le canton de Vaud est le canton responsable de la gestion de cette plateforme active dans le domaine des sciences de la vie. Depuis 2013, le canton de Neuchâtel est représenté au comité exécutif de la plateforme via le NECO. Le plan d'actions 2016 a été tenu et les objectifs visés ont été atteints. BioAlps a par ailleurs reconduit pour la troisième année consécutive le village Medtech, dans le cadre du salon de l'EPHJ, réunissant sous une seule bannière plus de 25 sociétés exposantes de Suisse occidentale du domaine. Le prix BioAlps catégorie industrie a été décerné à la société Lonza (2700 emplois en Valais).

lors du « BioAlps Networking Day 2016 » qui s'est déroulé au Campus Biotech à Genève. En 2016, 136 sociétés et institutions ont bénéficié d'un soutien de la part de BioAlps dont 13 neuchâteloises.

Micronarc

Le canton de Neuchâtel est le canton responsable de la gestion de cette plateforme active dans le domaine de la promotion des micro-nanotechnologies. Comme chaque année l'événement phare est l'organisation et la tenue de Micronarc Alpine Meeting, à Villars/Ollon, sur 3 jours avec des conférenciers de renommées internationales. Micronarc a également réuni bon nombre de sociétés sur un stand commun aux salons SIAMS à Moutier et EPHJ à Genève. En 2016, 92 sociétés et institutions ont bénéficié d'un soutien de la part de Micronarc dont 21 neuchâteloises. Pour le détail, on se référera au rapport d'activités du secrétariat exécutif de la plateforme.

Cleantech Alps

La présidence de cette plateforme active dans les technologies propres est assurée conjointement par les cantons du Valais et de Fribourg. Pour le détail de son action, on se référera au site internet www.cleantech-alps.org. En 2016, un événement majeur, organisé conjointement entre Cleantech Alps et Innobridge, s'est tenu à Neuchâtel, réunissant plus de 400 experts, professionnels et collectivités autour de la thématique « Smart City ». En 2016, 58 sociétés et institutions ont bénéficié d'un soutien de la part de Cleantech Alps dont 4 neuchâteloises.

Mesure 16 : Animer le tissu économique par des actions ciblées et thématiques en créant/valorisant des dynamiques nouvelles, potentielles ou avérées et des collaborations

En 2016, le NECO a organisé ou co-organisé, avec des acteurs institutionnels ou privés locaux, plusieurs événements ayant pour but d'animer le tissu économique neuchâtelois et de créer des synergies entre ses entrepreneurs. Nous citerons notamment le BBQ de l'innovation, un événement de réseautage organisé en collaboration avec deux entreprises privées neuchâteloises et la HE-Arc, ainsi que le traditionnel petit-déjeuner des partenaires institutionnels du NECO en septembre.

Un forum décentralisé de l'HEBDO a également été organisé début novembre au Théâtre du Passage en collaboration étroite avec le NECO et avec l'appui de la BCN et de la CNCI sur le thème « Comment l'industrie suisse parviendra-t-elle à conserver son premier rang mondial ? ». Cet événement a recueilli un franc succès avec plus de 400 inscrits et la présence de nombreux CEO d'entreprises exportatrices, leaders académique, politique, de la recherche et personnes d'influence de Suisse romande.

3.4.1. Politique régionale

Un rapport quadriennal du Conseil d'État relatif à la mise en œuvre de la politique régionale fédérale – LPR (Interreg, Suisse occidentale, Arc jurassien et canton de Neuchâtel) a été présenté au Grand Conseil. Ce dernier a approuvé un crédit d'engagement quadriennal de 29 millions de francs au brut (50% canton et 50% Confédération) à octroyer sous forme de prêts pour la réalisation de projets de politique régionale. Les nouveaux programmes de mise en œuvre 2016-2019 de la loi fédérale sur la politique régionale – LPR ont été formalisés par la signature de conventions avec la Confédération. En 2016, cinq séances d'information ont été organisées dans le canton pour faire connaître cet outil et les possibilités de soutenir des projets auprès de porteurs de projets potentiels.

Pilotage du volet Arc jurassien

L'association arcjurassien.ch (www.arcjurassien.ch) agit comme organisme de mise en œuvre, sous le pilotage du canton de Neuchâtel, désigné comme responsable par ses partenaires (JU, BE et VD) auprès du Secrétariat d'État à l'économie (SECO).

Le comité politique s'est réuni 3 fois, alimenté par les travaux du comité technique, qui lui-même s'est réuni 5 fois. Dans ce cadre, 1 nouveau projet a fait l'objet d'une décision de soutien, à savoir : Analyse de l'offre et des besoins en formation continue pour les prestataires touristiques. La convention-programme de mise en œuvre du volet Arc jurassien pour la période 2016-2019 a été signée en septembre entre le canton de Neuchâtel et le SECO.

Participation au volet intercantonal à la conférence des chefs de Département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)

1. Les chefs de Département de la CDEP-SO se sont réunis à 4 reprises et la conférence des chefs de service et le comité technique se sont réunis respectivement 4 et 6 fois. Les discussions ont avant tout porté sur la définition de la stratégie pour le programme 2016 à 2019 qui s'inscrit dans la continuité et dans la recherche de synergies.
2. La CDEP-SO a également organisé un événement de mise en valeur des prestations réalisées du réseau d'innovation de Suisse occidentale (RIS-SO) dans le cadre de la politique régionale. La manifestation avait pour objectif de renforcer la reconnaissance mutuelle des actions accomplies et de renforcer les liens entre les acteurs du réseau : antennes cantonales de soutien à l'innovation et coaches, cantons membres, plateformes sectorielles, organismes de coaching et comités d'experts.

Pilotage du volet transfrontalier Interreg IV et participation du canton au programme Interreg V France Suisse

Les derniers projets financés dans le cadre du programme Interreg IV A France-Suisse ont été achevés fin 2015. 2016 a permis de clôturer le programme. La Coordination régionale Arc jurassien (CRAJ), commission de l'association arcjurassien.ch, a transmis un rapport final au SECO en février. En outre, les comptes de la CRAJ ont fait l'objet d'une révision par le CCFI en avril.

Au total, 69 projets ont ainsi été soutenus sur la période 2008-2015 par la Coordination régionale Arc jurassien pour un montant de contributions fédérales allouées de 5'152'677 francs et de contributions cantonales de 7'096'904 francs correspondant à un montant versé respectif de 4'862'163 francs et 6'651'463 francs.

Le canton de Neuchâtel est l'un des sept cantons qui a signé en 2015, ainsi qu'arcjurassien.ch, la convention-programme relative à l'encouragement du programme Interreg V France Suisse dans le cadre de la NPR.

Le comité technique de la CRI s'est réuni 6 fois en 2016, afin d'assurer un suivi opérationnel du programme, de définir et d'optimiser les procédures de sélection des projets, d'échanger sur la dimension NPR des projets ainsi que de préparer les décisions du comité stratégique de la CRI.

Le canton de Neuchâtel a également pris part aux instances partenariales franco-suisse de niveau politique et stratégique qui se sont réunies 3 fois en 2016. 46 projets ont ainsi été programmés dont 14 concernent le canton de Neuchâtel.

Les projets impliquant le canton de Neuchâtel concernent plusieurs thématiques dont la principale est celle de la recherche et de l'innovation. Différents domaines stratégiques sont ainsi ciblés par ces 7 projets (« Innovarc 2 », « IGNITION », « Communauté du savoir 2 », « SATURN », « Serious Game », « SAIAD », « RESponse ») : mise en réseaux des entreprises et des institutions académiques, informatique et électronique, santé au travail, énergie et science des matériaux.

La valorisation touristique du patrimoine est soutenue dans le cadre de 2 projets (« Patrimoine en partage », « Patrimoine du sel »). L'aménagement du territoire et l'exploitation des ressources régionales sont soutenus dans le cadre de 3 projets relatifs aux éco-quartiers, à l'organisation spatiale du territoire et aux techniques de construction et de prévention du radon (« Request », « Arc-ad », « JURA-BAT »). Enfin, les services à la population et aux entreprises sont soutenus dans le cadre de 2 projets relatifs à la mobilité, et à la carte avantage jeunes (« Covoiturage 3 », « CAJ BEJUNE »).

Projets NPR / LIM / INTERREG**Politique régionale & Statistiques financières**

En 2016, pour le domaine d'action « Stimuler les initiatives Consolidation des filières industrielles régionales et soutien aux startups et PME innovantes », 2 aides à « fonds perdus » ont été attribuées à des initiatives interentreprises. 3 aides pour des projets dans le domaine d'action « Déploiement du potentiel de la filière touristique ». 1 aide a été attribuée pour un projet dans le domaine d'action « Créer des synergies entre les systèmes à valeur ajoutée industrie et tourisme ». Aucun soutien n'a été attribué pour des projets dans le domaine d'action « Ouvrir et préparer les systèmes à valeur ajoutée du canton et de

ses régions aux défis économiques de demain ». Finalement, 1 aide a été attribuée pour le management régional.

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des ressources financières utilisées en 2016. À noter que tous les projets ayant fait l'objet, en 2016, d'une décision d'octroi d'aide n'ont pas nécessairement fait l'objet d'un versement d'aide durant l'année en cours.

	Projets		NE	Confédération	Cantons partenaires
	Nombre	Coût total	Participation	Participation	Participation
Volet cantonal – Aides à fonds perdus	7	3'320'671.–	672'500.–	672'500.–	0.–
Volet cantonal – Prêts	0	0.–	0.–	0.–	0.–
Volet intercantonal Arcjurassien	1	82'000.–	10'250.–	41'000.–	30'750.–
Volet transfrontalier	14	8'005'485.–	822'398.–	2'531'180.–	1'395'194.–

Projets du fonds d'aide aux régions de montagne (LIM)

7 projets sous forme de prêts au niveau cantonal sont encore ouverts (681'690 francs), dont le montant de remboursement pour 2016 s'élève à 148'470 francs. Au niveau fédéral, ce sont 124 dossiers qui sont encore ouverts (26 millions de francs).

Quant aux aides « à fonds perdus », un dossier bénéficie encore de mesures de soutien, pour un montant total annuel de 16'557 francs.

3.4.2. Office du registre du commerce (OCRC)

Le registre du commerce sert à la constitution et à l'identification des entités juridiques dans le respect des dispositions du droit fédéral. Il a pour but d'enregistrer et de publier des faits juridiquement pertinents pour garantir la sécurité du droit et la protection des tiers dans le cadre des dispositions impératives du droit privé. En particulier, l'inscription au registre du commerce doit permettre d'établir sans équivoque le régime de la représentation et celui de la responsabilité des entités inscrites.

Le registre du commerce tend ainsi à favoriser les relations d'affaires grâce à l'exactitude et à la publicité des inscriptions, inscriptions transmises pour approbation à l'Office fédéral du registre du commerce (OFRC), puis publiées dans la Feuille officielle suisse du commerce. La publicité est garantie par la consultation du registre, plus spécialement des pièces justificatives déposées à l'appui des réquisitions d'inscriptions, et par un site Internet. Le préposé au registre du commerce assure en outre la conservation et la consultation du registre des régimes matrimoniaux, clôturé en 1988.

Les prestations de l'office du registre du commerce (OCRC) sont soumises à émoluments qui doivent lui permettre d'exercer ses missions. Ils se sont élevés en 2016 à 1'034'247 francs, ce qui constitue une très bonne année en termes de mouvements.

Activités/réalisations

Le site Internet du registre du commerce est l'un des plus consultés du canton. En 2016, 131'213 visites ont été effectuées et 261'563 pages ont été vues (85% de Suisse ; 9% de France ; 1% des États-Unis, de Grande-Bretagne, d'Allemagne et d'Italie, et pour 2% de 92 autres pays. Des travaux en lien avec l'amélioration de l'application informatique métier du registre du commerce (signature électronique ; transfert électronique des actes authentiques ; classement électronique des pièces justificatives ; prestations en ligne) se sont poursuivis tout au long de l'année, ainsi qu'en vue de la mise en production d'une prestation cantonale de suivi électronique des inscriptions par un système d'alertes via le guichet unique (SpeedRC).

L'OCRC a également été chargé de la création d'une loi cantonale portant sur la base de données des établissements, entreprises et entités du canton de Neuchâtel (LBDEEE) qui sera soumise au Grand Conseil en 2017.

En août, l'OCRC a déménagé de la rue du Musée 1 à la Place des Halles 8, à Neuchâtel.

Statistiques

Comme pour 2015, l'année 2016 a été marquée par un nombre élevé de nouvelles inscriptions d'entités juridiques (2,5% de croissance). Le tableau ci-dessous donne des informations sur le nombre d'entités inscrites au registre du commerce, par natures juridiques, ainsi que l'évolution de ce nombre en 2016.

Nature juridique	Inscriptions	Radiations	Total au 31.12.2016	Différence
Entreprises individuelles	310	285	3'148	+25
Sociétés en nom collectif	34	35	311	-1
Sociétés en commandite	1	2	22	-1
Sociétés à responsabilité limitée	302	97	3'008	+205
Sociétés anonymes	130	105	3'067	+25
Sociétés coopératives	4	6	157	-2
Associations	14	1	154	+13
Fondations	3	12	381	-9
Établissements de droit public	0	0	5	0
Succursales d'entreprises suisses	22	12	266	+10
Succursales d'entreprises étrangères	4	2	27	+2
Totaux	824	557	10'546	+267

3.5. Perspectives

L'économie neuchâteloise, fortement industrielle et exportatrice, est dépendante de la santé de l'économie internationale et des conditions-cadres qu'offre la Suisse. L'élasticité de l'économie neuchâteloise est plus forte qu'ailleurs et les réactions plus marquées, en cas de croissance et en cas de baisse de la conjoncture.

2016 aura été marquée par une géopolitique en mutation, avec une nouvelle présidence aux États-Unis teintée de nationalisme et un Brexit évalués comme initialement peu probables. Sur le plan suisse, une incertitude encore présente quant à la résolution d'enjeux liés aux conditions-cadres, tels que l'application incertaine de l'article 121a Cst. sur l'immigration de masse et l'incertitude liée à la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) péjore des opportunités de nouveaux investissements d'entreprises globales et industrielles. L'euro faible détériore la compétitivité des entreprises suisses et exportatrices dans la zone euro réduisant leurs marges, le tout marqué par une visibilité fortement réduite sur la marche des affaires qui devient une constante.

Par ailleurs, à l'aube de la 4^e révolution industrielle et de la digitalisation croissante de l'économie, certaines mutations profondes des modèles d'affaires requièrent une adaptation accélérée des entreprises à se réinventer. Avec des enjeux économiques et sociaux croissants liés notamment aux compétences et adaptabilité requises.

La pression sur l'emploi s'est par ailleurs accentuée dans le canton de Neuchâtel ; cela démontre également une évolution des besoins requis de compétences et de savoir-faire pour maintenir la capacité concurrentielle de chaque entreprise qui doit relever des défis de plus en plus individualisés. La structure de l'économie neuchâteloise est fortement dépendante de ses exportations. 2016 aura confirmé un contexte géopolitique mondial incertain, dont les conséquences sont encore peu prévisibles, mais les impacts potentiellement majeurs.

La résilience et l'adaptabilité des entreprises ont été impressionnantes durant l'année écoulée. Suite à la détérioration de la marche des affaires en 2015, notamment liées à la baisse de la demande de marchés d'exportation phares, en Chine, à Hong Kong et en Russie (dont l'horlogerie), le contexte ne s'est pas encore redressé substantiellement durant 2016. La tendance à une lente reprise économique, au même niveau que la Suisse, semble se dessiner pour 2017 selon les prévisions de nombreux économistes, même si l'industrie des machines souffre plus que les autres secteurs.

Afin que les effets de l'appui au développement soient tangibles sur le plan régional, outre la concrétisation d'opportunités à court terme et le travail sur l'amélioration des conditions-cadres cantonales à long terme, il devient nécessaire d'adopter une approche de remise en question permanente du développement territorial en évaluant de nouvelles approches innovantes et de nouveaux instruments pour les investisseurs et partenaires. Un focus sur un nombre de projets restreints à haut potentiel est également nécessaire.

L'attractivité d'une région découle de la compétitivité de son tissu économique et de ses savoir-faire. Elle repose sur une série de facteurs qu'il est nécessaire d'appuyer et de renforcer continuellement pour rester attractif à l'échelle cantonale, régionale et internationale. Il est nécessaire que les conditions-cadres soient toujours plus attractives et ne se limitent pas à la seule fiscalité ou à la parité de la monnaie nationale vis-à-vis des monnaies des partenaires commerciaux. Parmi celles-ci, les incubateurs, les hôtels d'entreprises, les business centers, les salles de congrès et les hôtels 4/5 étoiles, les écoles internationales, de même qu'une connectivité par route et rail élevée, ou encore des infrastructures informatiques à la pointe sont incontournables. A ces conditions-cadres s'ajoute la nécessité d'une relation et implication importante dans les nouveaux projets, que ce soit sous forme d'expertise apportée à l'entrepreneur, de coaching de projet ou de financement, dans une orientation solution et de facilitation.

Ces ajustements et renforcements s'inscrivent dans une stratégie d'appui au développement économique continuellement adaptée et des actions repensées, par rapport au contexte local et global et par rapport à la conjoncture. C'est ainsi que les entreprises sises sur notre territoire, les nouveaux investisseurs et partenaires choisiront de concrétiser leurs projets dans le canton de Neuchâtel plutôt que dans une région concurrente en Suisse, en Europe, en Asie ou aux États-Unis selon d'éventuels changements de paradigmes.

4. SERVICE DE L'EMPLOI

4.1. Missions

Le service de l'emploi (SEMP) est composé de 7 entités et regroupe plus de 140 collaborateurs. Il a notamment pour missions principales de :

- ☐ Favoriser un marché de l'emploi équilibré ;
- ☐ Encourager le dialogue entre les partenaires sociaux ;
- ☐ Prévenir et combattre le chômage ;
- ☐ Soutenir les employeurs à la recherche de main-d'œuvre ;
- ☐ Soutenir les travailleur-se-s qui recourent au placement ;
- ☐ Apporter une aide aux victimes du chômage ;
- ☐ Inciter au travail et à la réinsertion professionnelle ;
- ☐ Prévenir et combattre le travail illicite ;
- ☐ Réaliser la libre circulation de la main-d'œuvre au sens des accords conclus entre la Suisse et les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre-échange (AELE) ;
- ☐ Permettre le recrutement de main-d'œuvre nécessaire provenant de pays tiers et assurer à celle-ci des conditions de travail convenables.

Dans le cadre des missions légales, des ressources qui lui sont confiées et sur la base du programme de législature ainsi que sa feuille de route, le service veille à :

- ☐ Développer une vision partagée par l'ensemble des offices du SEMP et renforcer la cohésion et les synergies entre offices ;
- ☐ Viser une efficacité de réinsertion rapide et durable des demandeurs et demandeuses d'emploi supérieure à la moyenne nationale et plus particulièrement limiter le nombre de demandeurs et demandeuses d'emploi arrivant en fin de droit à l'assurance-chômage fédérale ;
- ☐ Mettre en œuvre la nouvelle stratégie cantonale d'intégration professionnelle dans les délais impartis et viser l'adhésion et la participation de l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices concerné-e-s ;
- ☐ Assurer un suivi optimal et créer un partenariat solide avec les entreprises du "New Deal pour l'emploi" et les services de l'État ;
- ☐ Favoriser le transfert d'information sur l'évolution des branches économiques et des métiers les plus recherchés afin d'optimiser le soutien aux demandeurs et demandeuses d'emploi ;
- ☐ Participer activement au projet "Lutte contre les abus" notamment en optimisant la détection des cas de fraudes potentielles et en améliorant les processus de contrôles dans le but de développer un marché du travail équilibré et limiter les abus aux assurances sociales.

4.2. Objectifs de l'année

Réforme

Au cœur du dispositif d'intégration professionnelle, du New Deal pour l'emploi et de la stratégie de lutte contre les abus, le SEMP est un des acteurs centraux de la déclinaison de la politique économique et sociale du canton. Dans un environnement en évolution permanente, il est appelé à se réinventer pour répondre aux besoins des personnes en recherche d'emploi, développer un partenariat de qualité avec les employeurs et favoriser une dynamique saine et équilibrée du marché de l'emploi. Dans cette perspective, il a travaillé durant l'année 2016 sur une réforme structurelle d'envergure, reposant sur une nouvelle définition de sa vision, de sa mission et de ses prestations. La mise en œuvre des nouvelles entités sera effective le 1^{er} mai 2017.

Dans le courant de l'année 2016, 2 projets consignés dans deux rapports présentés au Grand Conseil ont considérablement impacté l'activité future du SEMP. Tout d'abord, la nouvelle stratégie d'intégration professionnelle, adoptée à l'unanimité par le Grand Conseil le 21 mars 2016. Le second projet est celui de la lutte contre les abus, dont le rapport a lui aussi été validé à l'unanimité du parlement le 6 décembre 2016. Cette stratégie coordonnée place le SEMP au centre du déploiement d'une politique institutionnelle fondamentalement renouvelée, qui recouvre aussi bien l'accompagnement des demandeurs et demandeuses d'emploi que le rôle d'autorité en matière de relations et de conditions de travail.

Dans cette perspective, le SEMP a pour objectif d'adapter sa mission et ses prestations aux exigences de cette nouvelle stratégie, de renforcer sa capacité d'adaptation à son environnement et développer ses partenariats afin de répondre de manière souple et réactive à l'évolution des besoins des demandeurs et demandeuses d'emploi et des besoins en compétences des employeurs.

S'inscrivant dans une vision globale et un modèle qui se veut innovant et plus efficient, le service SEMP adaptera, au cours de l'année 2017, sa structure de conduite et son organisation pour faire face à aux enjeux majeurs que représente l'évolution des modèles économiques et sociétaux. Cette réforme impliquera une refonte de ses entités, actuellement aux nombres de sept, pour ne compter plus que trois entités, soit deux offices et une direction.

L'office du marché du travail (OMAT) regroupera deux domaines dédiés mais organisés en prestations transversales : un domaine « ProEmployeurs » et un domaine « ProEmployés ». Les mesures du marché du travail seront également intégrées de manière transversale dans les deux domaines, dans l'objectif de développer des outils d'intégration et de mise en adéquation des compétences au service des personnes en recherches d'emploi et des entreprises privées et publiques. L'office des relations et des conditions de travail (ORCT), interface de l'équilibre du marché de l'emploi, regroupera les domaines de la santé et de la sécurité au travail, le contrôle et la surveillance.

Cette réorganisation permettra au SEMP de décliner l'ensemble de ses prestations dans une approche orientée clients, visant à assurer la gestion des flux et des interfaces entre les employeurs et les demandeurs et demandeuses d'emploi afin de favoriser un retour rapide à l'emploi. Dans une vision d'avenir, il placera au centre de sa mission le développement des compétences professionnelles, véritable défi pour tous les acteurs économiques et sociaux du canton.

Cette réforme d'importance, qui entrera en vigueur le 1^{er} mai 2017, permettra au service de SEMP de renforcer ses partenariats tant avec les acteurs cantonaux de l'intégration professionnelle qu'avec les employeurs et les partenaires sociaux, dans le but de s'adapter en permanence à l'évolution de son environnement social et économique ainsi que dans la perspective de contribuer activement à l'équilibre du marché de l'emploi.

Vision SEMP 2020

Garant d'un cadre équilibré et adapté pour le marché de l'emploi neuchâtelois :

- ☐ Le SEMP est un partenaire reconnu des employeurs dans la réponse à leurs besoins de compétences à court, moyen et long terme ;
- ☐ Le SEMP est reconnu par les demandeurs et demandeuses d'emploi pour l'efficacité de leur accompagnement en vue de la réalisation d'un projet professionnel adapté à leur potentiel et à leurs compétences ;
- ☐ Le SEMP est reconnu pour son impact positif sur l'amélioration des conditions de travail en collaboration avec les employeurs et les partenaires sociaux.

Missions SEMP 2020

Le SEMP assure, en collaboration avec les acteurs politiques, économiques et sociaux, le développement équilibré du marché de l'emploi. Dans ce but et dans le respect des législations fédérales et cantonales, le service de l'emploi :

- ☐ Participe à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la politique de l'emploi et de sa stratégie ;
- ☐ Développe des relations étroites avec les employeurs, pour répondre à leurs besoins de compétences à court, moyen et long terme, en leur fournissant des conseils et en traitant efficacement leurs demandes ;
- ☐ Contribue à la préservation de l'emploi et au maintien de l'employabilité ;
- ☐ Déploie les actions permettant une intégration professionnelle réussie ;
- ☐ Veille au respect de la santé et de la sécurité dans le cadre professionnel ;
- ☐ Lutte contre la fraude et les abus.

4.2.1. Refonte du dispositif d'intégration professionnelle

Projet Intégration professionnelle/rapport 15.047

Le rapport 15.047, détaillant la nouvelle stratégie d'intégration professionnelle, a été adopté le 21 mars 2016. Celle-ci se décline sur deux piliers :

- ☐ Le dispositif d'appui aux demandeurs et demandeuses d'emploi ;
- ☐ Le New Deal pour l'emploi.

Nouveau dispositif d'appui aux demandeurs et demandeuses d'emploi

Transversal et interinstitutionnel, le projet intégration professionnelle place le SEMP au cœur de ce dispositif. Ce nouveau modèle a d'ores et déjà fait la démonstration de la nécessité de construire un service de l'emploi portant une vision d'avenir et se donnant les moyens de remplir son rôle de leader de cette stratégie. D'importants changements de culture de travail des entités de l'État et acteurs concernés sont attendus pour atteindre l'objectif ambitieux d'un changement de paradigme : offrir des prestations en regard des besoins et non plus du statut de la personne bénéficiaire. L'opérationnalisation de ce nouveau dispositif est attendue dans le prolongement du processus de réforme du SEMP.

New Deal pour l'emploi/état de situation, premiers résultats

Le Département de l'économie et de l'action sociale, par le SEMP, a mis en place une stratégie de développement de partenariat avec les entreprises, appelé New Deal pour l'emploi. L'objectif est de créer des relations privilégiées avec les entreprises du canton dans le but notamment d'évaluer l'évolution des besoins en compétences et de favoriser le retour à l'emploi des demandeurs et demandeuses d'emploi. Cette convention de collaboration prévoit par ailleurs que les postes vacants sont annoncés en priorité au service de l'emploi, qui lui propose ensuite des dossiers correspondant au profil attendu dans un délai de 48h.

Depuis son lancement au printemps 2015, ce projet a pris de l'envergure. Les partenariats sont de qualité et les premiers résultats sont encourageants. Environ 30% des postes annoncés par les entreprises ont permis le recrutement de demandeurs et demandeuses d'emploi inscrit-e-s à l'ORPN.

Par ailleurs, il s'agit de relever que le New Deal a également permis de faire émerger des projets de partenariat visant au développement des compétences des demandeurs et demandeuses d'emploi en adéquation avec les besoins des entreprises.

C'est notamment le cas pour le projet de formation pour opérateur en pharmaceutique qui a permis à 11 participants sur 12 de décrocher un emploi.

4.2.2. Projet lutte contre les abus/rapport 16.030

La campagne de sensibilisation à la lutte contre les abus dans le domaine fiscal, du travail au noir et de la fraude aux assurances sociales, a été officiellement lancée durant le mois de janvier 2016. À l'instar du service des contributions et du service de l'action sociale, le SEMP, par son office de contrôle, a activement participé à la mise en place de cette campagne.

4.3. Ressources

Ressources humaines

Évolution chiffrée des effectifs en 2016

Situation au 01.01.2016 : 142 personnes (126,5 EPT)

Situation au 31.12.2016 : 139 personnes (122,8 EPT)

Mouvements (*turn-over*) : Arrivée : 8 personnes
Départ : 9 personnes
Mutation interne : 3 personnes

Le SEMP a accueilli en 2016 : Stagiaires : 3 personnes
Apprenti-e-s : 5 personnes

Événements majeurs en 2016

Comme indiqué en préambule du présent rapport, le SEMP a connu une période de changements structurels ayant un impact important sur ses ressources humaines. Parmi ces changements figurent :

- ☐ Période d'intérim entre janvier et mars 2016 suite à la démission de la cheffe de service ; intérim assuré par l'adjoint de direction en charge des finances et de l'observation du marché du travail ;
- ☐ Changement de direction entre avril et mai 2016 par l'entrée en fonction de la nouvelle cheffe de service et de son adjointe en charge des ressources humaines et de la communication (poste vacant depuis novembre 2015) ;
- ☐ Suppression des prestations MIP ayant pour répercussion la suppression de 2,5 postes ;
- ☐ Après une première phase d'analyse, propositions et décisions en lien avec la réforme SEMP 2020, les conséquences en matière de ressources humaines ont été la suppression de l'ensemble des postes de cadres (17) en fin d'année (conformément aux dispositions légales en vigueur), comme conséquence de la première phase d'analyse, de propositions et décisions en lien avec la réforme SEMP 2020.
- ☐ Ré-engagement de 11 personnes suite à l'étape de mise au concours à l'interne du SEMP de nouveaux postes issus de la réforme.

Les mesures d'assainissement ont été mises en œuvre dans le cadre du processus de réforme SEMP 2020.

Ressources matérielles

Durant l'année écoulée, le SEMP n'a acquis aucun matériel informatique particulier, l'infrastructure existante étant suffisante pour faire face au remplacement de matériel défectueux.

Locaux

Comptant cinq sites pour trois entités au 1^{er} mai 2017, les locaux du service de l'emploi sont dispersés et ne permettent pas de créer des dynamiques managériales en lien avec les objectifs de la réforme. De plus, ils ne répondent pas aux besoins des utilisateurs et utilisatrices qui se voient contraint-e-s de se rendre dans une multitude de sites pour recevoir une ou plusieurs prestations découlées par le même service.

En collaboration avec les services transversaux compétents, le SEMP a initié une réflexion globale relative à la localisation de ses entités et à son organisation spatiale en lien avec le projet de réforme SEMP 2020.

4.4. Événements principaux

4.4.1. Évolution du marché de l'emploi en 2016

La revue annuelle de l'évolution sur le front du marché de l'emploi neuchâtelois est basée sur les quatre axes suivants :

- ☐ Évolution de l'emploi ;
- ☐ Évolution de la réduction de l'horaire de travail (RHT) ;
- ☐ Évolution des licenciements collectifs et importants ;
- ☐ Évolution du chômage.

4.4.2. Évolution de l'emploi

Sans entrer dans le détail des professions ou des branches d'activité, la statistique sur l'emploi (STATEM) fournit les évolutions les plus récentes de l'emploi dans le canton de Neuchâtel, pour les secteurs secondaire et tertiaire. Les derniers chiffres font état, au 3^e trimestre 2016, de 103'500 postes dans le canton, représentant 82'600 emplois en équivalent plein temps. Le secteur secondaire représente près de 40% de l'emploi cantonal.

Par rapport au même trimestre de l'année 2015, les emplois en équivalent plein temps ont diminué de près de 900 unités (-1,1%). L'évolution relative est similaire dans les deux secteurs, signe que la mauvaise conjoncture touche l'ensemble de l'économie neuchâteloise.

4.4.3. Évolution des RHT

Les RHT ont observé une hausse conséquente en 2016 dans le canton de Neuchâtel. Le nombre de travailleur-se-s au bénéfice d'une autorisation RHT a augmenté de 60% par rapport à 2015 alors que l'effectif de secteurs d'entreprises est en hausse de 72% en un an. Ces importantes hausses reflètent les difficultés des entreprises neuchâteloises, notamment dans le secteur industriel.

Dans le détail, au 31 décembre 2016, les travailleur-se-s et les secteurs au bénéfice d'une autorisation RHT sont, respectivement, au nombre de 2'916 et 160. Au 31 octobre 2016 (résultats les plus précis compte tenu du délai de paiement des caisses), les travailleur-se-s et secteurs ayant effectivement chômé sont, respectivement, de 1'387 et 106. Sur les 10 premiers mois de l'année seulement, ceci représente plus de 600'000 heures chômées.

Les branches ayant le plus recours à la RHT sont celles de l'« électrotechnique, électronique, montres et optique » à savoir horlogerie (65% des travailleur-se-s au bénéfice d'une autorisation RHT) et de la « métallurgie et produits métalliques » (19% des travailleur-se-s au bénéfice d'une autorisation RHT).

Concernant l'horlogerie, 75% des demandes RHT émanent d'entreprises sous-traitantes. Les motifs avancés par les entreprises lors des demandes sont le franc fort, la lutte anti-corruption (notamment en Chine), les différentes problématiques géopolitiques actuelles (attentats, crise en Ukraine, situation au Moyen-Orient) ainsi que le cours de certaines monnaies étrangères (Rouble, Yuan).

Rappelons ici que la RHT est un outil efficace de préservation de l'emploi lorsque la conjoncture se contracte, notamment dans le secteur industriel. Il permet aux entreprises d'éviter des vagues de licenciements abruptes. Ainsi, le nombre de licenciements collectifs ou importants n'a pas augmenté dans le canton malgré une situation conjoncturelle plus défavorable en 2016 qu'en 2015 (voir ci-dessous).

4.4.4. Évolution des licenciements

Pour rappel en 2015, 731 personnes étaient concernées par un licenciement collectif (556 travailleur-se-s) ou important (175 travailleur-se-s). En 2016, une diminution est observée puisque 587 travailleur-se-s sont concerné-e-s par un licenciement collectif (449) ou important (138). En termes d'entreprises, ces licenciements provenaient de 32 entreprises en 2015 contre 26 en 2016. Même si le volume des licenciements diminue, il reste toutefois à un niveau relativement élevé. Rappelons toutefois que les licenciements de moins de 6 employé-e-s ne sont pas annoncés par les entreprises.

4.4.5. Évolution du chômage

En moyenne annuelle, le taux de chômage cantonal s'est fixé à 5,8% en 2016 contre 5,3% en 2015. À titre de comparaison, le chômage a augmenté de 3,2% à 3,3% au niveau national. Entre les mois de décembre 2015 et 2016, le taux de chômage a augmenté, passant de 5,9% (5'444 personnes) à 6,3% (5'840 personnes), soit une augmentation de 0,4 point équivalant à une variation de +396 personnes.

Le nombre d'inscriptions de demandeurs et demandeuses d'emploi à l'ORPN a augmenté entre 2015 et 2016 passant de 8'515 à 8'662 personnes (soit +1,7%). Les annulations (ou désinscriptions) ont également légèrement augmenté (8'061 en 2015 contre 8'256 en 2016). Parmi ces annulations, 4'456 demandeurs et demandeuses d'emploi ont quitté l'ORPN avec un emploi à la clé annoncé (soit un taux de retour à l'emploi connu de 54%) contre 4'515 personnes en 2015. Enfin, la durée effective moyenne de la recherche d'emploi augmente très légèrement passant de 303 jours en 2015 à 305 jours en 2016.

À l'exception des professions liées au transport (-41), la plupart des groupes professionnels ont vu le nombre de demandeurs et demandeuses d'emploi augmenter entre décembre 2015 et décembre 2016. Les hausses les plus marquantes, soit supérieures à 50 personnes, concernent les professions administratives et commerciales (+96, dont près de 50 employé-e-s de commerce), les professions de la santé et du social (+71) et les ingénieur-e-s et les technicien-ne-s (+57). Au sein du secteur industriel, les professions de l'horlogerie enregistrent la plus forte hausse (+32).

4.4.6. Résultats aux indicateurs du SECO

Dans le cadre de l'exécution de la loi sur l'assurance-chômage (LACI), l'un des principaux objectifs fixés par la Confédération aux ORP est de réduire le dommage à l'assurance-chômage en misant sur la réinsertion rapide et durable des demandeurs et demandeuses d'emploi. Cet objectif est formalisé dans un accord (accord portant sur l'exécution de la LACI) signé entre la Confédération et l'ensemble des cantons. 2015 a vu l'entrée en vigueur du nouvel accord liant les partenaires jusqu'en 2018.

L'atteinte de l'objectif de réinsertion rapide et durable est évaluée annuellement par le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) sur la base d'un indice permettant la comparaison entre les cantons et la moyenne suisse. Afin de tenir compte des facteurs sur lesquels les ORP n'ont aucune influence (structure économique du canton, profil des demandeurs et demandeuses d'emploi, branches saisonnières, part de frontaliers et frontalières, etc.), cet indice est corrigé à l'aide d'un modèle économétrique. Si l'objectif n'a pas changé, notons toutefois que le calcul de ce dernier a été légèrement modifié depuis l'entrée en vigueur du nouvel accord.

La modification du calcul n'a aucune influence sur la lecture des résultats, un indice supérieur à 100 indique que le canton obtient de meilleurs résultats en termes de réinsertion rapide et durable des demandeurs et demandeuses d'emploi que la moyenne suisse. Un indice inférieur à 100 révèle des performances inférieures à la moyenne, étant entendu que pour des valeurs situées entre 95 et 105, les objectifs sont considérés comme atteints par le SECO.

Les modifications dans les méthodes de calcul rendent la comparaison avec les années précédentes difficile à interpréter. Toutefois, afin de permettre cette comparaison, le nouveau calcul a été appliqué rétroactivement sur le résultat de 2014. L'indice global 2014 corrigé passe ainsi de 96 à 94 et l'indice 2015 passe à 96, en augmentation de 2 points et dépassant de 1 point la fourchette inférieure de l'atteinte des résultats pour le SECO fixée à 95.

	Anciens			Nouveaux	
	2012	2013	2014	2014	2015
Indice global corrigé NE	97	94	96	94	96
Différence objectif SECO (95)	+ 2	- 1	+ 1	-	+ 2

4.5. Activités/réalisations

Avec l'entrée du SEMP dans le programme des Réformes de l'État, phase dite GestionNE pour l'exercice 2016, il a été décidé d'opter pour une nouvelle présentation des données quantitatives du service quant à son activité. Les données seront donc présentées par prestation et non plus par entité.

Les variations annuelles ne doivent pas être comprises comme un indicateur de performance mais uniquement en tant qu'indicateur quantitatif du volume d'activité.

4.5.1. Conseil et contrôle, activation & placements des demandeurs et demandeuses d'emploi, sanctions

Prestations	2016	2015	Variation
Inscriptions	8'662	8'515	+ 147
Conseil et contrôle	41'486	41'852	- 365
Placement dans une MMT fédérale ou cantonale (MIP)	11'110	10'824	+ 286
Sanctions	4'042	4'086	- 44
Réseau et CII (table-ronde)	64	48	+ 16

Sur l'année, le nombre d'inscriptions de demandeurs et demandeuses d'emploi à l'ORPN montre une très légère augmentation (+ 1,7%) alors que le nombre d'entretiens de conseil enregistre une très légère diminution (- 0,9%). Les différences sont peu significatives permettant de conclure que l'activité est restée stable entre les exercices 2015 et 2016.

Cette même stabilité s'observe également dans le placement des demandeurs et demandeuses d'emploi dans les mesures du marché du travail en très légère augmentation (+ 2,6%). Ci-après, pour chaque catégorie de mesures, le détail de la répartition entre mesures nationales (LACI) et mesures cantonales (MIP) :

- MMT collectives, 8'007 LACI, 822 MIP en 2016 – 7'954 LACI et 828 MIP en 2015 ;
- MMT individuelles 1'570 LACI, 1 MIP en 2016 – 1'349 LACI et 3 MIP en 2015 ;
- MMT spéciales 581 LACI, 129 MIP en 2016 – 538 LACI et 152 MIP en 2015.

À l'identique, les sanctions à l'égard des demandeurs et demandeuses d'emploi sont restées stables en 2016 et ne montrent qu'une très légère diminution en comparaison de l'exercice 2015 (- 1,1%).

Dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle (CII), rappelons que les tables rondes permettent de définir si un assessment est à organiser pour une prise en charge coordonnée des demandeurs et demandeuses d'emploi entre l'ORPN, l'office de l'assurance-invalidité (OAI) et deux services sociaux régionaux pilotes. Le nombre de tables rondes enregistre une forte augmentation de 33% entre 2015 et 2016.

Emploi : « PACTE », une nouvelle mesure en remplacement des MIP

Suite à une analyse approfondie, le Conseil d'État a décidé de valider la suppression des placements en mesure d'intégration professionnelle (MIP) et leur remplacement par une nouvelle mesure appelée « PACTE ». Initialement, les MIP avaient été conçues afin de donner la possibilité aux chômeurs et chômeuses en fin de droit de bénéficier d'un placement rémunéré leur donnant la possibilité d'ouvrir un nouveau délai cadre chômage. Cependant, depuis la révision de la loi sur l'assurance chômage (LACI), entrée en vigueur en 2011, cette dernière ne donne plus cette possibilité. Depuis lors, le système des placements MIP rémunérés, rigide et n'intervenant que tardivement dans le processus d'intégration professionnelle, a régulièrement été remis en question. Les analyses et expériences menées ont ainsi montré une inefficacité des placements en MIP comme vecteur de retour à l'emploi. Au vu de ce constat, et en cohérence avec la nouvelle stratégie d'intégration professionnelle, de nouvelles mesures plus souples et centrées sur les besoins en employabilité des demandeurs et demandeuses d'emploi, doivent être privilégiées. Parmi elles, le programme d'activation et de coaching pour trouver un emploi, « PACTE ». D'une durée de trois mois renouvelable une fois, cette mesure aura pour but de permettre à la personne en recherche d'emploi d'acquérir une nouvelle expérience professionnelle, de reprendre contact avec sa profession ou le monde du travail et de compléter de manière ciblée les connaissances professionnelles du demandeur ou de la demandeuse d'emploi dans un domaine où elle ou il rencontre des lacunes. Contrairement aux MIP, celle-ci pourra intervenir au moment jugé le plus adéquat dans le processus d'intégration, le plus en amont possible, et non pas seulement en fin de droit. Enfin, même si ce n'est pas l'objectif premier de cette réforme, ce remplacement permettra également de mettre en place une mesure plus efficiente permettant de dégager, dès 2017, une économie pour la facture sociale, dont il faut rappeler qu'elle est financée à hauteur de 60 % par l'État et 40 % par les communes.

4.5.2. Contact avec les employeurs

Prestations	2016	2015	Variation
Contact avec les institutions (placements PET)	1'158	1'049	+ 109
Contact avec les employeurs (places vacantes)	2'393	1'648	+ 745

Concernant les contacts avec les employeurs, l'exercice 2016 montre une augmentation de 10% des placements dans un programme d'emploi temporaire (PET) auprès des services et institutions publics, représentant environ 97 placements par mois.

Une augmentation très significative de 45% de l'acquisition de places vacantes auprès des employeurs du canton est à relever entre 2015 et 2016.

4.5.3. Indemnités RHT et intempéries

Prestations	2016	2015	Variation
RHT	614	413	+ 201
Intempéries	157	232	- 75

Concernant les RHT, 614 décisions au total ont été rendues en 2016, représentant une augmentation de près de 49% par rapport à l'exercice précédent. Sur ces 614 décisions, 575 ont été acceptées ou partiellement acceptées, 33 rejetées et 6 ont fait l'objet d'une ordonnance de classement.

Pour les intempéries, sur les 157 décisions rendues, 156 ont été acceptées ou partiellement acceptées et 1 rejetée. Ces 157 décisions montrent une diminution de 32% en regard de l'exercice précédent. Les indemnités en cas d'intempéries dépendent des conditions météorologiques de l'année en cours.

4.5.4. Surveillance

Prestations	2016	2015	Variation
Nouvelles autorisations de pratiquer le placement privé et la location de services	9	12	- 3

Concernant la surveillance des sociétés de placement et de location de services, 6 contrôles ont été effectués en 2016 contre 4 en 2015. 9 nouvelles autorisations pour le placement privé et la location de services ont été délivrées en 2016 contre 12 en 2015.

Au 31 décembre 2016, 83 sociétés étaient actives dans le canton de Neuchâtel (84 en 2015).

La mission de surveillance des caisses ALFA a, quant à elle, été transférée au secrétariat général du DEAS le 31 décembre 2016.

4.5.5. Contrôle du marché de l'emploi

Prestations	2016	2015	Variation
Lutte contre le travail au noir (LTN) – dossiers	605	531	+ 74
Contrôle de la prostitution (LProst)	42	45	- 3
Contrôle des travailleurs détachés (LDét)	406,5	380,5	+ 26
Lutte contre les abus aux prestations sociales - dossiers	107	90	+ 17

Montant des détournements	2016	2015	Variation
Détournement de cotisations aux assurances sociales obligatoires	35'000.–	47'944.–	- 12'944.–
Montants perçus indûment	2'350'964.–	1'301'216.–	+ 1'049'748.–

L'année 2016 a permis de mettre en lumière un montant de 35'000 francs représentant la somme globale des détournements aux différentes assurances sociales obligatoires en matière de lutte contre le travail au noir (LTN).

S'agissant des infractions à la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI) traitées sous l'angle de la LTN, le montant total des gains intermédiaires dissimulés auprès des caisses de chômage se chiffre à 477'000 francs, pour un montant d'indemnités versées indûment de 332'193 francs.

S'agissant des abus à l'aide sociale, le montant global d'aide matérielle versé indûment en 2016 par les services sociaux régionaux (SSR) se monte à plus de 2 millions de francs. Ce préjudice est calculé par les SSR. Notons que des dossiers datant de 2015 ont été clos en 2016.

4.5.6. Santé et sécurité au travail

Prestations	2016	2015	Variation
Durée du travail et du repos :			
- Permis délivrés	335	307	+ 28
- Contrôles en entreprise	77	115	- 38
Construction /Transformation de locaux de travail			
- Préavis de plans	544	465	+ 79
Environnement de travail			
- Visites d'entreprises	365	473	- 108

Cette année, 335 permis d'occuper temporairement des travailleur-se-s ont été délivrés sur la base d'un besoin urgent dûment établi (307 en 2015). Par ailleurs :

- 77 interventions ont concerné spécifiquement la durée du travail et du repos (115 en 2015) ;
- 544 dossiers de plans ont été examinés en 2016 (465 en 2015) ;
- 365 visites d'entreprises ont été effectuées en lien avec l'environnement de travail (473 en 2015).

4.6. Perspectives

Évolution du marché de l'emploi

Le taux de chômage national 2016 est de 3,3%. Pour 2017, les centres de prévision habituels prévoient un taux de chômage national entre 3,2% (SECO et Créa) et 3,3% (KOF, Crédit Suisse, BAK).

Le Crédit Suisse, dans son manuel des branches 2017, prévoit une légère hausse de l'emploi au niveau national mais relève que les dynamiques de branche seront différentes. En effet, une nouvelle contraction de l'emploi dans les branches de l'industrie (-0,5%) est attendue.

En conséquence, de par son tissu industriel important, la situation neuchâteloise, relativement à l'emploi, ne devrait pas être meilleure qu'en 2016. De plus, si la situation des entreprises actives dans les branches chimie & pharma est jugée bonne, ce n'est pas le cas pour les branches fortes du canton telles que les secteurs des métaux et machines ainsi que de l'horlogerie. En effet, l'année 2016 fut difficile et rien n'indique un changement de tendance rapide pour ces branches.

Dans le cadre de son processus de réforme, le service de l'emploi travaille à l'élaboration d'un modèle de veille pour l'emploi. Cet outil lui permettra, en étroite partenariat avec les acteurs du domaine, une meilleure observation du marché de l'emploi dans l'objectif de mieux anticiper l'évolution de l'environnement, des besoins des demandeurs et demandeuses d'emploi et des employeurs.

5. SERVICE DES MIGRATIONS

5.1. Missions

Le service des migrations (SMIG) est chargé de l'application de la législation fédérale sur les étrangers (LEtr) ainsi que de celle sur l'asile (LAsi) en matière de procédure, d'accueil et d'encadrement des requérants d'asile. Il applique en outre les législations fédérales et cantonales régissant le domaine de la main-d'œuvre étrangère. Il est également l'autorité cantonale compétente au sens de la législation sur les travailleurs détachés.

5.2. Ressources

Le service des migrations (SMIG) est composé d'une direction juridique (DJUR), d'une direction finances et administration (DIFA) et de quatre offices : l'office social de l'asile en premier accueil (OSAP), qui regroupe les centres d'hébergement collectif (Couvet, La Chaux-de-Fonds -La Ronde-, Fontainemelon et Tête-de-Ran), l'office social de l'asile en second accueil (OSAS), l'office du séjour et de l'établissement (OSET) et l'office de la main-d'œuvre (OMOE).

Au niveau des effectifs, le SMIG occupait 139 collaboratrices et collaborateurs à la fin de l'année sous revue, dont 13 placements en emploi temporaire. Sa dotation en postes équivalents plein-temps (EPT) était répartie comme suit :

Structures du SMIG	EPT
Direction du SMIG (chef de service + assistante)	2,0
Direction juridique (DJUR)	9,1
Direction finances et administration (DIFA)	12,8
Office du séjour et de l'établissement (OSET)	17,4
Office social de l'asile en second accueil (OSAS)	18,2
Office de la main-d'œuvre (OMOE)	3,0
Office social de l'asile en premier accueil (OSAP)	21,0
Total	83,5

5.3. Événements principaux

Au cours de l'année sous revue, le Conseil d'État a saisi le Grand Conseil d'un rapport d'information sur la situation de l'asile dans le canton de Neuchâtel. En plus de présenter la situation du domaine de l'asile, ses récentes évolutions et ses impacts, ce rapport aborde différentes perspectives d'avenir relatives à l'organisation du système dans le canton et au plan national. Enfin, le rapport évoque plusieurs défis que devra relever le canton de Neuchâtel durant les années à venir, en particulier celui de l'intégration professionnelle.

En 2016, le nombre de demandes d'asile déposées en Suisse (27'200) a baissé de plus de 31% par rapport à l'année précédente. En conséquence, le nombre de requérant-e-s d'asile attribués par la Confédération au canton de Neuchâtel a diminué aussi, ce qui a permis au SMIG de sortir progressivement de la logique d'urgence qui prévalait depuis deux ans. Ainsi, les quatre structures d'hébergement collectif en abri de protection civile ont pu être fermées. Deux nouveaux centres d'accueil, mieux adaptés à l'hébergement de requérant-e-s d'asile, ont été ouverts au cours de cette année, dont un essentiellement dédié aux mineur-e-s non accompagné-e-s.

Enfin, dans le cadre du projet de restructuration du domaine de l'asile en Suisse, la Confédération, le canton et la commune des Verrières ont signé une déclaration d'intention tripartite concernant l'exploitation d'un centre fédéral spécifique sur le site de l'ancien centre sportif des Cernets.

5.4. Activités/réalisations

Direction juridique (DJUR)

Dossiers instruits

Durant l'année 2016, la direction juridique a eu en charge l'instruction de :

- ☐ 592 nouveaux dossiers concernant des demandes d'octroi d'autorisation de séjour pour études ;
- ☐ 840 nouveaux dossiers relatifs à des demandes concernant des autorisations de séjour et d'établissement ;
- ☐ 16 demandes d'octroi d'assistance administrative ;
- ☐ 8 dossiers de main-d'œuvre étrangère ;
- ☐ 5 mesures à l'égard de résidents de centres de 1^{er} accueil ;
- ☐ 6 auditions d'enfants de moins de 14 ans rejoignant seuls un parent dans le cadre d'une procédure d'asile.

Décisions en matière de titres de séjour et d'assistance administrative

La direction juridique a rendu un total de 242 décisions sujettes à recours relatives à la loi fédérale sur les étrangers, l'accord sur la libre circulation des personnes et l'assistance administrative, dont 46 en matière d'autorisation de séjour pour études.

Les instructions de dossiers et les procédures deviennent sans cesse plus complexes et génèrent un travail toujours plus important pour les collaborateurs et les collaboratrices de la direction juridique. La législation en matière de droit des étrangers subit de très nombreuses modifications et la jurisprudence du Tribunal fédéral est en constante évolution.

Autorisations de séjour pour cas de rigueur

L'application des articles 14, alinéa 2, de la loi sur l'asile (LAsi), permettant au canton de proposer à l'approbation du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) l'octroi d'autorisations de séjour (permis B) à des requérants d'asile en procédure (permis N) ou déboutés (RAD et NEM), dont la durée du séjour est supérieure à cinq ans et présentant une intégration réussie (cas de rigueur), et 84, alinéa 5, de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) concernant l'octroi d'autorisation de séjour (permis B) à des personnes admises à titre provisoire (permis F), a continué de générer de nouvelles demandes dont le nombre a légèrement augmenté.

Détail des demandes déposées selon le statut de séjour

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Requérants d'asile (permis N)	51	13	12	0	0	4	3	8	1	1
Requérants d'asile déboutés (RAD)	87	39	6	4	7	11	12	13	4	10
Non-entrée en matière (NEM)	0	1	0	0	1	0	1	0	0	0
Personnes admises à titre provisoire (permis F)	264	256	110	91	64	55	58	64	56	65
Total	402	309	128	95	72	70	74	85	61	76

État du traitement des dossiers au 31 décembre

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Octroi permis B	138	241	202	143	87	82	59	55	66	35
Octroi permis B par mariage	1	8	1	1	5	0	0	0	0	0
Refus permis B par le canton	17	24	37	13	10	13	5	16	8	12
Refus permis B par le SEM	3	2	13	23	15	2	8	6	10	6
Classement	5	13	28	8	7	2	7	5	0	1
En suspens au SEM	0	3	66	11	17	6	16	12	5	2
En suspens au SMIG	1	11	10	42	25	7	14	7	12	13
En cours	1	52	102	104	82	85	85	71	53	66
Total	166	354	459	345	248	197	194	172	154	135

Permis B octroyés selon le statut

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Personnes admises à titre provisoire (permis F)	108	164	173	120	78	82	55	51	62	35
Requérants d'asile (permis N)	9	29	9	4	1	0	0	0	0	0
Requérants d'asile déboutés (RAD)	21	47	20	19	8	0	4	4	4	0
Non entrée en matière (NEM)	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	138	241	202	143	87	82	59	55	66	35

La commission consultative en matière d'asile (CCMA), dont la direction juridique assure le secrétariat, a siégé à 5 reprises et a examiné 29 propositions d'octroi d'autorisation de séjour soumises par le service des migrations au SEM.

Visas de retour

La direction juridique a délivré 169 visas de retour à des personnes dont le dossier se trouve en cours de procédure au niveau du SMIG ou des autorités de recours et a prononcé 3 refus alors que 5 demandes sont restées sans suite. La prise de position sur ces demandes nécessite une audition des requérants, un examen des motifs invoqués et une étude sommaire du dossier.

Garanties de retour

La direction juridique a examiné 202 demandes de garantie de retour par des titulaires d'autorisation d'établissement (permis C). Une autorisation d'établissement ne peut être maintenue que si le ou la titulaire a effectivement l'intention de revenir en Suisse dans un délai maximum de quatre ans. Entrent notamment en considération les séjours qui, par leur nature, sont temporaires.

Autres prestations

La direction juridique a aussi fourni des observations au Département de l'économie et de l'action sociale, à la Cour de droit public du Tribunal cantonal et au Tribunal fédéral dans le cadre de procédures de recours contre des décisions d'application de la LEtr et de l'ALCP. Elle a émis des avis de droit et a assisté par ses conseils la direction, les offices et les structures du service et délivré des attestations de séjour.

Elle a dénoncé pénalement 1 cas au ministère public pour dommages à la propriété et a assisté les collaborateurs de la cellule de renvoi dans le cadre de l'examen de la légalité et de l'adéquation de la détention administrative devant le Tribunal des mesures de contrainte.

Elle a introduit 2 procédures en matière de bail à loyer (requête d'expulsion).

Elle a rédigé les réponses ou a participé à 24 consultations fédérales, cantonales, du SEM ou dans le cadre de la collaboration avec d'autres services cantonaux des migrations et avec l'association des services cantonaux de migration et a élaboré les règlements de maison pour les centres de 1^{er} accueil de Bevaix, de la Ronde et de Tête-de-Ran et une directive relative aux fouilles et contrôles effectués dans les centres de 1^{er} accueil.

Direction finances et administration (DIFA)

La DIFA assure principalement la gestion des dépenses en matière d'aide sociale pour les requérants d'asile, admis provisoires, déboutés (y.c. NEM) et réfugiés. La très forte augmentation des flux migratoires vers l'Europe enregistrée durant le deuxième semestre 2015 a également touché la Suisse et le canton de Neuchâtel. En conséquence, durant l'année sous revue, les charges d'aide sociale du domaine de l'asile ont significativement augmenté en raison du nombre élevé des bénéficiaires nouvellement arrivés dans le canton. Le montant des subventions perçues de la Confédération a également augmenté, puisqu'il est lié au nombre de personnes attribuées au canton, mais pas dans la même proportion que les charges étant donné la part importante des coûts fixes liés à l'exploitation des structures d'hébergement collectif en abri de protection civile qu'il a été nécessaire d'ouvrir.

Charges liées à l'aide sociale des requérants d'asile, admis provisoires, déboutés et NEM	Charges 2015	% Rép.	Charges 2016 *	% Rép.	Charges diff. 2015/2016	% diff. 2015/2016
Hébergement et assistance en premier accueil - centres	931'791	8,3	2'055'000	13,8	1'123'209	+120,5
Hébergement et assistance en premier accueil - abris PC	1'081'335	9,7	1'003'000	6,7	-78'335	-7,2
Hébergement et assistance en second accueil	5'268'827	47,1	6'650'000	44,7	1'381'173	+26,2
Programme d'occupation et de formation	394'299	3,5	400'000	2,7	5'701	+1,4
Assurances et frais maladie, accident et dentaires	3'514'943	31,4	4'772'000	2,1	1'257'057	+35,8
Total charges	11'191'195	100,0	14'880'000	100,0	3'688'805	+33,0

Charges liées à l'aide sociale des réfugiés	Charges 2015	% Rép.	Charges 2016 *	% Rép.	Charges diff. 2015/2016	% diff. 2015/2016
Dépenses réfugiés	7'296'332		9'730'000		2'433'668	+33,4

* Les charges 2016 doivent encore faire l'objet de modifications en vue des clôtures définitives.

Si, pour le domaine des réfugiés, l'augmentation des charges est entièrement compensée par une augmentation correspondante des subventions de la Confédération, tel n'est pas le cas pour les charges liées à l'aide sociale des requérants d'asile, admis provisoires, déboutés et NEM, puisque les subventions de la Confédération dans ce domaine n'ont augmenté que de 25,5%.

L'augmentation des dépenses dans le domaine de l'hébergement en 2016 s'explique par l'ouverture des centres d'accueil de Tête-de-Ran et de La Ronde à La Chaux-de-Fonds au courant du printemps afin de pouvoir envisager la fermeture des abris de protection civile prévus pour un accueil d'urgence et temporaire. A ce propos, on notera que le dernier abri a fermé ses portes le 31 octobre 2016 et que le recours à ce type d'hébergement ne sera plus d'actualité si le nombre des demandes d'asile déposées en Suisse reste stable (soit 20'000 - 25'000 demandes par an).

Au niveau des effectifs des personnes relevant du domaine de l'asile dans le canton, on observera la forte augmentation du nombre de réfugiés statutaires et, dans une moindre mesure, des personnes admises à titre provisoire. Il s'agit là de l'expression du taux de protection élevé accordé par la Confédération aux personnes ayant déposé une demande d'asile entre 2015 et 2016.

Effectif lié aux personnes relevant du domaine de l'asile	Situation au 31.12.2015	Situation au 31.12.2016	Diff. 2015/2016	% diff. 2015/2016
Requérants d'asile en procédure	692	623	-69	-10,0
Admis provisoire	432	477	45	+10,4
Déboutés et NEM	154	142	-12	-7,8
Réfugiés	592	743	151	+25,5
TOTAL	1870	1985	115	+6,1

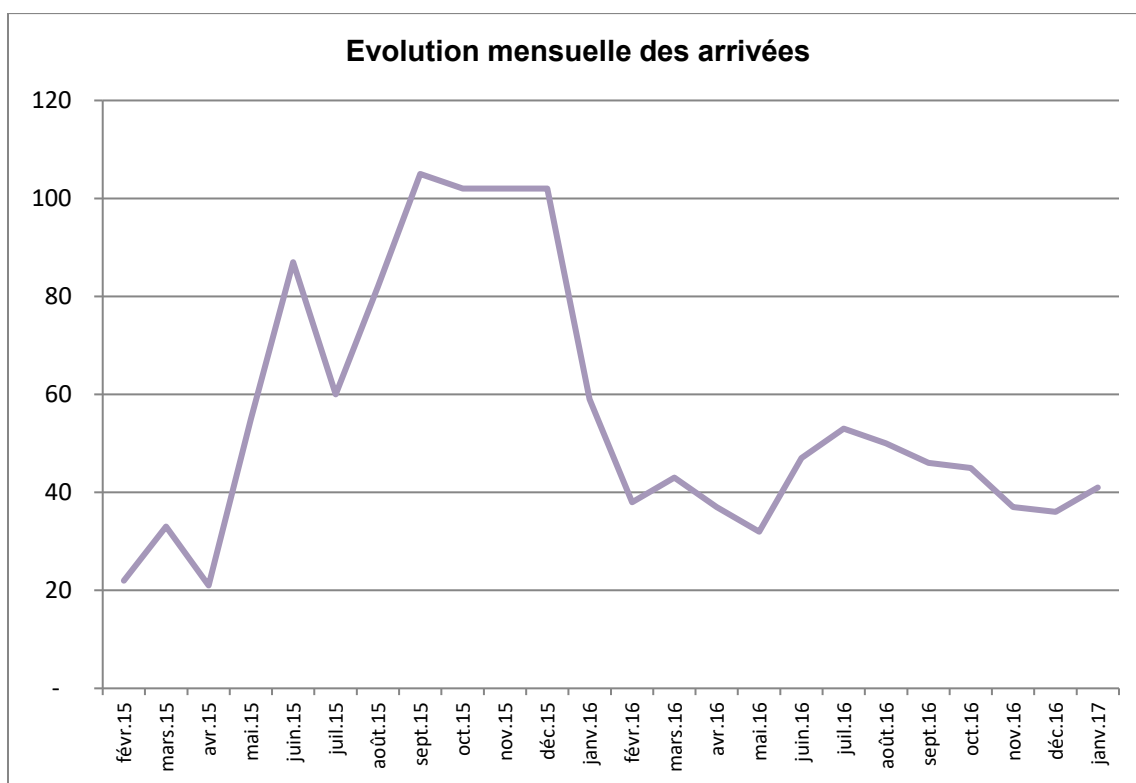
Office social de l'asile en premier accueil (OSAP)

Mission

L'office social de l'asile en premier accueil (OSAP) prend en charge les requérants d'asile attribués au canton de Neuchâtel par la Confédération après un séjour dans un centre fédéral de procédure et d'enregistrement. Il assure aux bénéficiaires une prise en charge de l'hébergement en centre collectif, un accès aux soins médicaux, ainsi qu'une aide matérielle et sociale. L'encadrement des requérant-e-s d'asile est assuré par des collaborateurs et collaboratrices sociaux portant les valeurs de respect et d'écoute et dont la mission est d'accompagner les résident-e-s dans certaines tâches administratives, de veiller au respect des règles de vie en centre, et d'organiser, outre des cours de français, des activités culturelles, sportives ou sociales, des animations, des ateliers ou encore par exemple des travaux d'occupation ou d'utilité publique.

Centres de premier accueil

Au cours de l'année sous revue, et comme déjà mentionné au chapitre 5.3., le nombre de demandes d'asile déposées en Suisse (27'200) a baissé de plus de 31% par rapport à l'année précédente. Ce phénomène a évidemment impacté le canton de Neuchâtel avec un nombre d'attributions de requérants d'asile en diminution aussi. L'OSAP a ainsi pu fermer les quatre abris de protection civile qui étaient exploités en tant que structures d'hébergement d'urgence (Les Gollières, La Tène, Bevaix et La Chaux-de-Fonds) et renoncer à recourir à la solution hôtelière qui s'était imposée durant plusieurs mois à partir du deuxième semestre 2015. Deux nouvelles structures d'accueil mieux adaptées à l'hébergement de requérants d'asile ont été ouvertes durant le premier semestre 2016. La première à La Chaux-de-Fonds (La Ronde) est dédiée essentiellement à l'hébergement des mineurs non accompagnés, la seconde à Tête-de-Ran se trouve dans l'ancienne Auberge de la Clé des Champs. Ajoutées aux centres d'accueil de Couvet et de Fontainemelon, ces deux structures récemment ouvertes devraient permettre de sortir progressivement de la logique d'urgence qui a prévalu durant plus de 24 mois.



Office social de l'asile en second accueil (OSAS)

Mission

L'office social de l'asile en second accueil (OSAS) prend en charge les requérant-e-s d'asile et personnes admises à titre provisoire qui sont hébergés en appartements. Il assure aux bénéficiaires une prise en charge financière, un accès aux soins ainsi qu'aux écoles obligatoires et leur délivre informations, écoute et conseils dans leurs démarches administratives. Dans cette tâche d'accompagnement, l'office aide les bénéficiaires à s'intégrer dans la société et leur propose divers programmes d'occupation et de formation visant à accroître leur autonomie personnelle et financière. Des cours de français sont dispensés pour les personnes au bénéfice de permis N ou d'une admission provisoire depuis + de 7 ans.

Secteur social

Cette année a une nouvelle fois été marquée par une augmentation des dossiers en second accueil, résultat différé de la forte augmentation des arrivées au cours du second semestre 2015.

Les dossiers complexes émergeant à plusieurs services sont nombreux et ont nécessité une collaboration interinstitutionnelle accrue. De même, l'augmentation du nombre de mineurs non accompagnés (MNA) a nécessité une coordination avec le service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ), afin de faciliter la reprise des dossiers lorsque les concernés atteignent leur majorité.

À fin 2016, l'office traitait les dossiers de 1'057 personnes, dont 105 avec lesquelles il n'entretenait plus que des liens administratifs (dettes, bail OSAS).

Secteur logement

Afin de loger les nouveaux arrivants, l'office a contracté 24 nouveaux baux à loyers. Dans la mesure du possible, l'office reste attentif à la répartition des logements entre le haut et le bas du canton. Des collaborations sont en place avec un certain nombre de gérances, à qui nous pouvons offrir solvabilité et compétence en matière d'entretien courant des logements. Malheureusement l'office a également enregistré quelques résiliations, pour rénovations complètes d'immeubles notamment.

À fin décembre 2016, l'office louait 435 logements.

Secteur cours

Outre la salle de cours de la Chaux-de-Fonds, qui fonctionne depuis janvier 2014, l'office a mis sur pied un petit centre de formation à Saint-Blaise, afin de délivrer les cours de français aux détenteurs de permis N et F+ dans un cadre plus favorable. Des cours Alpha ont également été initiés pour répondre aux besoins des bénéficiaires. Les locaux permettent à deux enseignants de délivrer des cours en parallèle, et permettent également une collaboration avec RECIF, qui y dispense des cours d'informatique de base aux migrant-e-s.

Les cours de français dispensés en second accueil ont remporté un vrai succès auprès des intéressés, et sont porteurs d'intégration et d'autonomie. Ils sont aussi un lieu d'échanges, et contribuent à rompre l'isolement.

Office du séjour et de l'établissement (OSET)

Autorisations

Livrets B : autorisations annuelles (OASA) et autorisations de séjour UE/AELE

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes, on distingue formellement deux types de livrets B : les livrets délivrés aux personnes non ressortissantes de pays de l'Union européenne (UE), renouvelables chaque année d'une part, et les livrets octroyés aux personnes ressortissantes des pays de l'UE, d'autre part. Ces derniers portent la mention "B-UE/AELE" et ont une durée de validité de 5 ans. L'effectif total des personnes bénéficiant d'un livret B était au 31 décembre 2016 de 13'972 (14'417 au 31 décembre 2015). Cela revient à dire que 9'444 titulaires de cette catégorie de livret (9'884 en 2015) sont des personnes ressortissantes de l'UE et 4'528 (4'533 en 2015) sont des personnes ressortissantes d'États tiers. Les livrets B humanitaires (art. 30, al.1, let. b, LEtr) sont compris dans ce total.

Livret C : autorisations d'établissement

L'accord sur la libre circulation des personnes n'a pas d'incidence sur les autorisations d'établissement. L'effectif des personnes de nationalité étrangère établies dans le canton de Neuchâtel, au 31 décembre 2016, était de 31'180 (30'795 en 2015). Les personnes ressortissantes de l'Union européenne représentent, dans notre canton, l'immense majorité des détentrices et détenteurs de livret C avec 25'668 personnes (25'316 en 2015), pour 5'512 personnes ressortissantes d'États tiers (5'479 en 2015). En outre, 1'820 personnes détentrices de permis B se sont vu transformer leur autorisation (1'568 en 2015) au profit d'un livret C.

Livret G : autorisations frontalières

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes, les personnes ayant le statut de « travailleurs frontaliers » ne sont plus tenues de rentrer à leur domicile quotidiennement, mais de manière hebdomadaire. Par ailleurs, la durée de leur autorisation dépend de la durée de leur contrat de travail si celui-ci est conclu pour moins de 365 jours. Si le contrat de travail est conclu pour plus d'une année ou pour une durée indéterminée, l'autorisation est en revanche valable 5 ans. Au 31 décembre 2016, on dénombrait 13'079 personnes avec le statut de « travailleurs frontaliers », contre 13'204 au 31 décembre 2015.

Livret L : autorisations de courte durée

Les entreprises ont la possibilité d'engager du personnel pour une durée limitée. Pour les personnes ressortissantes de l'UE/AELE, une autorisation de séjour de courte durée (livret L-UE/AELE) est accordée sur présentation d'un contrat de travail de moins de 365 jours. La validité de l'autorisation de séjour de courte durée correspond à la durée du contrat de travail.

Les personnes ressortissantes d'États tiers demeurent soumises au régime de l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA) qui prévoit qu'une autorisation de courte durée peut être délivrée pour les personnes non ressortissantes de pays de l'UE pour des activités n'excédant pas 364 jours au maximum. Une telle autorisation ne peut être octroyée que si la preuve du besoin a été apportée et avec l'approbation du SEM. Elle peut être prolongée à titre exceptionnel jusqu'à 24 mois au maximum.

À la fin de l'année sous revue, quelque 446 personnes ressortissantes de l'Union européenne (435 en 2015) et 62 ressortissantes d'États tiers (69 en 2015) étaient titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée de 4 à 12 mois. En outre, 36 personnes étaient au bénéfice d'une autorisation de courte durée de moins de 4 mois (62 en 2015).

Déclarations de garantie

Au cours de l'année 2016, l'OSET a examiné 295 déclarations de garantie (424 en 2015), dont 292 ont été préavisées favorablement (421 en 2015) pour des personnes désirant effectuer un séjour touristique en provenance de pays pour lesquels l'obligation d'un visa est encore de rigueur. L'OSET a également analysé et prolongé 40 visas pour des personnes désireuses de poursuivre leur séjour en Suisse au-delà des limites prévues par la déclaration de garantie initiale (55 en 2015).

Octroi de visas de retour

L'OSET a délivré 376 visas (458 en 2015) à des personnes de nationalité étrangère séjournant dans notre canton et souhaitant pouvoir y revenir après un séjour temporaire à l'étranger.

Autorisations pour danseuses de cabarets

Le statut de danseuses de cabaret pour les personnes provenant d'États tiers a été aboli en Suisse le 1^{er} janvier 2016.

Récapitulation des autorisations

	Livrets B	Livrets C	Livrets G	Livrets L
2012	12'307	29'623	11'970	905
2013	13'159	30'345	12'631	973
2014	13'853	30'605	13'034	768
2015	14'417	30'795	13'204	435
2016	13'972	31'180	13'079	482

Analyse particulière de dossiers en vue de prolongation d'une autorisation de séjour

Au cours de l'année sous revue, l'OSET a été amené à vérifier de manière particulièrement approfondie 681 dossiers (734 en 2015) sous l'angle des conditions de prolongation d'une autorisation de séjour: 468 (424 en 2015) pour des motifs liés à l'aide sociale, 22 (32 en 2015) pour des motifs liés à l'approbation du SEM et 191 (226 en 2015) pour des motifs liés à la rupture de l'union conjugale, dont 44 (52 en 2015) ont nécessité des auditions.

Le bureau Conseils en vue du retour

Le bureau Conseils en vue du retour (CVR) a pour mission d'informer les requérant-e-s d'asile sur les modalités de départ et les différentes aides qu'ils peuvent obtenir en cas de retour volontaire dans leur pays. L'aide au retour soutient ainsi la planification et la réalisation des voyages de retour et facilite une réintégration au pays. En collaboration avec le SEM, une aide financière de base est accordée, à certaines conditions, aux personnes respectant l'obligation de quitter la Suisse. Des aides complémentaires sont également possibles afin de soutenir des projets professionnels, d'apporter des solutions de relogement ou de permettre la poursuite d'un traitement médical.

Le CVR est également chargé d'informer les requérant-e-s quant à l'existence de programmes de réinstallation mis sur pied par le SEM en collaboration avec l'Organisation internationale des migrations (OIM) et les gouvernements des pays concernés. Par son action, le CVR contribue à augmenter le nombre de départs volontaires de personnes dont la procédure d'asile est arrivée à son terme et à réduire ainsi les rapatriements sous la contrainte, en offrant un retour dans la dignité.

Les statistiques CVR pour 2016 se présentent ainsi :

- 38 départs (32 en 2015) dont :
 - o 36 départs volontaires avec l'aide financière au retour ;
 - o 2 départs volontaires sans aide.

En plus de ces aides financières, le CVR apporte un soutien afin de trouver des solutions personnalisées permettant un retour au pays dans les meilleures conditions possibles (scolarité, accès au marché du travail, accès aux soins).

Renvois et mesures de contrainte

Durant l'année sous revue, 40 décisions de renvoi ont été rendues (37 en 2015). Viennent s'ajouter à cela 49 décisions d'interdiction de pénétrer sur le territoire neuchâtelois (39 en 2015). S'agissant des mesures de contrainte relevant de la compétence de l'OSET, 73 ordres de mise en détention (54 en 2015) ont été exécutés. A l'exception des cas Dublin (48) qui ne nécessitent pas d'intervention d'office du Tribunal des mesures de contrainte, 3 cas (14 en 2015) ont entraîné une détention de plus de 72 heures, durée au-delà de laquelle le dossier doit obligatoirement être transmis au Tribunal des mesures de contrainte concerné afin que l'adéquation et la légalité de la détention soient confirmées. 8 ordres de mise en détention ont été délivrés cette année (14 en 2015). Il a été organisé 229 renvois par avion (95 en 2015) à destination des pays d'origine ou de provenance des personnes concernées, dont 180 dans le cadre de la procédure de refoulement Dublin (64 en 2015). Enfin, l'OSET a proposé 51 interdictions d'entrée en Suisse au SEM à des ressortissants étrangers indésirables dans notre pays (21 en 2015).

Office de la main-d'œuvre (OMOE)

Annonces

L'une des principales nouveautés découlant de l'entrée en vigueur de la deuxième phase d'application de l'accord sur la libre circulation des personnes, outre l'abandon du principe de la priorité à la main-d'œuvre résidente et du contrôle des salaires et des conditions d'engagement, réside dans la possibilité offerte d'exercer une activité lucrative en Suisse sans avoir à solliciter une autorisation formelle à cette fin. Depuis le 1^{er} juin 2004, les activités lucratives de moins de 3 mois ou 90 jours non-consécutifs durant l'année civile ne sont plus soumises à autorisation, mais à une obligation d'annonce.

Cette procédure concerne trois catégories de travailleurs :

- Les travailleurs détachés, à savoir les personnes venant exercer une activité lucrative en Suisse pour le compte d'un employeur ayant son siège dans un des pays membres de l'Union européenne ou de l'Association européenne de libre échange ;
- Les personnes engagées par un employeur suisse pour moins de trois mois ou 90 jours non-consécutifs ;
- Les prestataires de services indépendants.

L'obligation d'annonce incombe à l'employeur, respectivement au prestataire de service indépendant. Le tableau ci-dessous met en évidence le succès remporté par cette procédure et l'usage privilégié qu'en font les agences de placement et de travail temporaire suisses. On précisera que la procédure d'annonce ne s'applique qu'aux personnes issues des 25 États membres de l'UE et de l'AELE (ainsi que Chypre et Malte). Les personnes issues des autres États membres de l'UE (UE 2 – Roumanie/Bulgarie) étaient encore soumises aux prescriptions du marché du travail (demande de main-d'œuvre étrangère déposée par l'employeur, vérification des conditions de salaire et d'engagement, priorité à la main-d'œuvre indigène, etc.) jusqu'au 31 mai 2016.

	2015	2016
Total annonces	7'453	7'058
Travailleurs détachés	2'216	2'169
Prestataires de service indépendants	1'744	1'697
Agences de placement et de travail temporaire suisses	2'187	1'797
Autres employeurs suisses	1'306	1'395

Collaboration avec l'office de contrôle (OFCO) et l'office juridique de surveillance (OJSU) du service de l'emploi (SEMP)

Au cours de l'année sous revue, la collaboration entre l'OMOE et l'OFCO s'est poursuivie. En effet, dans le cadre des activités de surveillance des agences de location de service et de placement, l'OMOE participe activement aux révisions effectuées au sein des agences du canton, tâche découlant de la loi fédérale sur le service de l'emploi et la location de service (LSE). En outre, l'OMOE établit, chaque mois, des statistiques détaillées relatives aux personnes ressortissantes de l'UE exerçant une activité lucrative en Suisse dans le cadre de la « procédure d'annonce des activités lucratives de courte durée » (90 jours au maximum par année civile). L'OMOE et l'OFCO collaborent en outre étroitement pour ce qui concerne la mise en œuvre des mesures d'accompagnement prévues dans le cadre de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP).

Contingents UE/AELE

S'agissant des personnes exerçant une activité lucrative ressortissantes de l'UE 2 (Roumanie et Bulgarie), le Conseil fédéral a libéré pour l'ensemble de la Suisse un contingent de 11'664 autorisations de séjour de courte durée (L) et 1'207 autorisations de séjour annuelles (B) pour la période du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2016.

En effet, les personnes ressortissantes de Roumanie et Bulgarie (UE 2) restent soumises à une réglementation transitoire et à des contingents séparés jusqu'au 31 mai 2016.

Sur demande de l'OSET, l'OMOE a été amené à intervenir dans le traitement et le règlement de 190 dossiers de personnes ressortissantes de l'Union européenne. Cette intervention consistait par exemple à examiner les conditions pour l'exercice d'une activité lucrative indépendante, de jeunes gens au pair, ou à régler certains problèmes liés à la rémunération, au contenu du contrat de travail, au non-respect par l'employeur du devoir de diligence qui lui incombe, etc.

Contingents États tiers

La période de contingentement des autorisations réservées aux personnes ressortissantes d'États tiers s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre. Pour le canton de Neuchâtel, le Conseil fédéral a fixé les contingents à hauteur de 28 unités annuelles (permis B) et 45 unités de courte durée (permis L).

En 2016, le contingent des unités annuelles n'a pas suffi aux besoins de l'économie neuchâteloise. En effet, le service des migrations a dû solliciter 25 unités supplémentaires annuelles et 40 unités supplémentaires de courte durée auprès du SEM, qui a accédé favorablement à cette demande.

On notera qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, ces contingents demeureront identiques à ceux de l'année précédente. Pour le canton de Neuchâtel, ils s'élèveront à 28 permis B et 45 permis L.

Nombre de dossiers traités

Les demandes de main-d'œuvre étrangère reçues du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, toutes catégories de permis confondues, se décomposent comme suit :

Secteurs	Entrées	Transferts	Prolongations	Totaux
Agriculture	11	0	0	11
Machines	132	2	19	153
Tertiaire	149	5	75	229
Horlogerie, microtechnique	40	1	18	59
Bâtiment	64	2	25	91
Hôtellerie, restauration	61	3	55	119
Santé publique	112	0	101	213
Cabarets (Roumanie + Bulgarie)	16	0	0	16
Total	585	13	293	891

En 2016, l'OMOE a donc traité 891 dossiers (1'010 l'année précédente). Pour des raisons de place dans le tableau ci-dessus, les noms des secteurs ont été résumés. En effet, le secteur tertiaire par exemple comprend les commerces de détail, l'alimentation, le textile, l'informatique et le sport également.

S'agissant du domaine des cabarets, le Conseil fédéral a décidé d'abolir ce statut dès le 1^{er} janvier 2016 pour les artistes ressortissant-e-s extra-européen-ne-s. Dès lors, les cabarets pourront uniquement faire venir de l'étranger et occuper des artistes de cabaret européen-ne-s UE AELE à l'avenir.

Par conséquent, les cabaretiers font de plus en plus appel à des artistes de cabaret européens (non-soumis-es au contingentement et à une procédure de demande de main-d'œuvre étrangère).

On relèvera enfin qu'en dépit d'une diminution du nombre de dossiers à traiter, l'OMOE est confronté à une complexification croissante des dispositions légales et réglementaires en vigueur, nécessitant un investissement encore plus soutenu que par le passé de l'office pour expliquer aux usagers (employeurs et travailleurs indépendants) les procédures à suivre et à respecter.

Enquêtes, avertissements et mises en garde

Au cours de l'année sous revue, l'OMOE a adressé 11 avertissements aux employeurs du canton qui ne respectaient pas les prescriptions légales en vigueur, s'agissant de l'engagement de personnes non ressortissantes de l'UE au bénéfice d'autorisations de séjour (permis N, F, étudiant-e-s, etc.), sous l'angle de l'article 122 de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr). En outre, 14 sanctions administratives ont été infligées à des entreprises européennes/prestataires de services indépendants européens dans le cadre des mesures d'accompagnement découlant de la loi sur les travailleurs détachés (LDét) pour violation de l'obligation d'annonce et violation de l'obligation de renseigner. Les manquements à la « procédure d'annonce des activités lucratives non-soumises à autorisation » (90 jours) de la part d'employeurs suisses ont fait l'objet d'une dizaine de lettres de « mise en garde » pour des infractions de peu de gravité.

5.5. Perspectives

Pour le service des migrations, les perspectives seront étroitement liées à l'évolution de la situation sur le front de l'asile et à la nécessité d'assurer de manière pérenne une organisation de l'accueil des requérant-e-s d'asile efficace et sereine, humainement respectueuse et financièrement performante. L'entrée en vigueur, à l'horizon 2019, de la restructuration du domaine de l'asile avec un centre fédéral de procédure de 480 places à Perreux et un centre fédéral spécifique aux Verrières, de même que la mise en œuvre des révisions législatives et réglementaires découlant de l'initiative populaire « contre l'immigration de masse » et de l'initiative sur le « renvoi des étrangers criminels », viendront directement impacter les activités du service à l'avenir.

6. SERVICE DE LA COHÉSION MULTICULTURELLE

6.1. Missions

Le service de la cohésion multiculturelle (COSM) est le service cantonal chargé d'appliquer les législations fédérale et cantonale concernant l'intégration des personnes étrangères ainsi que la lutte contre le racisme et les discriminations. Son but est de favoriser des relations harmonieuses entre personnes suisses et migrantes, de promouvoir la cohésion sociale et multiculturelle, d'œuvrer pour une égalité de droits et de devoirs pour l'ensemble des personnes habitant le canton et de prévenir toutes les formes de discriminations liées à l'origine. Le service agit en étroite collaboration avec la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM), commission consultative du Conseil d'État.

6.2. Objectifs de l'année

En raison des besoins toujours importants des populations qui continuent de migrer, le COSM doit assurer de manière permanente une série de prestations destinées à ce public (consultations, médiations, conseils aux projets, interprétariat, etc.). En sus et en lien avec les priorités fixées par le Conseil d'État en 2015 (intégration professionnelle et prévention des discriminations), 2016 a été l'occasion de consolider les collaborations et partenariats pour la prise en charge des personnes arrivées par le biais de l'asile et d'augmenter la sensibilisation des habitants-e-s du canton à l'égalité des chances et à la non-discrimination à travers des actions publiques.

6.3. Ressources

L'équipe interdisciplinaire du COSM comprend 17 personnes (12.21 EPT). 10 personnes supplémentaires ont renforcé l'action du COSM dans le cadre de stages ou de programmes d'emploi temporaire. 4 enseignant-e-s de français donnent des cours dans les locaux du COSM. Le siège du service est à La Chaux-de-Fonds, avec une antenne à Neuchâtel. Dans les deux locaux se trouvent un guichet d'accueil, des bureaux de consultations et des salles de cours.

Les financements du COSM proviennent principalement de la Confédération, par le biais de l'encouragement spécifique (Programme cantonal d'intégration, 823'850 francs) et les forfaits d'intégration versés selon le nombre de personnes réfugiées et admises à titre provisoire attribuées aux cantons (socle de base de 893'549 francs). Ces sommes ont été définies pour les années 2014-2017. Un ajustement régulier, en fonction du nombre de personnes ayant obtenu l'asile, compense financièrement durant l'année suivante les arrivées supplémentaires (1'060'495 francs en 2016). Le COSM perçoit enfin une partie des émoluments de naturalisation qui s'est élevée en 2016 à 220'865 francs.

6.4. Événements principaux

Prévention des discriminations : NeuchàToi

L'association NeuchàToi, soutenue par le COSM (qui en assure la coordination), a poursuivi son travail de réflexion sur l'identité neuchâteloise dans le but de renforcer la cohésion sociale et lutter contre les discriminations en choisissant d'amener dans le débat public la thématique sensible et d'actualité de la laïcité et de la pluralité religieuse. Deux angles d'approche complémentaires ont été identifiés : le premier, « Neuchâtel, laïcité et pluralité religieuse », a permis d'approfondir les divers aspects de la laïcité de l'État de Neuchâtel, de mettre en lumière le dialogue entre État et communautés religieuses, de valoriser et explorer le dialogue interreligieux sous toutes ses formes et d'en présenter les défis actuels. Le deuxième, « Appartenances religieuses et discriminations », a plus spécifiquement souhaité questionner les processus et les enjeux de la construction identitaire, d'y thématiser l'apport de la dimension religieuse, de réfléchir à la religiosité et à la spiritualité des Neuchâtelois-e-s ainsi que ses expressions, pour participer activement à déconstruire les stéréotypes sur les communautés religieuses qui peuvent conduire à l'intolérance et à la discrimination. Ainsi,

entre septembre au décembre 2016, 2'000 personnes, croyantes ou non croyantes, chrétiennes, juives, bouddhistes ou musulmanes, partisans d'une laïcité stricte ou inclusive, soucieuses de préserver une tradition chrétienne forte ou ouverte à l'expression de tous les signes, ont participé activement aux temps de réflexions et de discussions. Ceux-ci se sont déroulés durant et en marge des tables rondes, conférences, colloques, films et expositions, proposés dans le cadre des 34 événements portés par 19 organisations à travers 21 lieux du canton, Haut, Bas, Vallées (cf. rapport final sur www.ne.ch/cosm). D'autre part, deux publications académiques sont prévues en 2017.

Le COSM a aussi participé aux travaux de préparation de la loi sur la reconnaissance des autres communautés religieuses.

Ces deux aspects ont par ailleurs été présentés lors d'une rencontre internationale à San Sebastian (cf. plus bas) comme exemples de bonnes pratiques en matière de prévention des discriminations basées sur la religion.

Intégration socio-professionnelle des personnes réfugiées : plan d'action asile

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le COSM est chargé de gérer les forfaits fédéraux d'intégration destinés à l'intégration socio-professionnelle des personnes réfugiées et admises à titre provisoire. L'intégration de ce public-cible s'est vue optimisée à travers un plan d'action développé dès 2015 conjointement par le COSM, les œuvres d'entraide (CSP et Caritas) et le SMIG. Entré en vigueur le 1^{er} mai 2016, son but est de viser à moyen terme l'autonomie sur le plan social et/ou professionnel. Ses objectifs spécifiques sont les suivants :

- ☐ S'appuyer sur un dispositif cohérent et clair ;
- ☐ Évaluer les compétences, expériences et besoins des bénéficiaires ;
- ☐ Profiler les personnes selon trois parcours (social, socio-professionnel et certifiant) ouvrant un éventail de mesures spécifiques.

Un nouvel acteur a été inclus pour une phase pilote dans le plan, le/la conseiller-ère en intégration socio-professionnelle (CISP) qui permet de soutenir le travail des assistant-e-s sociaux/ales pour le volet de l'intégration professionnelle. Chacune des institutions encadrant les personnes réfugiées et admises provisoirement (CSP, Caritas et SMIG) disposent d'un-e CISP, dont le financement est complètement assuré par les forfaits fédéraux d'intégration.

Leur mandat est d'une part d'orienter, dès l'octroi du statut et avec le soutien d'un-e interprète, dans un parcours de vie pertinent, de constituer et de valider un projet d'intégration professionnelle avec la personne en tenant compte non seulement de son parcours et de ses précédentes expériences mais aussi de la réalité économique neuchâteloise et, finalement, d'assurer le suivi des personnes en démarche d'intégration socio-professionnelle.

Afin de décloisonner le dispositif et de permettre le pilotage de l'ensemble du dispositif, un outil a été développé sur Intranet (Centralis) pour faciliter les échanges entre les partenaires d'une part et, d'autre part, pour assurer le suivi global et individuel tant des mesures que des personnes.

Ces mesures pilotes s'inscrivent dans la stratégie d'intégration professionnelle du DEAS.

6.5. Activités/réalisations

Un rapport d'activités complet est disponible sur www.ne.ch/cosm. Il permet notamment d'avoir des données plus précises avec une perspective historique sur l'ensemble des activités du service.

Les domaines définis ci-dessous (primo-information, conseil, protection contre la discrimination, langue, encouragement préscolaire, employabilité, interprétariat et intégration sociale) sont les domaines prioritaires du programme d'intégration cantonal (PIC – convention-programme 2014-2017 signée avec la Confédération). La grande majorité des activités réalisées par le service relèvent de ce programme.

Domaine « Primo-information »

Dans le cadre du PIC, l'objectif est d'étendre le programme d'accueil des nouveaux arrivants (ANA) et le dispositif de primo-information ainsi que de continuer à remettre la Charte de la citoyenneté à toute personne nouvellement arrivée dans le canton.

En 2016, la commune de Val-de-Ruz a rejoint celles de Bevaix, Boudry, Cortaillod, La Chaux-de-Fonds, Le Landeron, Le Locle, Milvignes, Neuchâtel et Val-de-Travers au sein du programme ANA qui vise à offrir un accueil plus personnalisé à toute personne, suisse ou étrangère, qui prend domicile dans le canton. La majorité de la population du canton, soit près de 138'500 habitant-e-s, est de ce fait couverte, ainsi que plus de 80% de sa population étrangère.

La formule ANA prévoit en particulier la remise de documents comprenant des informations utiles traduites, l'envoi d'une lettre personnalisée du conseil communal (traduite au verso dans une des neuf langues principales parlées dans le canton), l'invitation à une soirée de bienvenue, le recours à des interprètes et, selon l'option propre de chaque commune, des visites guidées, un bureau ou des délégué-e-s à l'accueil. En complément à ces prestations, des cours de français, organisés par le « Centre de formation neuchâtelois pour adultes » (CEFNA) sur mandat du COSM, sont proposés aux nouveaux-elles arrivant-e-s sur deux sites : Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds.

Le groupe de pilotage, composé des autorités politiques des communes partenaires, de la direction du CEFNA et du COSM, s'est réuni une fois, de même que le comité de projet.

La Charte de la citoyenneté, qui explicite les fondements et principes essentiels de l'organisation démocratique aux nouveaux-elles arrivant-e-s dès leur installation dans le canton, continue à être distribuée par les communes aux personnes nouvellement arrivées (1500 chartes envoyées par le COSM aux communes en 2016).

La Charte, traduite en neuf langues, est aussi distribuée dans différents cours des programmes « Accueil des nouveaux-elles arrivant-e-s » et « Asile », dans le cours « La Suisse... et moi » proposé par RECIF (Centre de rencontres et d'échanges interculturels pour femmes) ainsi que lors des rencontres de primo-information. Elle est aussi remise aux personnes nouvellement naturalisées lors de la cérémonie organisée par la chancellerie d'Etat.

En complément à l'accueil par les communes et afin de répondre aux besoins d'informations particuliers, le dispositif dit de primo-information s'est poursuivi en 2016. Il offre des entretiens personnalisés aux personnes migrantes nouvellement arrivées qui le souhaitent, dans une langue parlée par les intéressé-e-s. Le canton peut ainsi transmettre rapidement des informations sur les droits et les devoirs.

Les personnes reçoivent, en même temps que leur permis de séjour, un courrier d'invitation, ce qui, grâce à cette collaboration avec le SMIG, a permis d'augmenter le nombre d'entretiens.

Que ce soit à travers ce dispositif ou par le biais des consultations (cf. chapitre conseil), au total 184 nouveaux-elles arrivant-e-s (+35% par rapport à 2015), représentant une trentaine de nationalités différentes, ont pu bénéficier d'un entretien de primo-information dès les premières semaines de leur séjour en 2016. Le nombre de personnes nouvellement installées qui sont venues au COSM spécifiquement par le biais du dispositif proposé a quant à lui plus que doublé.

Domaine « Conseil »

Dans le cadre du second domaine prioritaire du PIC, le COSM répond aux besoins en matière de médiation, d'information et de conseil en faveur de la population, des professionnel-le-s ainsi que des collectivités publiques et privées. Le service réalise également une série d'actions d'information et de sensibilisation auprès du public neuchâtelois. Enfin, il propose des programmes de formation dans les domaines de la gestion de la diversité et des relations interculturelles.

En 2016, le service a pris connaissance d'une évaluation visant à analyser l'articulation entre les différentes prestations en matière d'information et de conseil. L'importance et la nécessité de ces prestations ont été soulignées, ainsi que la proximité géographique nécessaire pour toucher le public bénéficiaire.

Médiations

Le COSM assure une fonction de médiation entre les autorités et instances officielles du canton et les collectivités migrantes. Sur demande, cette prestation s'étend aussi aux institutions privées. En 2016, le service a réalisé 90 entretiens avec les professionnel-le-s de différents domaines notamment des milieux académiques. 37 médiations ont été effectuées entre les individus et les collectivités publiques ou privées dans le cadre des activités du centre de consultations.

La médiation implique également d'entretenir des liens et des contacts avec tous les milieux concernés. Plusieurs rencontres se réalisent chaque année avec les collectivités migrantes, en particulier avec les associations et groupements africains (trois rencontres), latino-amérindiens (deux rencontres), turcs (deux séances et une dizaine d'entretiens) et musulmans (trois séances, dans le cadre de la CICM) afin d'examiner les différents problèmes et besoins spécifiques des collectivités et de s'informer réciproquement sur des questions liées aux migrations.

Plusieurs réseaux se sont développés ou renforcés en 2016, avec le démarrage d'un réseau des collectivités portugaises, d'individus d'origine afghane et perse. Ces trois nouveaux réseaux répondent aux flux migratoires actuels. Les préoccupations concernent principalement la formation des jeunes.

Par ces actions, de nombreux-ses migrant-e-s nouvellement arrivé-e-s ont été informé-e-s dans leur langue et mis-e-s en contact avec des structures ordinaires et d'autres associations.

Centre de consultation et d'informations sociales

Outre la mise en réseau, des consultations et des informations sociales spécialisées sont fournies dans les domaines des migrations, de l'intégration et de la prévention des discriminations à toute personne indépendamment de son origine ou de son titre de séjour ainsi qu'aux organismes publics et privés intéressés. Trois après-midis de permanence et de rencontres sur rendez-vous ont lieu de manière hebdomadaire à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds, en plus de 10 langues.

Durant l'année 2016, 1'195 entretiens ont été réalisés en faveur de 687 personnes dont 428 consultaient le centre pour la première fois. 40% des nouveaux dossiers concernent des migrant-e-s récemment arrivé-e-s dans le canton.

Parmi les premières consultations, il a été constaté une forte augmentation de la part des ressortissant-e-s de l'UE (73.3%) et une augmentation notable des personnes provenant de l'Afrique du Nord (15.8%), de l'Afrique subsaharienne (11.3%) et des pays européens extra-communautaires (11.8%). Le nombre des ressortissant-e-s des pays de l'Asie a enregistré une légère diminution (-1.4%).

Environ 11% de l'ensemble des consultations réalisées concernait les personnes réfugiées au bénéfice des forfaits d'intégration et 20.7% des personnes provenant de diverses régions d'Afrique.

Sur le plan régional, environ 63% des consultations ont été réalisées à Neuchâtel et 37% à La Chaux-de-Fonds.

Le centre est fréquenté à part égale par les hommes et les femmes (49.3% et 50.7%). En 2016, 16 des consultations sociales du COSM étaient liées à des cas de violence conjugale (7 en 2015). Cette augmentation est sans doute due à la consolidation de l'espace femmes du service de consultations. Ces consultations peuvent concerner des personnes œuvrant pour la protection des femmes victimes de violence ou des personnes se plaignant de violence conjugale. Les questions sont souvent liées aux permis de séjour et concernent des femmes isolées, avec peu de soutien social, inactives et connaissant mal le français ou leurs droits et les institutions pouvant les soutenir.

Formations et interventions publiques

Le service est intervenu à 14 reprises pour dispenser des formations et octroyer des informations à des publics divers (environ 650 personnes) durant l'année 2016. La majorité des interventions consistent à présenter la politique d'intégration du canton, le COSM et ses prestations. En 2016, en lien avec NeuchàToi, il a réalisé deux interventions traitant plus spécifiquement des questions interculturelles en lien avec les communautés religieuses. Outre la coordination d'une formation sur les mariages forcés, destinée aux professionnel-le-s et celles visant à prévenir les discriminations pour le personnel administratif (aspirant-e-s policier-ère-s et fonctionnaires cantonaux et communaux), une grande partie des formations est destinée aux étudiant-e-s.

Actions d'information et de sensibilisation

Le COSM a, en 2016, réalisé deux campagnes d'information à destination des collectivités migrantes concernant la votation sur l'éligibilité des personnes étrangères sur le plan cantonal et les modifications de la loi sur la nationalité suisse. À côté des canaux d'information usuels par courrier, les migrant-e-s ont été informé-e-s au sujet des deux objets par un réseau de courriel avec appel à diffuser l'information dans les réseaux sociaux personnels ou institutionnels, notamment associatifs. Ainsi, l'impact des informations a été amélioré.

En 2016, 14 candidatures (12 en 2015) sont parvenues au jury du prix « Salut l'étranger-ère ! ». Celui-ci a décerné le prix 2016 à M. Claudio Micheloni pour son engagement personnel en faveur de la promotion de la participation citoyenne et de la cohésion dans le canton de Neuchâtel et à l'Association Papillon pour son soutien en faveur des jeunes persanophones arrivés récemment en Suisse.

Le bulletin d'information du COSM « NeuCHâtel-MondeS » a été diffusé 10 fois en 2016 aux associations migrantes ainsi qu'aux partenaires de l'intégration (990 adresses).

Le service a aussi soutenu la diffusion de 8 annonces radio (RTN) promouvant des manifestations culturelles et sportives significatives sous l'angle de l'intégration des migrant-e-s et des relations interculturelles se déroulant dans le canton.

Le programme « Vivre ici en venant d'ailleurs », qui vise à offrir un espace d'expression et de prise de parole des personnes migrantes vivant dans le canton, a permis la publication de 12 portraits publiés dans *L'Express* et *L'Impartial* ainsi que le même nombre de reportages radiophoniques (diffusés sur RTN). Ces 12 personnes d'origines et de parcours divers ont pu partager leur parcours migratoire, la situation historique et politique de leur pays d'origine ainsi que leur vie quotidienne dans le canton. Les quatre thématiques qui ont été abordées en 2016 sont : les réfugié-e-s, les métiers de la construction, les confessions et les frontalier-ère-s. Les articles et les reportages sont réalisés par un-e journaliste professionnel-le indépendant-e.

Durant l'année 2016, le site Internet du COSM (www.ne.ch/cosm) a été régulièrement actualisé. Le nouveau site a été préparé en Intranet sur la base de la nouvelle structure définie en 2015, laquelle vise à en améliorer l'accessibilité et à mieux répondre aux besoins des utilisateur-trice-s. Sa mise en ligne est en attente d'éventuelles adaptations à y apporter sur la base des résultats émanant du mandat d'évaluation de la communication du service qui a été mené fin 2016 et dont le rapport sera livré début 2017. À noter que le site a connu deux fois plus de visites en 2016 (13'475) qu'en 2015.

Domaine « Protection contre la discrimination »

Le service a continué à œuvrer sur plusieurs dimensions, notamment à travers son dispositif de consultations individualisées qui est à la disposition des personnes, victimes ou témoins d'actes racistes, ou de discriminations raciales. En 2016, 7 des consultations concernaient des plaintes liées à de la discrimination.

En matière d'actions de sensibilisation, outre la quatrième édition de NeuchàToi, le COSM a développé la traditionnelle journée contre le racisme pour en faire une semaine entière d'activités dans l'ensemble du canton. La Semaine d'actions contre le racisme (SACR), collaboration entre le COSM et le Forum « Tous différents-Tous égaux » a proposé une vingtaine d'activités entre le 12 et le 21 mars 2016. La thématique pour 2016 était celle de l'asile, et tout particulièrement la question de la catégorisation. Seize institutions, services ou associations neuchâteloises ont participé à la SACR, proposant des conférences, des expositions, des films et des courts-métrages, des actions de rue, des actions en lien avec la jeunesse et deux pièces de théâtre.

Le service a aussi soutenu l'organisation de la Journée du réfugié, le 18 juin 2016, lors de laquelle la question de l'intégration par le sport a été abordée. Plusieurs centaines de personnes se sont retrouvées au centre-ville de Neuchâtel et ont pu être sensibilisées aux difficultés rencontrées par les personnes arrivées par le biais de l'asile.

Toujours dans le cadre de ses activités de sensibilisation dans la lutte contre les discriminations et le racisme, le COSM a soutenu le projet « Kululeko » de Pro Juventute Arc jurassien dont les ateliers ont pour objectif de valoriser l'ouverture d'esprit. L'action a été réalisée auprès des élèves de l'École J.-J. Rousseau de Fleurier et du Lycée Blaise-Cendrars de La Chaux-de-Fonds. Afin de préparer les élèves aux interventions des initiateurs du projet et de prolonger les discussions initiées en classe, augmentant ainsi l'impact de l'action, le COSM a en parallèle présenté l'exposition de dessins de

presse intitulée « La Suisse, terre d'asile : eldorado ou paradis perdu ? ». Suite à son remarquable succès dans les écoles, l'exposition a été présentée du 28 avril au 14 mai 2016 à presque 150 personnes résidant dans le Val-de-Travers. Le COSM a ensuite prêté l'exposition, dont il a la gestion (accord avec la Ville de Sion, conceptrice et le musée des dessins de presse de Morges, détentrice des dessins), à la Ville de Monthey et à la Bibliothèque municipale de Porrentruy.

Domaine « Langue »

Le dispositif d'apprentissage linguistique a été progressivement adapté aux recommandations et aux résultats débattus avec les partenaires concernés du rapport COMPAS Management réalisé en 2014-2015.

La majorité des cours de langue soutenus en 2016 concerne le public des forfaits d'intégration (personnes arrivées par le biais de l'asile et bénéficiant d'une protection). Pour faire suite à la concrétisation du plan d'action asile, le COSM a élargi, renforcé et diversifié ses partenariats auprès de centres de formation et de langue (École Mosaïque, CEFNA, Lycée Jean-Piaget, École ELIO, École Club Migros, The Balkan School of Languages) et auprès d'associations (EPER, Caritas, RECIF, Médiane, Lire & Écrire). Ceci a permis de répondre à une demande variée tant en terme de niveau d'apprentissage (de l'alphabétisation au niveau B1) que de perspectives d'employabilité (trajectoire sociale, professionnelle ou certifiante). Durant l'année 2016, 500 places ont été financées. L'accès à un test de positionnement a été systématisé (143 personnes en 2016).

Certaines personnes ont également suivi des cours de soutien de manière ponctuelle auprès d'autres structures selon les besoins spécifiques des bénéficiaires (Lire & Écrire, soutien de l'écrit à Université populaire, formation Langue et santé de la Croix-Rouge, etc.).

En dehors du dispositif mis sur pied dans le cadre de la gestion des forfaits d'intégration, le COSM soutient différentes institutions qui offrent des cours de français, en particulier pour les personnes nouvellement arrivées et coordonne le programme cantonal d'intégration et de connaissances civiques. C'est à ce titre que l'offre a été renforcée pour répondre aux besoins des bénéficiaires de comprendre et de se mouvoir dans le pays d'accueil.

L'association RECIF notamment a été subventionnée en 2016 pour la conceptualisation et l'organisation des cours de français et d'alphabétisation pour femmes migrantes allophones adultes. Présente sur les sites de La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, 66 cours de français ont eu lieu au total, pour 3'419 heures de cours annuels. Un cours de soutien à l'écrit a été développé pour permettre aux participantes les plus faibles de se remettre à niveau. L'Espace-Enfants, qui permet aux jeunes mères de suivre des cours de français tout en faisant garder leurs enfants, est fortement apprécié et est une force de l'association pour l'intégration dès le plus jeune âge. Un projet parallèle, « Fide Grossesse », a également été cofinancé avec la Confédération afin de permettre aux femmes enceintes et jeunes mamans de bénéficier d'un appui en français adapté à leurs besoins.

Au même titre, l'École Mosaïque a été soutenue afin d'offrir des cours de français à un large public de personnes migrantes. L'Association Médiane a également reçu un soutien pour trois projets distincts alliant l'apprentissage du français et la découverte du patrimoine de La Chaux-de-Fonds et du Locle : « Le français en rando-photo », « Le français du marché au fourneau » et « Le français au cœur de la ville ».

En ce qui concerne les personnes nouvellement arrivées, 34 cours ont au total été organisés par le CEFNA et soutenus par le COSM sur l'année civile 2016 (30 en 2015), dont six étaient des cours dédoublés (5h/semaine au lieu de 2,5h). Ces cours ont permis à 465 personnes d'apprendre le français (377 en 2015) pour un montant accessible. Au terme du cours, chaque apprenant-e, ayant suivi régulièrement le cours (au moins 80% de présence), se voit attribuer une attestation, un bilan des compétences linguistiques et un profil linguistique réalisé selon le CECR. En 2016, 246 personnes ont reçu une attestation (ce qui représente 79% des personnes inscrites). La demande pour ces cours est continue, avec une liste d'attente. Cependant, la plupart des personnes peuvent y accéder en 4 mois. Le délai d'attente est différent selon le lieu de cours, le niveau et le moment (soir ou journée). À chaque début de session, la liste d'attente a pu être remise à zéro.

Le programme d'intégration et de connaissances civiques (PICC) constitue un dispositif spécifique qui vise à familiariser les migrant-e-s à leur contexte de vie en Suisse et à la pratique du français dans les situations quotidiennes courantes. Selon le type de programme, l'accent est plutôt mis sur la pratique du français ou sur la connaissance de l'environnement social et institutionnel du canton

ainsi que de la Suisse. Durant cette année, comme en 2015, cinq programmes distincts ont été réalisés en 9 classes annuelles, semestrielles ou trimestrielles. 236 personnes ont participé à l'un ou l'autre des programmes proposés (238 en 2015). Les participant-e-s étaient issu-e-s de plus de 40 pays différents et les ressortissant-e-s des pays de l'Union européenne constituaient toujours le groupe le plus nombreux (43.2% contre 32.8 % en 2015), suivis par les ressortissant-e-s des pays de l'Asie (22%) et les personnes provenant des pays européens extracommunautaires (14.4%). Dans l'ensemble, il a été constaté une diminution des personnes provenant de l'Amérique latine, de l'Afrique et de l'Europe extra-communautaire. D'autre part, un cours spécifique a été mis en place pour le public relevant des forfaits d'intégration. Cette extension du PICC a été pensée afin de palier à la liste d'attente et d'apporter des réponses pratiques aux questions du vivre ensemble dans le canton de Neuchâtel.

Domaine « Encouragement préscolaire »

Afin de permettre aux familles de migrant-e-s d'avoir accès à des offres d'encouragement préscolaire adaptées à leur situation, dans le respect du principe de l'égalité des chances, le canton de Neuchâtel a continué en 2016 les activités démarrées en 2014 : la mise en œuvre d'une coordination bicéphale assurée par le COSM et le service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ), le soutien et développement du suivi à domicile des familles avec des enfants en âge préscolaire, en particulier pour celles avec des besoins spécifiques et enfin le renforcement et l'extension des mesures favorisant l'égalité des chances.

De nouveaux projets qui visent à la fois les enfants, leurs parents et les professionnel-le-s qui les encadrent ont été soutenus en 2016 dans le cadre de l'appel à projets lancé cette année pour les projets se déroulant entre 2016 et 2017. Ceux-ci doivent veiller à atteindre les objectifs suivants : renforcer les compétences langagières des enfants, prévenir l'illettrisme, encourager la lecture de manière précoce, valoriser la langue et la culture d'origine, préparer à l'intégration scolaire et à la séparation d'avec les parents, renforcer les compétences éducatives et d'intégration des parents, orienter et soutenir les parents, former les professionnel-le-s, les bénévoles et les personnes en formation pour renforcer leurs compétences interculturelles. Un projet particulier porté par la Croix-Rouge Neuchâtel dans différentes communes du canton a permis un suivi individuel dans 30 familles à travers un réseau de « Mères de contact ».

Un colloque annuel qui réunit les professionnel-le-s de l'enfance du canton permet de consolider le réseau. En 2016, la thématique traitée était celle de « La coéducation entre les professionnel-le-s et les familles » et la demi-journée a réuni une quarantaine de personnes.

Domaine « Employabilité »

Le service a participé aux séances des groupes de pilotage de la collaboration interinstitutionnelle (GP CII) ainsi qu'aux travaux de la stratégie départementale. Il a présidé le groupe de travail de coordination des mesures de la CII (GT CII). Si son rôle est transversal, le COSM est principalement actif sur la question de la prévention des discriminations, de l'apprentissage de la langue et de l'intégration socioprofessionnelle des personnes relevant de l'asile.

Dans le cadre de la mise en place du plan d'action Asile, diverses mesures ont été soutenues. Les mesures prioritaires et les axes principaux d'actions pour lesquels les montants alloués par la Confédération ont été engagés, comme les années précédentes, sont l'apprentissage du français, l'accès au marché du travail et l'ouverture interinstitutionnelle à cette catégorie de la population (cf. aussi domaines langue et prévention de la discrimination).

Plus globalement, plusieurs mesures favorisant l'intégration professionnelle des personnes réfugiées et admises à titre provisoire ont été financées dans le cadre des forfaits fédéraux d'intégration, notamment Job Service, les bilans de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP), le programme ECHELLE du CSP ou encore la formation d'aide-ménagère de RECIF. À cela se sont ajoutées une trentaine de coachings individualisés et une centaine de mesures individuelles qui permettent aux personnes de réaliser leur projet personnel.

Domaine « Interprétariat communautaire »

Le Centre d'interprétariat communautaire et de traduction (CIC) compte 127 traducteur-trice-s/interprètes parlant 46 langues.

Une hausse de 663 (571 en 2015) actes d'interprétariat a été constatée dans le cadre des activités du CIC, pour un total de 1'754 actes dans les six premiers mois de 2016. Ce sont les professionnel-le-s du domaine de la santé qui ont sollicité le plus souvent le service des interprètes (1'109.4 heures), suivis par les services de l'administration (798.6 heures) et le domaine social (688 heures). Les secteurs de l'administration (9'901 lignes) et de la justice (2'319 lignes) ont demandé à traduire une quantité importante d'informations durant le premier semestre de l'année 2016.

En 2016, quatre interprètes ont été envoyés par le COSM à Appartenances à Lausanne en vue de l'obtention d'un certificat reconnu au niveau national d'interprète communautaire.

Domaine « Intégration sociale »

Le COSM favorise la mise sur pied de projets d'intégration par des associations de migrant-e-s, des institutions publiques et privées. Il s'agit de projets qui visent la valorisation des échanges interculturels, de la diversité et du vivre ensemble, la promotion de la participation sociale et civique. Le soutien du COSM se traduit par des aides financières allouées pour les actions concrètes d'une part et, d'autre part, par un accompagnement individualisé sous forme de coaching et de conseil aux projets.

En 2016, une réflexion a été initiée afin de mieux coordonner l'offre en matière d'intégration sociale, non seulement en veillant à entretenir une certaine diversité et complémentarité dans les projets soutenus, mais aussi en alimentant les liens avec les associations et les institutions locales en vue d'élargir les possibilités offertes aux personnes nouvellement arrivées dans le canton ou résidentes depuis de nombreuses années mais dont le réseau social demeure faible, de mieux se familiariser avec leur environnement et d'y prendre part activement. Cette réflexion se poursuivra en 2017 dans le but d'arriver à un concept coordonné d'intégration sociale centré sur l'information et la participation de chacun et chacune.

Le COSM a, en 2016, réalisé 30 accompagnements personnalisés pour le développement de projets à caractère social (coaching) et reçu 40 demandes de soutien pour des projets dont 29 ont été cofinancés. La majorité (22) étaient des projets associatifs de petite envergure très variés dans les objectifs visés, les activités proposées et leurs contenus, qui ont multiplié les possibilités offertes à la population de prendre part à la vie locale, de se rencontrer et d'échanger.

Les sept autres étaient des projets pluriannuels de moyenne envergure. Dans cette deuxième catégorie figurent notamment les activités de Bel Horizon et des Marchés de l'Univers, deux associations bien implantées dans le réseau neuchâtelois, dont le rôle dans l'encouragement de la participation des personnes migrantes ou issues de la migration à la vie locale est reconnu et identifié. Deux nouveaux projets visant plus particulièrement la création et l'élargissement du réseau social des personnes arrivées dans le canton par le biais de l'asile ont été développés avec le soutien du COSM en 2016. Tout d'abord, le projet « Link – Intégration sociale entre bénévoles et réfugiés » de Caritas, projet de mentorat qui met en lien des personnes ou des familles réfugiées avec des personnes ou familles résidentes et bien installées dans le canton, qui s'engagent bénévolement à les soutenir dans leur processus de familiarisation dans leur nouvel environnement. Le deuxième, le projet « Les Nouveaux Jardins » de l'EPER axé sur le jardinage, qui contribue aussi à développer le réseau social des participant-e-s, tout en encourageant l'apprentissage et la pratique du français. Enfin, en 2016 s'est poursuivi et terminé le projet de mobilisation des communautés immigrantes pour la citoyenneté « J'habite ici. Je participe ! » de la Fédération neuchâteloise des communautés immigrantes (Fé-Néci) initié en 2015, démarche collective pour encourager les personnes issues des migrations à s'intéresser davantage aux questions politiques et à utiliser leurs droits civiques.

Soutenu par le canton et porté par les villes de Neuchâtel et du Locle, AlterConnexion est quant à lui un programme dont le but est de soutenir l'intégration socio-professionnelle des jeunes migrant-e-s qui se trouvent en situation de risque de rupture sociale et professionnelle. Il s'appuie sur des « mentors », personnalités clés qui sont susceptibles de représenter des modèles attractifs de référence identitaire. En 2016, sur le Littoral, au total 67 jeunes connaissant un risque de rupture sociale et professionnelle ont été suivis par 6 mentors en activité. Pour 28 d'entre eux, les mentors ont pu

trouver une solution (travail, stage, programme de formation, conseil et accompagnement dans la recherche d'un emploi, orientation vers institutions compétentes, etc.), le suivi continuant pour les jeunes resté-e-s sans solution et gardant encore des contacts avec leurs mentors. Dans le Haut du canton, suite au retrait de la ville de La Chaux-de-Fonds annoncé en 2015, la Ville du Locle a repris le pilotage du dispositif et, grâce aussi à une subvention fédérale supplémentaire obtenue, a procédé à son adaptation en créant un nouveau groupe de travail et un nouveau réseau de mentors.

Naturalisations

Le secteur « Naturalisation » a poursuivi ses activités entamées en 2008 en traitant les dossiers qui lui sont transmis par le service de la justice (naturalisations ordinaires 1^e et 2^e générations, naturalisations facilitées et auditions rogatoires).

Durant l'année 2016, 774 dossiers ont été enregistrés, dont 263 dossiers de naturalisations facilitées, 215 dossiers des personnes de 2^e génération et 3 dossiers d'auditions rogatoires.

Au niveau du traitement des dossiers, 771 l'ont été en 2016 (888 en 2015). 4 auditions rogatoires ont été réalisées.

Communauté de travail pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM)

En 2016, la CICM, présidée par M. Roland Debély et dont le secrétariat est assuré par le COSM, s'est réunie à trois reprises en séance plénière et a continué ses travaux sur la thématique « Jeunesse et migration ». La CICM a émis des recommandations qui seront transmises au Conseil d'État début 2017.

La commission « Migrations féminines » s'est réunie une fois en 2016 et a concentré ses réflexions sur un meilleur accès au système de santé pour les femmes migrantes, avec la présentation du programme « Réseau santé et migration », déposé conjointement à la Confédération par le COSM et le service cantonal de la santé publique (SCSP) et par la présentation du dispositif P.A.S.S. *Prévention & Accès aux soins, travailleurSEs du Sexe* par la responsable des programmes nationaux à Médecins du Monde.

La commission « Information » s'est réunie à six reprises pour réfléchir au moyen de préparer la table ronde visant à célébrer le 25^{ème} anniversaire de la CICM tout en continuant à réfléchir aux lacunes de communication et à identifier les thèmes à traiter par des groupes de travail ad hoc. La commission a décidé de lier le 25^{ème} anniversaire de la CICM au cycle des manifestations NeuchàToi 2016 et de publier une brochure soulignant l'histoire et les principales réussites de cette institution depuis 1991, année de sa constitution par le Conseil d'État neuchâtelois.

La commission « Travail et problèmes sociaux » a tenu trois séances consacrées à l'insertion socio-professionnelle des personnes migrantes. Chaque séance s'articulait autour d'une présentation, puis d'un débat entre les commissionnaires. Ces débats ont permis de faire émerger une série de recommandations en fin d'année. Plus spécifiquement, les présentations se sont articulées autour des thématiques suivantes : l'intégration professionnelle des personnes réfugiées et admises provisoirement par le programme ECHELLE, les mineurs non accompagnés dans le canton de Neuchâtel, par l'office de la protection de l'enfant et les personnes frontalières dans le canton de Neuchâtel, par l'Amicale des frontaliers.

Lors des trois séances qu'il a tenues en 2016, le Groupe de contacts « Musulmans » a traité différentes thématiques, notamment l'actualité internationale et son impact sur le canton de Neuchâtel. Ainsi les questions en lien avec la radicalisation ont été poursuivies cette année sous l'angle de la prévention et de l'implication des acteurs cantonaux. Les membres ont également échangé sur le projet de loi sur les reconnaissances des autres communautés religieuses en détaillant notamment les aspects en lien avec la procédure, les critères et les effets de la reconnaissance. Les membres ont aussi échangé sur la campagne NeuchàToi 2016 et sur la nécessité de s'impliquer afin de favoriser le vivre ensemble et le dialogue. Enfin, sous l'égide du Groupe, un document de sensibilisation sur les rites d'inhumation des différentes communautés a été rédigé et sa diffusion assurée dans les différents cimetières et communes du canton dans le cadre de la campagne NeuchàToi 2016.

Collaborations nationales et intercantionales

Une étroite collaboration a été instituée depuis plusieurs années avec la Commission fédérale pour les questions de migrations (CFM), la Commission fédérale contre le racisme (CFR), le Service fédéral de lutte contre le racisme (SLR), la Conférence suisse des délégués à l'intégration (CDI) et le Secrétariat d'État aux migrations (SEM). Le COSM est régulièrement présent aux rencontres nationales. La direction du COSM rencontre, sur une base régulière, ses homologues dans les cantons et communes latines et suisses. Ces collaborations supracantoniales complètent celles que le COSM assume couramment dans le canton avec de nombreuses entités publiques ou privées.

La cheffe du COSM et déléguée aux étrangères et étrangers est depuis mai 2016 membre du comité de la CDI et elle co-préside cette même conférence avec son collègue du canton de Schaffhouse depuis novembre. A ce titre, elle préside aussi la conférence latine des délégué-e-s à l'intégration. Elle représente les cantons latins dans le groupe d'accompagnement des programmes cantonaux d'intégration (SEM, CdC, SLR et CDI).

Le canton de Neuchâtel est membre depuis 2007 du réseau des Cités interculturelles du Conseil de l'Europe. Le programme aide les villes et les régions à analyser leurs politiques à travers un prisme interculturel et à élaborer des stratégies interculturelles globales pour gérer la diversité de façon constructive et faire de celle-ci un avantage. Il propose un ensemble d'outils analytiques et pratiques pour aider les acteurs locaux dans les différentes étapes du processus. En 2016, Neuchâtel a participé à deux rencontres du réseau, en Espagne et en Norvège. En juin 2016, la cheffe du COSM et le chef de l'office social de l'asile en premier accueil du SMIG se sont rendus à Bergen pour une visite de terrain de trois jours. Celle-ci, sur la thématique de l'insertion socio-professionnelle des personnes réfugiées, a été l'occasion de visiter un centre d'accueil, le centre d'introduction, l'école de langue et divers projets menés par des partenaires culturels ou associatifs. Basé sur l'inclusion et la certitude que les personnes réfugiées sont avant tout des êtres humains qui vivent des circonstances particulières, la politique interculturelle de la ville de Bergen, proche de nombre d'actions mises en place par le canton, démontre qu'une prise en charge rapide et intense permet d'insérer de manière durable les personnes sur le marché de l'emploi.

La rencontre de San Sebastian (Espagne) au mois d'octobre a été l'occasion de thématiser la dimension religieuse des cités interculturelles en matière de lutte contre les préjugés et de coopération avec les minorités religieuses. Le président de l'Union neuchâteloise des organisations musulmanes (UNOM) et la coordinatrice du Groupe de contacts « Musulmans » s'y sont rendus. En complément des actions concrètes à caractère inclusif qui doivent être mises en places par les autorités d'une part et les communautés religieuses d'autres part, il apparaît nécessaire d'ancrer l'idée d'un dialogue interconvictionnel (et pas interreligieux) afin d'inclure l'ensemble de la société civile. L'idée d'aborder la religion sous l'angle de la citoyenneté apparaît également comme une opportunité pour les politiques interculturelles de construire un terrain commun d'appartenance et de lutter activement contre les discriminations et les amalgames.

6.6. Perspectives

Préparer les personnes arrivées par le biais de l'asile à se rendre employables demeure un défi en matière de politique interculturelle, rendu difficile par le manque de moyens disponibles et un contexte économique défavorable. La collaboration interinstitutionnelle, qui permet la définition de stratégies communes et une meilleure utilisation des moyens, est ainsi d'autant plus primordiale. Le nouveau plan d'action Asile développé par le COSM depuis un peu plus d'une année s'inscrit dans cette perspective et sert de base au développement des futurs partenariats et collaboration.

Concernant l'autre priorité de la législature en matière de politique interculturelle, la prévention des discriminations, le COSM œuvre à améliorer en continu la prise en charge de la diversité au sein de l'administration. Ce sera par ailleurs l'un des points forts du futur programme d'intégration cantonal (PIC).

En effet, 2017 sera l'occasion de finaliser le second PIC (2018-2021) et le présenter à la Confédération. Outre la continuité des actions menées et des priorités évoquées ci-dessus, une attention particulière sera donnée à la question des jeunes arrivés tardivement ainsi qu'à un renforcement de la collaboration avec les communes, premières interlocutrices des personnes migrantes.

7. SERVICE DE L'ACTION SOCIALE

7.1. Missions

Le service de l'action sociale (SASO) est constitué de 5 entités fonctionnelles qui poursuivent les missions suivantes :

- Direction du service (SASO-Dir) : diriger les activités des 4 offices, assurer la coordination de l'action sociale, qu'elle soit publique ou privée, et conduire la politique sociale du canton ;
- Office cantonal de l'aide sociale (ODAS) : conseiller et surveiller les autorités d'aide sociale (services sociaux communaux/régionaux et services privés), leur fournir les outils réglementaires (directives) nécessaires à la bonne application de l'aide sociale. Soutenir et diriger les assistants sociaux dans les situations complexes ou difficiles. Contrôler et répartir les charges d'aide matérielle. Organiser et assurer le financement de l'offre d'insertion socio-professionnelle s'adressant aux bénéficiaires de l'aide sociale ;
- Office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien (ORACE) : apporter une aide administrative, juridique et financière aux créanciers alimentaires en difficulté ;
- Office des bourses (OCBE) : favoriser, par une aide financière, les études et la formation des personnes qui ont les aptitudes nécessaires sans disposer des ressources financières suffisantes ;
- Office cantonal de l'assurance-maladie (OCAM) : veiller au respect de l'obligation de s'assurer. Accorder des réductions de primes LAMal aux assurés de condition modeste. En matière de contentieux, régler les créances (primes et/ou participations aux coûts impayées) des assurés auprès des assureurs afin d'assurer un droit aux prestations.

7.2. Objectifs de l'année

D'intenses réflexions et évaluations chiffrées ont été conduites par le service dès le 1^{er} trimestre 2016 avec plusieurs partenaires, notamment le Conseil de la Facture sociale, en vue de proposer des mesures d'économies, particulièrement dans le domaine de l'aide sociale et celui des subsides d'assurance-maladie. Ainsi, une modification des normes d'aide matérielle mais aussi un changement des conditions d'accès à la réduction individuelle des primes LAMal ont été préparés dans le cadre du processus budgétaire 2017. Le système de la prime LAMal de référence pour les bénéficiaires de l'aide sociale (PARC, avec procurations données à l'OCAM pour les changements d'assureurs) a quant à lui été introduit en 2016, permettant de générer une nouvelle économie de l'ordre de 2,1 millions de francs (en 2015, déjà 2,6 millions de francs).

L'ODAS et la Direction du SASO ont relancé les réflexions et discussions avec le service informatique de l'entité neuchâteloise en vue du remplacement de l'application informatique « SACSO » pour la gestion de l'aide sociale par l'ODAS et les services sociaux régionaux et privés. Des contacts ont été pris à titre de renseignements avec d'autres cantons.

L'ORACE a mené à bien le réexamen de tous les « anciens dossiers contentieux » (c'est-à-dire antérieurs à l'année 2002), en procédant soit à une analyse et un inventaire de la situation des débiteurs dans environ 550 dossiers, soit à la mise en œuvre des démarches de recouvrement nécessaires (reconnaisances de dette, poursuites, etc.). De plus, dans l'ensemble des dossiers de l'office, l'ORACE a relancé tous les actes de défaut de biens délivrés avant le 1^{er} janvier 1997.

Enfin, la Direction du service a posé les bases essentielles pour devenir un service GestionNE en 2017, en élaborant le document « MOP » et en participant à plusieurs groupes de travail avec les partenaires de QualitéNE.

7.3. Ressources

Les effectifs du SASO enregistrent à fin 2016 une légère augmentation (+1,4 EPT) due à un renforcement du secteur révision financière/contentieux de l'OCAM (+1 EPT) et à une nouvelle façon de comptabiliser un poste partiellement financé via l'externe. Au titre des efforts de rationalisation des ressources à disposition, on notera que 2 postes n'ont pas été entièrement repourvus suite à des départs à la retraite (-0,8 EPT) et qu'une collaboratrice a souhaité diminuer son temps de travail (-0,2 EPT).

Au final, au 31 décembre 2016, la dotation officielle du SASO, sans le personnel placé temporairement, ni les stagiaires et les deux apprenties (à l'ORACE et l'OCAM), représentait 57 collaboratrices et collaborateurs pour un total de 44,2 EPT, selon la répartition suivante :

- Direction du service avec 4,4 EPT, soit : 1 chef de service (100%) ; 1 responsable financier (100%), 1 juriste/collaboratrice scientifique (70%) et 2 collaborateurs scientifiques (170%).
- ODAS avec 12,5 EPT, soit : 1 chef d'office (100%), 1 responsable des programmes d'insertion (80%), 1 collaboratrice spécialisée en insertion (80%), 1 conseillère sociale pour l'insertion des personnes de moins de 35 ans (70%), 2 animateurs pour le programme d'insertion Ressources (150%), 1 collaboratrice administrative pour le programme d'insertion Ressources (40%), 1 conseiller administratif (100%), 3 conseillers sociaux (200%) ; 2 collaboratrices administratives chargées du contrôle de la gestion des dossiers (100%), 1 comptable (100%), 1 collaboratrice administrative chargée du secrétariat (100%). À noter que 2 postes vacants seront à repourvoir en 2017 : 1 responsable du contrôle de la gestion des dossiers (100%) et 1 collaboratrice administrative au secrétariat (30%).
- ORACE avec 8,3 EPT, soit : 1 chef d'office (100%), 6 juristes, gestionnaires de dossiers (450%), 4 collaboratrices administratives (200% pour le secrétariat et 80% pour la comptabilité).
- OCBE avec 3,3 EPT, soit : 1 chef d'office (80%), 3 collaboratrices spécialisées (200%) et un collaborateur administratif au secrétariat (50%), mis à disposition par l'OCAM et nouvellement pris en compte dans l'effectif de l'OCBE.
- OCAM, avec 15,7 EPT, soit : 1 chef d'office et 1 adjoint (200%), 4 collaborateurs au secrétariat/réception/courrier (190%), 3 collaborateurs à la révision financière/contentieux (350%), 6 collaboratrices à la révision des subsides (430%), 5 collaboratrices à la gestion de l'affiliation (350%) et 1 collaboratrice à la gestion de l'UE (50%).

7.4. Événements principaux

Tout au long de l'année 2016, le service et ses offices ont été fortement impliqués dans la campagne « Réglo » de lutte contre les abus. En janvier, la Direction du SASO a mis en place, avec un partenaire privé, une ligne téléphonique, « Réglo social Info », (en place jusqu'à la fin du 1^{er} trimestre 2017), permettant aux bénéficiaires de prestations sociales de s'informer de manière confidentielle sur ce thème et sur les démarches à entreprendre en vue d'une régularisation. Le service a aussi accompagné de nombreux travaux qui se sont concrétisés dans la publication du Rapport 16.030 du Conseil d'État « Lutte contre les abus », du 29 juin 2016, accepté à l'unanimité par le Grand Conseil. À cette occasion, une modification mineure de la Loi sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales (art. 8 al.3) et une adaptation indispensable de la loi sur les contributions directes (art. 178 bis et ter), permettant à futur une collaboration plus efficace des services de l'administration dans la lutte contre les abus, ont été entérinées.

En mars 2016, le Rapport social 2015 du canton de Neuchâtel a été rendu public (voir : <http://www.ne.ch/autorites/DEAS/SASO/politique-action-sociale/Documents/RapportSocial2015.pdf>).

Élaboré conjointement en 2014 et 2015 par le SASO et le service cantonal de statistique, ce rapport a pour principale vocation de présenter un état des lieux factuel et objectif de la situation sociale dans le canton de Neuchâtel, en dessinant l'évolution du profil sociodémographique de la population et proposant une vue d'ensemble des outils de la politique sociale cantonale. Ce document, unique en son genre, condense une importante quantité de données, en provenance du système fiscal, des

dispositifs sociaux, d'enquêtes statistiques ou de nombreuses autres sources. L'intention du Conseil d'État est d'actualiser tous les deux ans ce document de référence. Un Rapport d'information du Conseil d'État, du 6 avril 2016, à ce sujet, a été présenté au Grand Conseil (16.014), en réponse à la motion interpartis de gauche intitulée « Il faut connaître l'ampleur et l'évolution de la pauvreté pour la combattre! ».

Au niveau de l'assurance-maladie, est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2016 l'arrêté fixant les normes de classification et les montants des subsides en matière d'assurance obligatoire des soins pour l'année 2016 (voir à ce propos le chapitre « Activités/réalisations » de l'OCAM). Par ailleurs, dans le cadre d'une expérience-pilote assez unique en Suisse, deux contrats spécifiques avec des assureurs ont été passés par le Conseil d'État concernant le rachat et la gestion des actes de défauts de bien (ADB) relevant du non-paiement des primes et des participations aux coûts LAMal. C'est l'office du recouvrement de l'État qui gèrera ces ADB cédés par les assureurs-maladie.

Dans le domaine de l'aide sociale, l'année 2016 a vu la création du site Extranet « ODAS Infos » destiné prioritairement aux professionnels de l'aide sociale. Il s'agit d'une base documentaire, contenant non seulement les outils de référence pour les assistants sociaux (loi, règlement arrêté, directives), mais aussi un catalogue thématique de solutions pratiques. Ce site est également mis à disposition des autres partenaires du domaine social ; il compte environ 200 utilisateurs réguliers, sur plus de 370 utilisateurs enregistrés.

L'arrêt rendu par le Tribunal fédéral le 3 décembre 2015 concernant le recouvrement des contributions d'entretien accumulées durant la minorité de l'enfant, une fois la majorité de ce dernier acquise, a mis en ébullition la plupart des services de recouvrement du pays. La Haute Cour se prononçait en effet pour la première fois sur cette question et sa décision, selon laquelle seul l'enfant majeur est habilité à réclamer cet arriéré, a contredit la pratique généralisée qui privilégiait un recouvrement opéré plutôt par le parent gardien (le plus souvent la mère) qui avait entretenu parfois seul et sans aide l'enfant durant toute sa minorité. L'adaptation à cette nouvelle jurisprudence a ainsi nécessité une réflexion approfondie à l'ORACE.

Enfin, le SASO a regagné en mai 2016 l'immeuble de l'Espace de l'Europe 2 à Neuchâtel, qui a fait l'objet de profonds travaux d'assainissement pendant un peu plus d'une année. La migration temporaire sur le site de Perreux à Boudry, dans le bâtiment Les Pins, s'est très bien passée grâce à l'étroite collaboration du service des bâtiments. On peut se réjouir de la relocalisation du SASO en ville, les offices qui délivrent des prestations à la population étant davantage accessibles.

7.5. Activités/réalisations

7.5.1. Direction du service

Facture sociale harmonisée (FS)

À l'occasion de cette deuxième année de la facture sociale harmonisée (répartition entre le canton et les communes de 9 postes de charges de la politique sociale neuchâteloise ; voir tableau ci-dessous), la Direction du service de l'action sociale a procédé au bouclage définitif de l'exercice 2015. S'agissant d'un premier exercice, le bouclage définitif 2015 a conduit à l'émergence de plusieurs problématiques relatives au traitement comptable de certaines composantes de la facture sociale. Ces questions ont été résolues en collaboration avec le contrôle cantonal des finances, le service financier et les communes, ce qui a permis de poser des principes clairs qui serviront de base solide aux opérations liées à chaque exercice.

L'année 2016 a également permis de formaliser plus en détail le périmètre et les modalités de gestion de la facture sociale. Le service et le DEAS, en collaboration avec les services centraux, ont élaboré un projet de modification du règlement d'exécution de la loi sur l'action sociale (RELASoc), ainsi qu'une directive d'application qui entreront en vigueur en 2017. Finalement, une séance d'information a été organisée par le service à l'attention des collaborateurs en charge dans les communes de la gestion opérationnelle de la facture sociale.

En ce qui concerne le bouclage provisoire de l'exercice 2016 de la facture sociale, les résultats figurent dans le tableau ci-dessous.

Les principaux écarts par rapport au budget initial s'expliquent ainsi : un dépassement relatif aux subsides LAMal s'est manifesté en fin d'année, avec l'enregistrement d'une importante augmentation des effectifs de bénéficiaires de l'aide sociale et de prestations complémentaires (PC AVS/AI). S'agissant de la composante « aide sociale », il convient de rappeler qu'elle comprend les dépenses d'aide matérielle de l'État et des communes (102,6 millions ; voir rubrique ODAS ci-après), mais également les dépenses en matière d'asile non couvertes par les forfaits de la Confédération (11,8 millions) et les charges liées à la lutte contre les abus (1 million). Le dépassement de budget enregistré dans cette composante relève des dépenses en matière d'asile et dans une moindre mesure de l'aide matérielle versée par les services sociaux régionaux. Par contre, des dépenses moins importantes que prévu ont été enregistrées pour les bourses d'études et les mesures d'intégration professionnelle, suite à la suppression de cette dernière prestation (voir service de l'emploi). Finalement, on ajoutera que le Conseil de la Facture sociale a intégré en 2016 dans la facture sociale les montants versés par les communes à des organismes actifs dans le dispositif « social privé » (Caritas, CSP, etc.), en addition de ceux déjà versés par l'État.

Composantes FS	Budget initial (BUI)	Comptes au 31.12.2016	Ecart CO - BUI	Part État	Part Communes
				60%	40%
Subsides LAMal	68'343'100	71'131'756	2'788'656	42'679'053	28'452'702
Bourses d'études	5'233'000	4'138'431	-1'094'569	2'483'059	1'655'373
Avances de contributions d'entretien	600'000	393'770	-206'230	236'262	157'508
Aide sociale	109'421'000	115'659'212	6'238'212	69'395'527	46'263'685
Programmes d'insertion	3'370'000	3'461'825	91'825	2'077'095	1'384'730
Social privé	3'348'200	3'415'100	66'900	2'049'060	1'366'040
Alfa Sal	3'528'500	3'858'673	330'173	2'315'204	1'543'469
FIP, financement LACI	5'525'000	5'818'202	293'202	3'490'921	2'327'281
MIP	11'130'000	9'634'818	-1'495'182	5'780'891	3'853'927
Total charges nettes de transfert	210'498'800	217'511'788	7'012'988	130'507'073	87'004'715
Ecart CO - BUI				4'207'793	2'805'195

Harmonisation et coordination des prestations sociales : Dispositif ACCORD et guichets sociaux régionaux (GSR)

L'année 2016 a marqué véritablement l'achèvement de la phase de projet particulièrement intense de cette réforme (www.ne.ch/saso/gsr) et le passage à la consolidation de celle-ci. Le comité de pilotage s'est réuni une dernière fois en avril 2016 et a cédé la place à la commission de coordination, ainsi que le prévoit le règlement d'exécution de la loi d'harmonisation et de coordination des prestations sociales (RELHaCoPS).

Le service informatique a poursuivi ses travaux d'adaptation de la base centralisée de données sociales (BaCeDoS), en étroite collaboration avec les utilisateurs de celle-ci et le Bureau ACCORD, et a procédé en 2016 à la mise en production de deux importantes mises à jour.

Les travaux d'harmonisation vont également de l'avant entre les secteurs prestataires. Le « GT Métiers » qui les réunit a tenu quinze séances en 2016 et élaboré huit directives prises par le SASO.

En parallèle de la poursuite des formations en lien avec les outils de la réforme ACCORD proposées aux collaborateurs des secteurs prestataires (cycle de 3 formations de 2 jours en 2016), une ½ journée a été consacrée à l'automne 2016 à la formation continue des gestionnaires ACCORD.

Enfin, le Conseil d'État ayant décidé le 21 septembre 2016 de mettre fin aux placements rémunérés des chômeurs et chômeuses en fin de droit (MIP), un travail conséquent d'adaptation des directives et instructions ACCORD a dû être effectué pour accompagner la fin de cette prestation du Dispositif ACCORD auquel les personnes accédaient moyennant dépôt d'une demande de prestations sociales (DPS) auprès d'un guichet social régional.

Collaboration interinstitutionnelle (CII)

La collaboration interinstitutionnelle a pour objectif de décloisonner les processus et créer des interfaces entre les différents secteurs impliqués dans l'insertion sociale et professionnelle. À Neuchâtel,

cette démarche est menée par un groupe de pilotage (GP CII) réunissant les responsables des secteurs de l'action sociale, de l'emploi, de l'assurance-chômage, de l'assurance-invalidité, des formations post-obligatoires, des migrations et de la cohésion multiculturelle (SMIG et COSM).

Le groupe de coordination des mesures, sur mandat du GP CII et du DEAS, a établi en 2016 une cartographie des mesures existantes en matière d'insertion socio-professionnelle. Un inventaire par branche d'activités a été créé et des fiches descriptives par mesure ont été élaborées pour les domaines-pilotes que sont l'horlogerie, le bâtiment-construction et l'hôtellerie-restauration. La cartographie quant à elle positionne les mesures selon une typologie cantonale, des mesures préventives aux mesures de placement, en cohérence avec la nouvelle stratégie cantonale d'intégration professionnelle.

L'année 2016 a aussi été marquée par la poursuite d'un réseau de collaboration interinstitutionnelle. Le "Réseau CII neuchâtelois", mis en place à la fin 2014, vise à renforcer la collaboration entre trois secteurs (le service de l'emploi via son ORPN, l'office de l'assurance-invalidité par son secteur réadaptation et les services sociaux régionaux) afin de favoriser l'intégration professionnelle de certains publics. Le Réseau CII NE induit une détection systématique et une prise en charge coordonnée des personnes qui disposent d'un potentiel d'intégration professionnelle, mais qui présentent des difficultés nécessitant la mise en commun des compétences professionnelles des différents secteurs et une coordination. Cette démarche-pilote se poursuit au regard de l'évaluation faite au printemps 2016. Les résultats très positifs obtenus au travers de cette analyse mettent clairement en avant l'intérêt de cette coordination systématique.

Enfin, les échanges au sein du GP CII ont permis en 2016 une concertation sur le thème des compétences de base des adultes (comme prérequis à l'insertion professionnelle) ainsi que sur les enjeux centraux de l'intégration des migrants. Cette collaboration transversale a aussi permis de s'accorder sur de nouvelles mesures en appui des personnes écartées du marché de l'emploi.

Coordination interdépartementale de la politique sociale (CIPOS)

La loi sur l'action sociale confie au Conseil d'État le soin d'assurer la coordination interdépartementale de la politique sociale. Cette coordination est promue par le service de l'action sociale en collaboration avec un groupe de travail (GT CIPOS) composé de représentants des services de l'administration cantonale concernés par la politique sociale de l'État. Ce groupe est chargé d'une part d'évaluer les effets des mesures sociales propres à chaque secteur sur la politique sociale de l'État et d'autre part de proposer les adaptations nécessaires pour atteindre les buts de la coordination interdépartementale.

Le GT CIPOS s'est réuni à deux reprises en 2016. Il a parcouru en détail le Rapport social du canton de Neuchâtel 2015, édité en mars 2016. Ainsi, il a relevé que le chapitre consacré à décrire, fiche par fiche, les prestations de la politique sociale cantonale a été dressé en suivant la méthodologie déjà retenue par le GT CIPOS, pour établir chaque année de 2003 à 2014 le « Tableau des prestations sociales », à savoir en allant chercher les informations utiles auprès des différentes entités prestataires. Le groupe de travail a décidé de continuer à dresser ce dernier tableau tous les 2 ans, avec les valeurs que l'on trouvera dans les fiches qui seront mises à jour également sur un rythme biennal pour le Rapport social.

Le GT CIPOS a par ailleurs pris connaissance avec attention du rapport dressé conjointement par l'IDHEAP et la Haute école de travail social de Genève sur les conséquences du travail à temps partiel sur les prestations de prévoyance vieillesse. Il a pris note – au-delà des choix de vie qui sont propres à chacun-e – de l'importance de la mission de l'État qui est de casser les incitations négatives à l'emploi.

Le GT CIPOS a enfin échangé de multiples informations, portant aussi bien sur des prestations régies par le droit fédéral (p.ex. révision des PC AVS/AI, évolution du nombre de bénéficiaires de PC-AI et du nombre de bénéficiaires d'allocations familiales pour personnes sans activité lucrative) que sur des thèmes relevant du droit cantonal (p.ex. participation financière des parents d'enfants placés en famille d'accueil, jeunes stagiaires dans les structures d'accueil extra-familial).

Subventions aux organismes du domaine social ambulatoire

Comme chaque année, les organismes du domaine social privé suivants ont pu bénéficier en 2016 des subventions octroyées par le service de l'action sociale sur la base de contrats de prestations.

Depuis 2015, ces charges sont intégrées au compte de la facture sociale harmonisée. En 2016, la somme versée par le SASO comprend également les montants antérieurement versés par certaines communes :

Organismes subventionnés	Montants payés Fr.
Association neuchâteloise de médiation familiale	18'000.-
Caritas Neuchâtel	165'200.-
Caritas, indemnisation pour la gérance des dossiers des réfugiés statutaires C	231'000.-
Caritas, service dettes	120'000.-
Centre œcuménique de rencontre et d'animation (CORA), Fleurier	104'300.-
Centre social protestant	239'900.-
Centre social protestant, indemnisation pour gérance des dossiers réfugiés stat. C	238'000.-
Centre social protestant, service de consultations conjugales	82'400.-
Centre social protestant, secteur social - prévention et désendettement	240'000.-
FAS, redevance informatique des services privés	88'000.-
Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale (FAS)	377'000.-
FAS, Centres de consultation LAVI	810'000.-
FAS, Centrevue	206'600.-
FAS, service de consultations conjugales, La Chaux-de-Fonds	82'400.-
Fondation SEREI, La Chaux-de-Fonds	10'000.-
La Main tendue	36'000.-
Pro Senectute	266'300.-
Total des subventions versées aux organismes	3'315'100.-

Le service a en outre accordé ponctuellement un soutien financier à des actions comme la Carte culture de Caritas (5'000 francs) et le collectif de distribution alimentaire Partage à La Chaux-de-Fonds (4'000 francs). Il a également poursuivi et renforcé la convention de collaboration avec la Fondation Serei (100'000 francs) pour du conseil juridique en matière d'assurances fédérales à l'attention des bénéficiaires de l'aide sociale.

Application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI)

L'activité relative à la LAVI dans le canton de Neuchâtel relève de la compétence du centre de consultation dont les bureaux sont situés à Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds et qui sont placés sous la responsabilité de la Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale (FAS). A ce titre, on relèvera que 884 dossiers LAVI ont été traités en 2016 (464 nouveaux), dont 211 ont fait l'objet d'une aide financière.

Le service de l'action sociale, comme autorité de subventionnement LAVI, a versé en 2016 :

- 810'000 francs pour l'exploitation du centre de consultation (sur 2 sites) ;
- 239'179 francs pour les aides financières accordées par le centre LAVI (rubr. "aide LAVI") ;
- 78'306 francs pour les 15 demandes d'indemnisation et de réparation morale approuvées par décision du chef du DEAS (rubrique "indemnités LAVI").

Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre la traite des êtres humains (TEH), une indemnité de 100'000 francs a été versée par le SASO à la FAS pour couvrir les coûts du poste de chargée de mission TEH latine; cette dépense est refacturée aux cantons latins sur la base d'une convention CLASS.

Enfin, le chef du service de l'action sociale a participé aux réflexions de rapprochement entre les centres LAVI et Solidarités Femmes (qui dépend de la FADS, fondation subventionnée par le service des institutions pour adultes et mineurs). Des synergies étant réalisables entre ces deux acteurs du domaine de la violence conjugale, un projet de création d'une seule entité commune sera affiné en 2017, avec possible concrétisation opérationnelle en janvier 2018.

Fonds de désendettement et de prévention à l'endettement

Le comité de direction du Fonds de désendettement et de prévention à l'endettement a tenu 4 séances de travail en 2016, présidées par le chef du service de l'action sociale. Le Conseil de fondation s'est lui réuni en novembre, sous la présidence du chef du DEAS, pour sa séance annuelle. Il a alors pris connaissance du rapport oral annuel (2015) du comité de direction, a examiné le rapport du contrôle cantonal des finances et accepté les comptes à l'unanimité. Les premières bases d'un programme cantonal de lutte contre l'endettement ont également été abordées.

En 2016, 3 prêts ont été accordés, pour des montants de 6'506 francs, 7'572 francs et 20'600 francs. La durée du remboursement portera sur 36 mois, 24 mois et enfin 29 mois. A la fin de l'année 2016, le montant total des 13 prêts en cours s'élevait à 131'141 francs (140'384 francs à fin 2015). Un des prêts consentis constitue une nouveauté : la demande était présentée pour un bénéficiaire de l'aide sociale qui avait la promesse d'un emploi pour autant qu'il règle ses dettes. Une fois ses créances radiées grâce à l'intervention du Fonds, il a effectivement signé un contrat de travail et pourra ne plus émarger à l'aide sociale.

7.5.2. Office cantonal de l'aide sociale (ODAS)

La rigueur des législations fédérales en matière sociale a continué de produire des reports de situations en 2016, et donc de charges supplémentaires, sur l'aide sociale. En particulier, la modification de la loi sur l'assurance-chômage (LACI), entrée en vigueur au 1^{er} avril 2011, continue d'influencer de manière sensible le recours à l'aide sociale. En effet, celle-ci prévoit notamment une diminution importante du nombre maximum d'indemnités de chômage, ainsi qu'une prolongation des délais d'attente avant de pouvoir bénéficier d'indemnités.

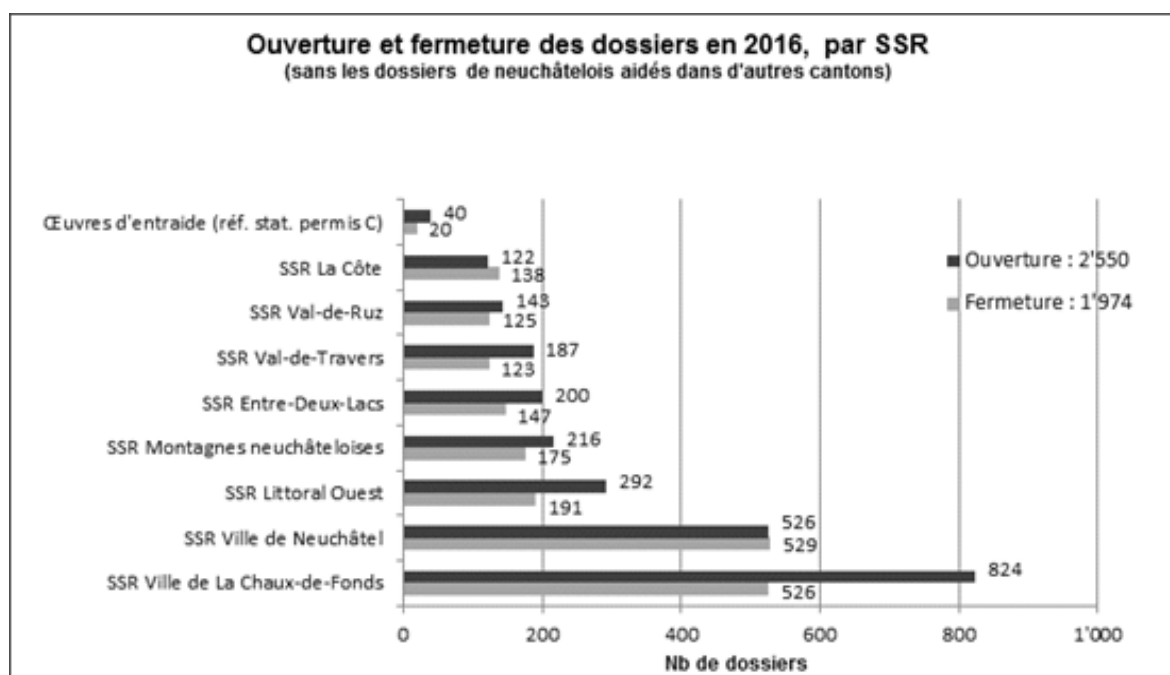
S'agissant des charges d'aide sociale (soit l'aide matérielle versée par les services sociaux régionaux et privés, en tant qu'autorités d'aide sociale, et par l'ODAS), celles-ci sont intégrées dans la facture sociale depuis 2015, entraînant le retrait de certaines dépenses du « pot commun » tel qu'il était composé jusqu'alors. L'année 2016 n'est dès lors guère plus comparable avec les précédentes. Si les comptes définitifs 2016 de ladite facture sociale ne seront bouclés que vers la fin du premier semestre 2017, le montant des dépenses d'aide sociale 2016 est provisoire à ce stade mais devrait être très proche du chiffre définitif. Il est estimé aujourd'hui à 102'662'482 francs.

À propos des nouveaux dossiers d'aide sociale ouverts au cours de l'année 2016, on constate une nette augmentation puisque leur nombre est passé de 2'360 en 2015, à 2'638 en 2016 (+11,8%).

Par groupe d'âge, on peut relever que les jeunes sont toujours les plus touchés. La catégorie des 18-29 ans représente 35,7% des nouveaux dossiers (34,3% en 2015) et la catégorie des 30-39 ans pas moins de 23,4% (contre 22,3% en 2015). Parmi les causes d'indigence, les plus importantes restent toujours les causes économiques, avec la cause "défaut de gain" (58% des nouveaux dossiers) et la cause "chômage" (23,7% des nouveaux dossiers).

En 2016, on a enregistré un plus faible nombre de fermetures de dossiers (1'974 clôtures dans les services sociaux), signe de la morosité économique qui prévaut dans le canton de Neuchâtel. Parmi les causes de fermeture, les plus nombreuses sont celles inhérentes à une fin d'intervention en raison de revenus suffisants (reprise d'une activité lucrative, augmentation des revenus, aide en amont de l'aide sociale, etc.), soit 37,5% (38,8% en 2015). Autre cause importante (9% contre 19,1% en 2015) : l'octroi d'une prestation liée à l'assurance-chômage (indemnités, mesure LACI, MIP). Citons encore l'octroi d'une prestation d'une assurance du 1^{er} pilier ou d'une autre assurance (maladie ou accident), soit 12,9% des causes (12,8% en 2015).

Au final, le solde entre ouvertures et fermetures de dossiers a explosé : +576 dossiers en 2016 contre +43 dossiers en 2015.



STATISTIQUE DES NOUVEAUX DOSSIERS OUVERTS EN COURS D'ANNEE

1. Par cause d'indigence

		Nb de dossiers			En % du total		
		2016	2015	2014	2016	2015	2014
	Handicap physique ou psychique	193	211	150	7.3	8.8	6.6
10	Maladie	56	43	60	2.1	1.8	2.6
12	Accident	14	13	7	0.5	0.6	0.3
14	Maladie psychique	17	22	9	0.6	0.9	0.4
16	Demande AI en cours	106	133	74	4.0	5.6	3.3
	Défaut de soutien	176	176	164	6.8	7.5	7.2
20	Carence de la parenté	29	46	39	1.1	1.9	1.7
22	Séparation, divorce ou abandon	147	130	125	5.6	5.5	5.5
	Placement personnes âgées + décès	68	84	68	2.6	3.6	3.0
30	Placement home pour personnes âgées	4	2	4	0.2	0.1	0.2
32	Décès	64	82	64	2.4	3.5	2.8
	Inadaptation sociale	19	21	19	0.7	0.9	0.7
40	Délinquance	10	15	9	0.4	0.7	0.4
42	Alcoolisme	1	2	4	0.0	0.1	0.2
44	Toxicomanie	8	4	6	0.3	0.2	0.3
	Causes économiques	2'182	1'868	1'872	82.7	79.1	82.5
50	Défaut de gain	1'530	1'308	1'240	58.0	55.4	54.7
52	Chômage	626	544	606	23.7	23.1	26.7
54	Rapatriement	26	16	26	1.0	0.7	1.1
Total :		2'638	2'360	2'273	100	100	100

2. Par groupe d'âge

(selon le chef de famille titulaire du dossier)

		Nb de dossiers			En % du total		
		2016	2015	2014	2016	2015	2014
Moins de 18 ans		37	49	39	1.4	2.1	1.7
De 18 à 24 ans		566	477	467	21.5	20.2	20.5
De 25 à 29 ans		375	333	321	14.2	14.1	14.1
De 30 à 39 ans		617	527	482	23.4	22.3	21.2
De 40 à 49 ans		499	443	468	18.9	18.8	20.6
De 50 à 59 ans		389	364	344	14.7	15.4	15.1
60 ans et plus		155	167	152	5.9	7.1	6.7
Total :		2'638	2'360	2'273	100	100	100

Remarque :

Par rapport à l'année 2015, le nombre de nouveaux dossiers ouverts en 2016 a augmenté de 11.8 % soit + 278 dossiers.

Principales données des années 2013, 2014 et 2015

	2013	2014	2015	
Vue d'ensemble	Nombre	Nombre	Nombre	Différence en % (2014-2015)
Total dossiers avec prestation durant la PE	7'364	7'382	7'591	2.8
Total bénéficiaires avec prestations durant la PE	12'658	12'508	12'736	1.8
Nombre de personne par dossier	1.72	1.69	1.68	-1.0
Taux d'aide sociale	7.3	7.1	7.2	1.4
Nombre nouveaux dossiers (selon règles gestion OFS)	2'401	2'294	2'654	15.7
Nombre de dossiers clos (selon règles gestion OFS)	2'009	2'151	2'090	-2.8

Structure des bénéficiaires

	2013		2014		2015		
Age	Nombre	Prop. En %	Nombre	Prop. En %	Nombre	Prop. En %	Différence en % (2014-2015)
Total	12'656	100.0	12'504	100.0	12'732	100.0	1.8
0 - 17 ans	3'685	29.1	3'582	28.6	3'583	28.1	0.0
18 - 25 ans	1'880	14.9	1'802	14.4	1'760	13.8	-2.3
26 - 35 ans	2'007	15.9	1'960	15.7	2'057	16.2	4.9
36 - 45 ans	2'081	16.4	2'044	16.3	2'038	16.0	-0.3
46 - 55 ans	1'882	14.9	1'931	15.4	2'014	15.8	4.3
56 - 64 ans	965	7.6	1'033	8.3	1'110	8.7	7.5
65 - 79 ans	123	1.0	123	1.0	123	1.0	0.0
80 ans et plus	33	0.3	29	0.2	47	0.4	62.1
Non répondu	2	0.0	4	0.0	4	0.0	-

Remarques :

- PE = période d'enquête.

- Les données sont issues de la statistique de l'aide sociale du canton de Neuchâtel établie annuellement par l'OFS. (avec prise en compte des réfugiés et personnes admis provisoirement - AP +7)

- Sans les doubles comptages.

Dispositif d'insertion géré par l'ODAS

En participant à une mesure d'insertion, les bénéficiaires de l'aide sociale ont l'opportunité de côtoyer un environnement plus proche de la vie professionnelle et d'exercer un rôle actif et dynamique en vue de leur insertion sociale et/ou professionnelle.

Durant l'année 2016, l'ODAS a collaboré avec vingt-quatre programmes ou mesures d'insertion, à savoir : le programme Ressources-ISP (le seul placé entièrement sous la responsabilité de l'ODAS), Feu-Vert Entreprise, Les Ateliers Phénix, La Joliette, Télé "Objectif-Réussir", Teen-Services, Évolugia, Les Couturiers du Temps, Pôle Industrie, Drop-In – Le13Ouvert, EcoVal, les Villages d'Artisans du Bas et du Haut, Caritas-ISP (regroupement de 4 structures : Espace des Montagnes, Épiceries Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, Le Pantin), IPT Intégration Pour Tous, Atelier 93, Comm'zone, MyFlore, Conversio-MCH, PerspectivePlus, Atelier Fil, CAP et le CPTT-Le Seuil. De plus, l'ODAS a entamé une nouvelle collaboration avec la mesure Aura Coaching.

Au total, ces programmes ou mesures ont offert en permanence environ 410 places disponibles (à mi-temps). A relever que plusieurs programmes ont développé des ateliers professionnels. Par ailleurs, deux programmes proposent aux participants une démarche personnelle sur eux-mêmes et les aident à mettre sur pied et à concrétiser un projet individuel d'insertion sociale ou professionnelle.

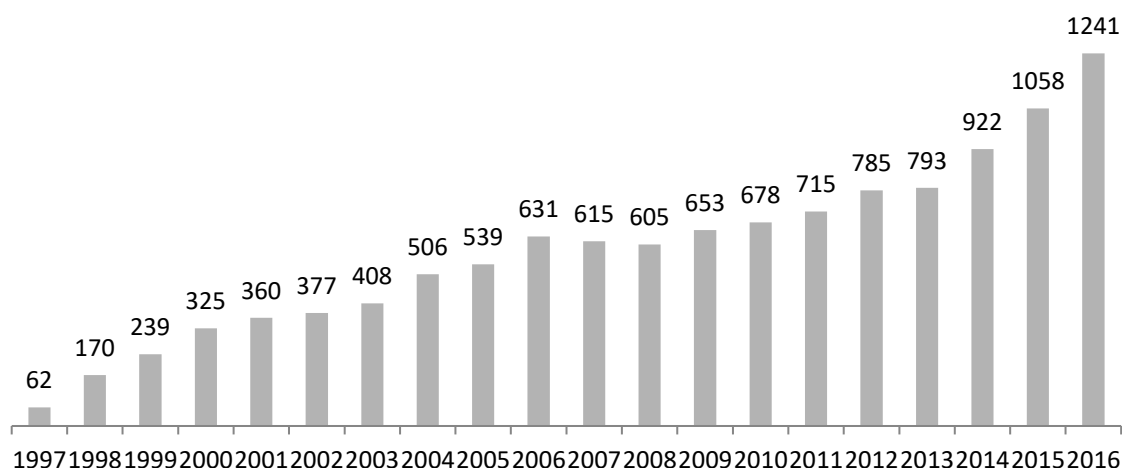
Durant l'année 2016, pas moins de 1'241 bénéficiaires de l'aide sociale ont signé un contrat d'insertion (+17% par rapport à 2015). Parmi ceux-ci, 63% ont intégré un programme d'insertion ou bénéficié d'une mesure avec financement de l'ODAS. Autre possibilité d'insertion (37% des cas), l'autorité d'aide sociale et le bénéficiaire peuvent convenir d'un projet d'insertion individuel qui se réalise en dehors d'une structure de groupe, s'il apparaît comme une solution préférable pour l'intéressé (par exemple : stage de trois mois dans une PME, auprès d'un artisan ou autre).

En guise de bilan pour 2016, quelque 217 participants en démarche d'insertion ont connu un débouché positif (17%), soit en trouvant un emploi, soit en reprenant des études ou une formation. Par catégorie, on relèvera que 37% des bénéficiaires en démarche d'insertion sont âgés de moins de 35 ans et que 40% sont des femmes.

Au niveau du case management de la formation professionnelle, l'année 2016 a vu 120 nouvelles demandes de suivi de la part des huit services sociaux régionaux du canton pour des jeunes gens âgés entre 16 et 35 ans. 68 demandes ont fait l'objet d'une ouverture de dossier auprès de l'office de l'insertion des jeunes en insertion professionnelle (OFIJ/SFPO). Les 52 autres ne correspondaient pas aux critères d'entrée et le suivi complet a été redemandé aux assistants sociaux dans la perspective d'organiser d'autres démarches en amont. Avec les dossiers reportés des années 2014 et 2015, ce sont finalement 136 jeunes qui ont été suivis durant l'année, dont 52 en processus de préparation à une future entrée en formation, 33 en formation, 3 ayant obtenu leur certificat de formation, 12 ayant trouvé un emploi et les autres s'étant orientés vers l'AI (6) ou ayant dû renoncer à ce type de démarches en raison de trop grandes difficultés. Le travail d'intensification des collaborations porte ses fruits, notamment grâce à une transition douce vers l'apprentissage. Le nombre de rendez-vous manqués par les jeunes est encore à la baisse.

Enfin, le projet d'entreprises sociales productives (NE-ESO), piloté par la Direction du service, a continué de se déployer. À fin 2016, ce sont 6 postes qui étaient occupés auprès d'Alfaset et 6,6 EPT à l'Espace des Solidarités. Un bilan du projet NE-ESO est en cours de réalisation. Mais il apparaît déjà que toutes les personnes qui occupent un poste au sein d'une de ces 2 entreprises sociales ont pu sortir de l'aide sociale et devenir ainsi autonomes financièrement.

Evolution du nombre de personnes en contrat d'insertion (programme et individuel)



7.5.3. Office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien (ORACE)

Le nombre de nouveaux dossiers enregistrés à l'ORACE en 2016, à savoir 251 unités, correspond à une augmentation relativement importante de 13% par rapport à l'année précédente (222 nouveaux cas). Sur ces 251 nouveaux dossiers, 173 incluaient une demande d'octroi d'avances, dont 82 ont reçu une réponse positive (soit environ 1 demande sur 2). En termes de proportions, ces chiffres sont sensiblement identiques à ceux de l'année 2015.

D'autre part, sur l'ensemble de l'année 2016, l'office a supprimé son aide financière dans 30 dossiers, le montant avancé par l'ORACE ayant atteint l'équivalent de 24 mensualités. Ce nombre est pratiquement semblable à celui de l'année dernière (32 dossiers).

S'agissant du nombre total de dossiers traités, l'année écoulée a connu une légère diminution, avec 2'886 à fin 2016 contre 2'912 dossiers en 2015. Cette baisse s'explique par le fait que, dans le cadre de l'analyse et l'inventaire des « anciens dossiers contentieux » (antérieurs à 2002), plusieurs dizaines de dossiers ont d'ores et déjà fait l'objet d'un classement. Un grand nombre de ces dossiers sera encore classé en 2017 et, par conséquent, la diminution du nombre total de dossiers de l'office se poursuivra certainement.

Le nombre de dossiers faisant l'objet d'avances a connu une hausse proportionnellement identique à celle des nouveaux dossiers, avec 192 unités au 31 décembre 2016, contre 169 à fin décembre 2015. En dépit de cette augmentation de 13%, le nombre de dossiers d'avances demeure relativement bas depuis la mise en œuvre de la réforme ACCORD (1^{er} janvier 2014). En effet, dès 2014, il avait diminué de 30% et se trouve actuellement encore largement en-dessous du nombre antérieur à la réforme (moins 25%). Il paraît aujourd'hui assez clair que la législation ACCORD (en particulier en ce qui concerne la définition du revenu déterminant et de l'unité économique de référence) pèse de façon décisive sur ce phénomène : les conditions d'accès aux avances sont devenues plus restrictives et, de ce fait, les bénéficiaires sont moins nombreux et/ou perçoivent une avance plus faible. Ce constat semble confirmé par le montant total des avances octroyées, qui est pratiquement le même en 2016 (1'329'715 francs) qu'en 2015 (1'309'716 francs), et ce malgré la hausse du nombre de dossiers d'avances.

La dépense effective de l'ORACE, à savoir la différence entre le montant total des avances consenties et celui des avances récupérées, s'élève à 393'770 francs, soit un montant inférieur au découvert prévu au budget (600'000 francs). Ce résultat très positif est notamment le fruit de l'excellent taux de recouvrement réalisé par l'office, qui atteint ainsi un niveau record avec 70,3%.

Dans le cadre de ses démarches de recouvrement, l'ORACE a par ailleurs engagé en 2016 un total de 390 procédures judiciaires (civiles, pénales, LP).

Enfin, on notera que, depuis le mois de février 2016 et avec l'accord du chef du DEAS, le chef de l'ORACE a été mandaté à titre d'expert-consultant par le service de l'action sociale du canton du

Valais, dans le cadre d'un projet d'amélioration de l'organisation et du fonctionnement du bureau de recouvrement et d'avances des pensions alimentaires (BRAPA) valaisan. Cette collaboration se poursuivra certainement durant une partie de l'année 2017.

7.5.4. Office des bourses (OCBE)

L'année 2016 peut être considérée comme une année de consolidation pour l'OCBE. Après l'entrée en vigueur de la LAF en juillet 2013 et une première modification de niveau réglementaire introduite en juillet 2015, l'office poursuit sa recherche d'une meilleure efficacité dans le traitement des dossiers afin de répondre au plus vite aux demandes transmises par les guichets sociaux régionaux (GSR).

Bourses d'études par année de formation

Les modifications apportées en 2015 devaient engendrer une augmentation d'une centaine de boursiers et des dépenses supplémentaires en matière de bourses d'études de 570'000 francs selon les simulations effectuées par l'OCBE. Le tableau ci-dessous présente le résultat des deux années successives avec cet enseignement principal : si le nombre de boursiers est en hausse, le montant est, lui, parfaitement stable.

	2014-2015			2015-2016*			Variations	
Niveau de formation	Boursiers	Montants	Moyenne	Boursiers	Montants	Moyenne	Boursiers	Montants
Secondaire II	419	1'390'043	3'318	504	1'604'458	3'183	+20.3%	+15.4%
Tertiaire	379	3'524'575	9'300	409	3'295'451	8'057	+7.9%	-6.5%
Formation continue	2	10'413	5'207	2	25'350	12'675	-	-
Total	800	4'925'031	6'156	915	4'925'259	5'383	+14.4%	0.0%

* État au 1.2.2017

Plusieurs explications peuvent être apportées à cette situation. Elles découlent à la fois de pratiques adoptées par les GSR et d'une approche plus stricte lors de l'examen du dossier à l'OCBE.

En effet, les GSR appliquent des règles plus sévères en lien avec le respect des délais. Ainsi, la demande de prestation sociale initiée à la rentrée scolaire est annulée si le demandeur ne donne pas suite aux rappels du GSR dans les délais impartis. S'il revient durant l'hiver, le requérant ne pourra plus prétendre à une bourse pour le premier semestre.

D'autre part, l'OCBE examine plus finement les dossiers d'étudiants-es dont les parents sont séparés ou divorcés et qui ne perçoivent pas de pensions alimentaires. Dorénavant, l'examen d'un apport parental potentiel est systématiquement effectué pour chacun des deux parents.

Montants moyens des bourses d'études 2015 et 2016

La comparaison intercantonale n'est possible que sur la base des statistiques de l'OFS. Celles-ci se fondent sur les montants des bourses effectivement versées durant l'année civile et non sur les années de formation.

Niveau de formation	Montant moyen CH 2015*	Montant moyen NE 2015*	Montant moyen NE 2016
Secondaire II	5'732	3'266	2'933
Tertiaire	8'604	8'740	7'433
Formation continue	6'032	5'386	6'338
Total	7'130	5'969	4'986

*Source : Bourses et prêts d'études cantonaux 2015, OFS

Si, d'une manière générale, le montant moyen des bourses versées par le canton de Neuchâtel est quelque peu inférieur à la moyenne suisse, il l'est dans une moindre mesure en ce qui concerne le niveau tertiaire.

Ce constat s'explique par un des objectifs déclarés de la loi neuchâteloise qui était clairement de soutenir les personnes en formation dont les charges sont les plus importantes. Ainsi, les bourses versées aux personnes en formation qui disposent de leur propre unité économique de référence ou qui étudient hors du canton de Neuchâtel, dans des filières non proposées dans le canton, sont les plus élevées. Il s'agit en grande majorité d'étudiants-es du niveau tertiaire.

Pour ce qui est du secondaire II, les frais des personnes en formation sont relativement faibles du fait de la densité et de la proximité des lieux de formation dans notre canton. Les personnes en formation dans le canton et vivant chez leurs parents ne peuvent en principe pas obtenir une bourse supérieure à 4'000 francs. En effet, ce montant couvre généralement les frais de déplacement dans tout le canton, les frais de 5 repas hors domicile par semaine et les frais d'écologie.

Prêts d'études

Les prêts d'études se distinguent des bourses par le fait qu'ils sont remboursables. Leur octroi reste une prestation marginale par rapport aux bourses. Depuis 2013, avec le relèvement des plafonds des bourses introduit par la LAF, le versement d'un prêt complémentaire à une bourse n'est plus nécessaire.

Niveau de formation	2014-2015			2015-2016		
	Bénéf.	Montants	Moyenne	Bénéf.	Montants	Moyenne
Secondaire II	2	10'012	5'006	3	17'800	5'933
Tertiaire	15	108'900	7'260	18	131'120	7'284
Formation continue	2	8'200	4'100	5	20'900	4'180
Total	19	127'112	6'690	26	169'820	6'532

Durant l'année civile 2016, 172'354 francs ont été versés au titre de prêts. Les remboursements se montent, eux, à 123'624 francs. Le montant cumulé des prêts en cours au 31.12.2016 est de plus de 1'100'000 francs.

7.5.5. Office cantonal de l'assurance-maladie (OCAM)

Sur le plan de l'évolution des primes au sens de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), on constate pour le canton de Neuchâtel les variations suivantes pour 2016 :

- + 8,2% (458 fr. 80) pour les adultes dès 26 ans (2015 : + 5,1% / 424 francs)
- + 7,7% (453 fr. 60) pour les jeunes adultes de 19 à 25 ans (2015 : + 1,6% / 405 francs)
- + 14,1% (103 fr. 50) pour les enfants jusqu'à 18 ans (2015 : + 4,2% / 91 francs)

Quant à l'objectif de réduction individuelle des primes, l'année 2016 se caractérise par une augmentation de l'allocation budgétaire en matière de subsides LAMal de + 3,45 millions de francs en faveur des personnes de condition économique modeste.

Les mesures introduites par le Conseil d'État au 1^{er} janvier 2016 sont les suivantes :

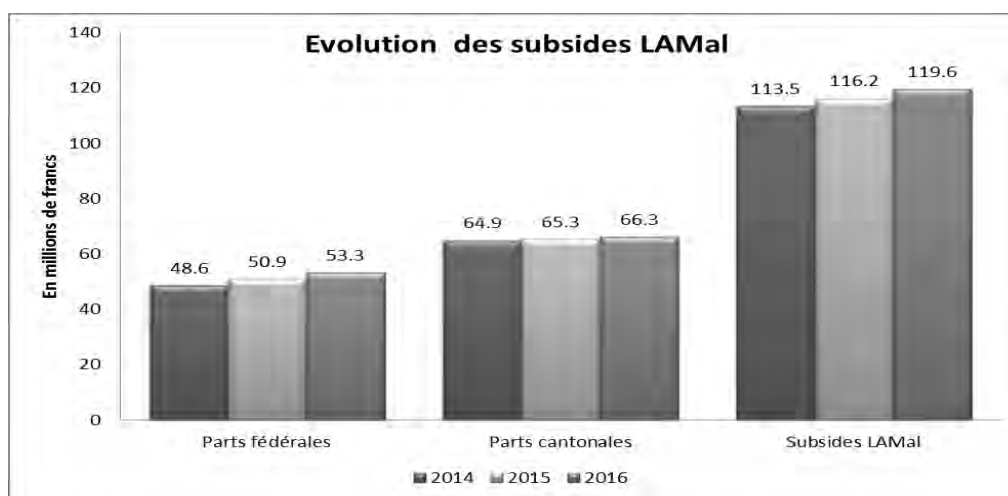
- Pour la catégorie des adultes (dès 26 ans) : une majoration des montants mensuels de + 30 francs pour la classification 1, de + 20 francs pour la classification 2, de + 9 francs pour la classification 3, de + 2 francs pour les classifications 4 et 5 ;
- Pour les jeunes adultes actifs (18 à 25 ans) : une majoration des montants de + 30 francs pour la classification 1, de + 15 francs pour la classification 2, inchangé pour la classification 3, enfin pour les classifications 4 et 5 de + 2 francs ;
- Pour les enfants (0 à 18 ans) : une majoration des montants mensuels pour les classifications 1 à 5 et objectif social LAMal (OSL, art.65 al.1bis LAMal) de + 5 francs ;
- Pour les adultes et les jeunes adultes en formation initiale : une majoration des montants mensuels pour les classifications 1 à 5 et OSL de + 15 francs ;

- Pour les bénéficiaires de l'aide sociale : un plafonnement des subsides à hauteur d'une prime de référence cantonale s'élevant à 430 francs pour les adultes, à 410 francs pour les jeunes adultes et à 100 francs pour les enfants ;
- Pour les bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS-AI : une adaptation des subsides à hauteur de la prime moyenne cantonale par groupe d'âge (PMC) au maximum.

Réduction des primes ; contexte global

Pour l'exercice 2016, comme l'année précédente, les cantons perçoivent, proportionnellement aux coûts de santé, un montant identique par assuré. Il leur appartient de compléter le subside fédéral par des moyens financiers cantonaux afin de réaliser les "objectifs" de réduction des primes de la LAMal. Ces objectifs sont la réduction des primes des "assurés de condition économique modeste" (art. 65, al. 1, LAMal), ainsi que la réduction des primes d'au moins 50% des enfants et jeunes en formation des "bas et moyens revenus" (art. 65, al.1bis, LAMal, OSL).

Pour les années 2014 à 2016, les subsides fédéraux et compléments cantonaux sont les suivants :



Réduction des primes ; évolution 2015-2016 de l'effectif par groupe de bénéficiaires

L'année 2016 a vu le maintien des 5 catégories de bénéficiaires ordinaires. En outre, les normes de classifications (limites de revenus) sont restées identiques à celles de 2015. Par contre, les montants des subsides ont été majorés pour l'année 2016 afin d'apporter, à l'instar de l'année 2015, une aide significative en faveur des familles de condition économique modeste et de lutter contre la perversité des effets de seuil. Le nombre de bénéficiaires en 2016 (44'909) a été supérieur à la prévision effectuée en novembre 2015 (44'258). A l'image des années précédentes, il est constaté une majoration significative du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale (+ 4,3%) et du nombre de bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS-AI (+ 2%). Le nombre de bénéficiaires ordinaires (classification 1 à 5) et le nombre de bénéficiaires OSL sont demeurés quant à eux constants.

Classifications et révisions de classifications

Les réductions de primes sont attribuées, modifiées ou supprimées aux assurés automatiquement en fonction des données déterminantes de leur déclaration fiscale de l'année en cours, au fur et à mesure que les taxations sont émises.

Les assurés ont cependant la possibilité de demander la révision de leur classification, soit en raison d'un décalage par rapport aux données de leur déclaration fiscale déterminante, soit en raison de modification de leur situation personnelle ou financière. En outre, de nombreuses révisions de classifications sont réalisées suite à des modifications de l'unité économique de référence (UER, ménage) ou de revenus.

Dans le domaine de la « révision manuelle » des classifications, le nombre de décisions rendues par l'OCAM s'élevait à 14'140 en 2016.

Budget 2016, rubrique 366.310 Loi assurance-maladie obligatoire

Le montant inscrit au budget 2016 pour la rubrique « 366.310 Loi assurance-maladie obligatoire » est de 119'619'100 millions de francs. Le budget a été utilisé de la manière suivante :

Report de l'année 2015	fr.	920'000,000
Versements directs de subsides aux assureurs	fr.	122'115'832,400
Versements des subsides aux assureurs pour les années antérieures	fr.	207'035,000
Versements directs aux assurés	fr.	30'369,100
Report sur l'année 2017 (solde de subsides aux caisses)	fr.	<u>1'345'080,150</u>
Total, montant figurant dans les comptes 2016	fr.	<u>122'778'316,650</u>

Dès l'année 2014, le règlement des subsides en faveur des requérants d'asile fait l'objet d'une comptabilisation différenciée et ne figure plus dans le compte 366.310

Contrôle initial de l'obligation d'assurance ; assurés LAMal

L'office procède au contrôle de l'affiliation de toute personne prenant domicile sur le territoire cantonal, conformément aux dispositions de la LAMal. Le cas échéant, il prononce l'affiliation d'office de toute personne ne donnant pas suite à son obligation d'assurance. En 2016, l'OCAM a concrétisé finalement 786 affiliations d'office. En outre, l'activité de contrôle de l'affiliation comporte le traitement des demandes d'exemption de l'obligation d'assurance en Suisse (dispense). Au 31 décembre 2016, 1'077 personnes domiciliées dans le canton formaient l'effectif dispensé d'une affiliation auprès d'un assureur LAMal. Il s'agit principalement de personnes en provenance de l'étranger prenant domicile temporairement dans notre canton, à des fins d'études, de formation ou d'activité professionnelle et qui sont au bénéfice d'une couverture d'assurance étrangère dont l'étendue est équivalente à celle de la LAMal. L'effectif au 31 décembre 2016 ne reflète cependant pas le nombre de dossiers traités. En effet, cette statistique ne recense pas toutes les dispenses accordées dans le courant de l'année et ayant pris fin avant le 31 décembre 2016.

7.6. Perspectives

En vue des modifications de normes d'aide matérielle qui entreront en vigueur en mars 2017, l'office cantonal de l'aide sociale devra fournir aux services sociaux les instruments nécessaires à la bonne application de celles-ci (nouvelles directives, nouveau document pour l'élaboration du budget, etc.). De plus, il devra accentuer son contrôle de la gestion des dossiers dans le but de s'assurer que la nouvelle réglementation est bien comprise et correctement appliquée.

La modification du Code civil concernant l'entretien de l'enfant entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 remanie fondamentalement la notion d'entretien de l'enfant et aura un impact important sur la pratique en général et celle de l'ORACE en particulier. Les contours de cet impact devront néanmoins être délimités et précisés progressivement par la jurisprudence cantonale et fédérale.

Dans le cadre des réflexions liées aux mesures d'assainissement des finances de l'État, une révision réglementaire des bourses d'études pour l'année scolaire 2017-2018 sera probablement nécessaire, notamment en vue de corriger la prise en compte de la fortune dans le calcul de la bourse.

Face à une nouvelle hausse significative des primes d'assurance-maladie annoncée au mois d'octobre 2016 (PMC adultes : + 5,6% contre + 8,2% en 2016) et malgré les importantes difficultés financières qu'affrontent les collectivités, il s'agira de maintenir en 2017 les aides en faveur des actifs disposant de faibles revenus (subsides de « catégories ordinaires »). Ce soutien est essentiel dans la perspective de la reconnaissance du travail, principe que le gouvernement a placé au cœur de sa politique sociale.

Dans la perspective de QualitéNE, le service devra en 2017 définir des objectifs annuels en accord avec le chef du DEAS, son personnel commencera la saisie des temps d'activités (Timelead), et les adaptations comptables et financières seront nombreuses, dans les offices et auprès de la Direction du service qui conduit ces opérations.

Le déploiement de la stratégie d'intégration professionnelle constituera également un défi majeur qui impliquera un effort complémentaire en termes de décloisonnement, mais aussi une redéfinition progressive des rôles de chaque acteur.

Enfin, le service et ses offices poursuivront avec le DEAS une réflexion importante portant sur une redéfinition future des prestations sociales délivrées sous condition de ressources dans le canton de Neuchâtel. L'année 2017 devrait permettre de préciser de manière décisive les contours de ce projet intitulé «Redef-presta».

8. SERVICE DE STATISTIQUE

8.1. Missions

Les missions du service de statistique (STAT), listées dans la loi sur la statistique cantonale (LStat) du 25 janvier 2011, sont les suivantes :

- ☐ Fournir aux autorités cantonales et communales ainsi qu'à la collectivité des informations statistiques pertinentes, significatives, fiables et cohérentes ;
- ☐ Collecter, produire, traiter, analyser et stocker des données à but statistique sur la base de principes scientifiques choisis en toute indépendance, dans le respect de la charte de la statistique publique suisse ;
- ☐ Contribuer au développement du système suisse d'information statistique en collaborant avec la Confédération, les autres cantons, les communes, les organismes régionaux, les milieux scientifiques, les milieux économiques, les partenaires sociaux et la corporation statistique internationale.

8.2. Objectifs de l'année

Dans son programme de législature, en particulier dans le volet de la nouvelle approche de l'État, le Conseil d'État préconise que le gouvernement et l'administration cantonale se dotent d'outils et d'instruments de pilotage modernes et adaptés à leur temps. C'est pourquoi il affirme que la statistique doit être capable de définir et de proposer des indicateurs scientifiquement et méthodologiquement irréprochables pour assurer le suivi et la gestion politiques de ses mesures. Le fonctionnement de l'État pourra notamment être amélioré grâce à la mise en place de nouveaux outils de pilotage, tels que mentionnés dans le vaste projet de redressement des finances et de réforme de l'État.

En outre, au même titre que les autres services centraux, le STAT doit pouvoir assister et seconder tous les départements dans la mise en œuvre et le suivi des réformes.

Les informations statistiques exploitées et produites par le STAT contribuent à :

- ☐ Améliorer la connaissance et l'analyse des phénomènes collectifs et leur évolution ;
- ☐ Préparer, guider et évaluer les politiques publiques et en mesurer les effets ;
- ☐ Répondre, dans la mesure du possible, aux besoins d'information des collectivités publiques, des milieux scientifiques, de l'économie, des partenaires sociaux, de divers groupes d'intérêts, des médias et du public en général ;
- ☐ Réaliser des projets de recherche et des études prospectives d'intérêt général.

8.3. Ressources

À fin 2016, le STAT compte 5,9 emplois en équivalents plein temps (EPT).

Les ressources humaines 2016 sont réparties comme suit :

Chef de service	1 EPT
Adjoint	1 EPT
Assistante de direction	0.5 EPT
Chef-fe-s de projet	3.4 EPT

En plus des postes cités ci-dessus, une ressource du service de l'emploi effectue une partie de ses tâches statistiques dans les locaux du STAT. De même, le poste dédié à la réalisation des tableaux de bord (cockpit) pour le pilotage du Conseil d'État, issu de la dotation de l'office d'organisation, est

également localisé au STAT. Ces partenariats répondent à la volonté du Conseil d'État de rationaliser les compétences statistiques de l'administration en évitant une dispersion des forces et des ressources.

Le but de ces collaborations est de dégager des économies d'échelles et de profiter d'effets de synergie : échanges d'expériences, utilisation de logiciels statistiques spécifiques, connaissances dans le traitement et l'analyse de grandes bases de données, exploitation de données issues de sondage, etc.

8.4. Activités/réalisations

Tableaux de bord et cockpit pour le Conseil d'État

La mise en place du nouveau système de pilotage par tableaux de bord et indicateurs statistiques pour le Conseil d'État progresse. Après une période de définition du concept en quatre axes thématiques (2015), une première version (prototype) du cockpit a été mise en place pour le Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS). En phase de test durant le premier semestre 2017, ce prototype sera ensuite progressivement présenté puis examiné avec les autres départements de l'administration cantonale.

Sur l'ensemble de l'année 2016 ces travaux, ainsi que les éléments liés au projet Réforme de l'État, ont généré 156 jours de travail.

Monitoring des équilibres régionaux

Suite à un postulat du Grand Conseil (17 février 2015) concernant la répartition géographique des investissements dans le canton de Neuchâtel, le STAT a été sollicité par le Département des finances et de la santé pour la réalisation d'un inventaire d'indicateurs de monitoring des équilibres régionaux. L'élargissement à d'autres indicateurs que ceux strictement d'investissements permet une vision plus globale des équilibres régionaux en jeu dans le canton.

Après la définition d'une longue liste d'indicateurs, il a été décidé – en fonction de la pertinence et de la disponibilité des données – de traiter plus en détail une quarantaine d'indicateurs clés, répartis en 6 thématiques. Les résultats obtenus ont été cartographiés et illustrés à l'échelle des grandes régions du canton (Val-de-Travers, Val-de-Ruz, Montagnes et Littoral). Pour éviter toute erreur d'interprétation, ces représentations sont toujours accompagnées des calculs utilisés, des sources et d'une clé de lecture.

Ce projet a nécessité environ 25 jours de travail.

Recensement cantonal de la population

Le recensement cantonal de la population est la partie visible d'un projet général d'exploitation des registres administratifs des habitants, alimentés par l'ensemble des communes du canton, en étroite collaboration avec l'Office fédéral de la statistique (OFS). Les données brutes doivent en effet non seulement être tenues rigoureusement à jour, mais surtout être harmonisées entre elles selon les directives fédérales. Suite à une validation générale de la qualité des données, elles peuvent être exploitées à des fins statistiques, en particulier en fin d'année.

Le communiqué de presse présentant une partie des résultats du recensement cantonal de la population au 31 décembre 2015 a été publié le 12 février 2016. La population cantonale à la fin 2015 s'élevait à 177'970 personnes, soit un gain de 740 unités en une année. De nombreux fichiers de données et divers éléments interactifs ont été diffusés sur le site Internet du service de statistique, permettant à chacune et chacun de disposer des informations ciblées et pertinentes.

Traitement des données structurelles de population 2011-2013

Le « relevé structurel » est une enquête par échantillonnage effectuée chaque année par l'OFS auprès des personnes de 15 ans et plus, vivant dans un ménage privé (par opposition à un ménage

collectif tel qu'un home pour personnes âgées, par exemple). Cette nouvelle source de données permet de retrouver des informations qui ne sont pas saisies dans les registres administratifs, comme par exemple le statut migratoire, les ménages, la famille, le logement, le travail, la mobilité, la formation, la langue et la religion.

Le STAT doit traiter les données individuelles brutes fournies par l'OFS afin d'en tirer des résultats sous forme de tableaux ou de graphiques. Provenant d'une enquête par sondage, les résultats doivent par conséquent faire l'objet d'un traitement particulier (intervalle de confiance, exploitation spécifique, diffusion attentive).

En 2016, de nombreux nouveaux tableaux et graphiques ont été générés avec les données neuchâteloises. Ils ont été fournis à d'autres services cantonaux selon les demandes et ont été publiés dans l'annuaire statistique du canton de Neuchâtel 2016 ainsi que sur le site Internet.

Enquête annuelle sur les logements et les locaux industriels ou commerciaux vacants dans le canton de Neuchâtel

Le STAT procède chaque année depuis 1994 à un dénombrement des logements ainsi que des locaux industriels ou commerciaux vacants dans le canton de Neuchâtel. La date de référence pour ce recensement est fixée au 1er juin.

Conformément aux législations fédérales et cantonales, tous les propriétaires, personnel gérant les immeubles et communes sont tenus de participer à cet inventaire. Le STAT gère chaque étape de cette enquête et rend publics les résultats de ce dénombrement par deux communiqués de presse (logements / locaux industriels ou commerciaux) ainsi que par la publication de tableaux statistiques sur son site Internet.

Un taux de vacance des logements, selon le nombre de pièces et par commune, est produit par cette enquête. L'application de ce taux de pénurie est fixée dans un arrêté annuel déterminant le champ d'application de la loi limitant la mise en vente d'appartements loués (LVAL).

Ce projet ainsi que les diverses exploitations qui lui sont liées ont généré 25 jours de travail en 2016.

Statistiques de la formation en collaboration avec le DEF

Comme chaque année, le STAT apporte son soutien au service de l'enseignement obligatoire (SEO) et au service des formations postobligatoires (SFPO), par exemple en livrant à l'OFS les fichiers de microdonnées permettant d'élaborer quantités de statistiques sur les élèves, le personnel enseignant et les taux de réussite des diplômes délivrés dans le canton.

Réforme de l'école : adaptation des outils de mesures

Suite à la réforme du 3^e cycle, modifier ou créer de nouveaux outils de mesure du système scolaire est devenu une nécessité. En complément au travail d'analyse en cours réalisé par l'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP) – auquel le STAT a d'ailleurs contribué en fournissant de nombreuses données ciblées – de nouveaux indicateurs ont été créés et publiés soit dans le mémento scolaire soit sur Internet.

Épreuves cantonales du 3^e cycle

À partir des résultats des élèves, le service de statistique a réalisé pour le SEO des visualisations interactives qui facilitent l'évaluation globale des performances scolaires. Grâce à une méthode de travail itérative efficace entre l'office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO) et le STAT, il a été possible de créer des visualisations riches en informations, conçues pour répondre à des interrogations très précises.

Prévisions d'effectifs de rentiers AI

Dans une volonté d'améliorer ses outils d'analyse, le service des institutions pour adultes et mineurs (SIAM) a fait appel au STAT pour valoriser les données envoyées régulièrement à l'Office fédéral des affaires sociales (OFAS). À partir de ces données brutes, des séries temporelles décrivant des effectifs de personnes au bénéfice de rentes AI par catégorie d'handicap ont été constituées.

Une autre demande du SIAM était de prolonger ces séries sur quatre années en réalisant des prévisions d'effectifs de personnes au bénéfice de rentes AI. Modéliser des séries aussi courtes n'est pas une chose aisée et demande des compétences et des ressources particulières. Heureusement, grâce à ses liens avec l'Université de Neuchâtel (UNINE), le STAT a su trouver des synergies, notamment en recourant aux services d'un étudiant en statistique dans le cadre de son travail de Master. L'étudiant-stagiaire a été accompagné et son travail régulièrement évalué. Cette collaboration a donné lieu à un rapport final qui rend désormais possible la comparaison des effectifs des personnes au bénéfice de rentes AI par catégorie d'handicap avec d'autres cantons romands. Le rapport remplit également pleinement son premier objectif : fournir une aide à la décision au SIAM dans sa planification. De l'avis des deux entités, l'interaction entre le service de statistique et le service des institutions pour adultes et mineurs a été jugée très efficace et de nouveaux projets sont déjà en préparation.

Tableaux de bord destinés aux communes neuchâteloises

Les différents tableaux de bord des communes neuchâteloises ont été régulièrement mis à jour durant l'année 2016, au rythme de la publication officielle des données. Actuellement, des tableaux concernant 11 thématiques différentes (telles que, par exemple, la population, l'emploi, les logements ou les ménages) sont disponibles à l'échelle communale.

Dans le courant de l'année 2016, deux nouvelles thématiques ont été ajoutées : les flux de population et les statistiques des radars de la police. Les premiers présentent, pour chaque commune, les arrivées et les départs en fonction de caractéristiques comme le sexe, l'état civil, la nationalité, l'âge ou le type de permis. Les tableaux des radars reprennent les statistiques transmises par la police. Afin de compléter les vues graphiques, une cartographie des axes contrôlés est publiée pour les communes. Cette dernière permet de visualiser, par exemple, les zones d'infraction.

Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ)

En 2016, le service de statistique a poursuivi la mise en œuvre des missions de l'Observatoire visant à approfondir davantage la connaissance transfrontalière du territoire de l'Arc jurassien. Dans cette optique, le service a réalisé les projets inscrits dans le programme annuel de travail de l'OSTAJ. Au niveau administratif, le STAT gère la base de données des clients de l'ensemble des partenaires OSTAJ (environ 1'700 clients) et assure la diffusion, côté suisse, de toutes les publications.

De janvier à décembre 2016, le STAT a mis à disposition de l'OSTAJ un total de 203 jours de travail. Cette force de travail a permis d'enrichir les travaux de l'Observatoire par de nouvelles analyses transfrontalières, listées ci-après.

Statistiques médicales dans l'Arc jurassien

Le comité de pilotage de l'OSTAJ a souhaité explorer la thématique de la santé dans l'Arc jurassien. Le STAT étant chargé de piloter ce projet, il a mené des investigations côté suisse et s'est approché de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Bourgogne Franche-Comté pour mettre en place un partenariat externe. Cette collaboration a permis d'harmoniser les données et d'établir un premier portrait franco-suisse des statistiques médicales. Une fiche thématique est en cours de finalisation, elle sera publiée dans le premier trimestre 2017.

Forum 2016

Sous le thème « bilan et perspectives », le troisième forum organisé par l'OSTAJ le 7 septembre 2016 à Pontarlier a permis de dresser le bilan d'une décennie d'études au service de la coopération transfrontalière. Le service de statistique a activement participé à l'organisation et à la réussite de cet événement.

Arc jurassien : 30 ans d'évolution

Dans le cadre de son activité au sein de l'OSTAJ, le STAT a réalisé une étude multi-thèmes qui retrace les évolutions de l'Arc jurassien franco-suisse durant les 30 dernières années. Cette publication, qui coïncide avec les trente ans de la Conférence TransJurassienne (CTJ) et les dix ans de l'OSTAJ, met l'accent sur la représentation cartographique pour montrer les évolutions démographiques et les mutations économiques qu'ont connu au cours de ces périodes la population et l'emploi sur ce territoire. Elle est articulée autour de deux périodes : une longue période d'environ trente ans, et l'autre, plus courte, concentrée sur les dix dernières années.

Cette analyse a été présentée et diffusée le 7 septembre 2016 lors du forum de l'OSTAJ.

Indicateurs de contexte Interreg : « 2015 : des trajectoires divergentes de part et d'autre de la frontière »

Le programme opérationnel de coopération territoriale européenne Interreg IV France-Suisse a renouvelé sa commande à l'OSTAJ pour actualiser les indicateurs portant sur la situation socio-économique des territoires frontaliers de l'Arc jurassien et du Bassin lémanique. Cette année, la collecte de données a également concerné le canton de Fribourg qui est intégré dans le programme de coopération Interreg 2014-2020.

Avec l'achèvement du programme Interreg IV et le passage au programme Interreg V 2014-2020, le rapport 2016, en plus de mettre à jour les indicateurs conventionnels, dresse dans la mesure du possible une rétrospective de la période d'exercice 2007-2013.

Le marché du travail dans l'Arc jurassien

Suite à la réalisation des indicateurs de contexte Interreg, le service de statistique a proposé de capitaliser le travail fourni en exploitant les données déjà collectées, mais sur le nouveau périmètre de l'OSTAJ uniquement. La fiche traite les thématiques de l'emploi, des frontaliers et frontalières et du chômage. Un encadré porte également sur la démographie. Enfin, une nouvelle carte du périmètre a été réalisée.

Cette fiche a été entièrement mise en page par le service de statistique.

Parmi les autres projets de l'OSTAJ, on peut citer :

- **Réponses aux demandes** : en 2016, le STAT a pris en charge les demandes d'informations et de données adressées à l'OSTAJ. Il a consacré 8 jours à ces réponses ponctuelles.
- **Réalisation et suivi des travaux de base** : les travaux de base concernent des projets réguliers s'inscrivant dans la continuité des travaux de l'OSTAJ et assurant une information permanente de données, de cartes et d'indicateurs statistiques pour l'ensemble du territoire de l'Arc jurassien. Ils concernent principalement la mise à jour régulière et l'enrichissement du site internet de l'OSTAJ, la mise à jour des fonds de cartes et des données dans l'outil cartographique interactif, ou encore la production et la mise en ligne régulières des indicateurs transfrontaliers sur l'emploi, le chômage et les frontaliers et frontalières.
- **Nouvelles compétences** : dans le but de faciliter le travail de réalisation des fiches OSTAJ, le STAT s'est doté de nouvelles compétences. Les travaux de réalisation de cartes géographiques sont maintenant totalement maîtrisés à l'interne du service, de même que les compétences de mise en page des fiches. Ainsi, le service pourra dès maintenant gérer plus facilement tout le processus de la production des fiches (rédaction, cartes et maquettage).

Rapport social 2015

Le rapport social 2015 est le fruit d'une collaboration étroite entre le service de l'action sociale et le service de statistique du canton de Neuchâtel. Cette analyse s'inscrit dans le cadre des instruments de monitoring que le gouvernement neuchâtelois souhaite mettre en place afin d'orienter les actions visant à réduire les besoins d'assistance et lutter contre la pauvreté. Ce document dresse un panorama de la situation sociodémographique et économique de la population neuchâteloise en termes de conjoncture économique, de répartition de richesse et de pauvreté. Il permet d'analyser l'étendue des prestations sociales dans le canton de Neuchâtel à travers des fiches synthétiques mettant,

d'une manière générale, l'accent sur les bénéficiaires et les montants octroyés à ceux-ci. Chaque fiche est complétée par quelques indicateurs pertinents propres à chaque prestation.

Journée suisse de la statistique 2016 : « La statistique comme instrument de pilotage ».

Les journées suisses de la statistique 2016 se sont déroulées à Neuchâtel les 15 et 16 septembre 2016. Le service de statistique y a activement participé, non seulement dans sa partie logistique et organisationnelle, mais également en termes de contenu en présentant différents projets :

- ☐ Outil de pilotage pour le Conseil d'État neuchâtelois (cockpit),
- ☐ Modélisation des conditions d'accès aux écoles du postobligatoire,
- ☐ Situation sociale dans le canton de Neuchâtel,
- ☐ Fiches sectorielles de l'emploi.

Cette manifestation a permis au STAT de rayonner sur l'ensemble de ses partenaires suisses. Elle a généré 28 jours de travail en 2016.

Travaux relatifs à la fiscalité et aux finances en collaboration avec le DFS

À l'instar de ces dernières années et en étroite collaboration avec le service des communes, le service financier, le service des contributions et le secrétariat général du DFS, le service de statistique a participé activement à la réalisation d'importants dossiers relevant de la compétence du DFS.

Au chapitre des finances, le STAT a poursuivi ses activités relatives à la mise en perspective statistique des résultats comptables de l'État et des communes. Les résultats de ces travaux sont consultables en ligne au travers d'une fiche financière cantonale, d'un mémento financier ainsi que de 36 fiches financières communales.

Au niveau de la fiscalité, le STAT a produit en 2016 le désormais traditionnel rapport relatif à la statistique fiscale. Ce document, divisé en trois parties, analyse la structure des contribuables personnes physiques et morales neuchâteloises ainsi que les autres types d'impôt.

Enfin, le STAT a joué son rôle de vérificateur et de transmetteur de données dans le cadre du fonds de répartition intercommunal des personnes morales et de la péréquation financière intercommunale (volets des ressources et de la surcharge structurelle).

Nouveau calcul d'attribution des subsides LAMal

Au cours de l'année 2016, le service de statistique a été sollicité par l'office cantonal de l'assurance-maladie (OCAM) et le secrétariat général du DEAS (SEAS) afin de participer à la refonte du calcul permettant l'octroi de subsides d'assurance maladie en faveur des bénéficiaires ordinaires (hors bénéficiaires PC AVS-AI et bénéficiaires aide sociale).

Ces travaux ont consisté à mesurer les effets financiers, pour l'État, d'une modification du paramétrage dans le calcul du revenu déterminant des personnes assurées, notamment le relèvement du montant de la fortune dans les conditions d'octroi.

Le STAT a ainsi proposé quinze scénarii différents à l'OCAM et au SEAS afin de leur permettre d'appréhender au mieux les conséquences des modifications opérées.

La nouvelle réglementation issue de ces réflexions doit entrer en vigueur au cours du premier semestre 2017.

Statistique des prix de l'immobilier

Débutée en 2015, la nouvelle statistique des prix de l'immobilier, née d'une collaboration entre le service de la géomatique et du registre foncier (SGRF) et le service de statistique, a été étoffée. Elle couvre maintenant toutes les ventes immobilières de l'ensemble du territoire cantonal. Afin d'offrir différents degrés de précision, plusieurs niveaux d'agrégation sont disponibles, tels que la région, le

district, la commune ou la localité, pour les biens de type : appartements, maisons individuelles et maisons mitoyennes.

D'entente avec le SGRF, le STAT va continuer de mettre à jour les données durant l'année 2017. Les résultats obtenus seront, à terme, comparés avec la nouvelle statistique des prix de l'immobilier actuellement en création à l'OFS. Sur l'année, cette statistique a généré 20 heures de travail.

Veille du marché de l'emploi

En tant que pôle de compétences pour le traitement de données chiffrées, le service de statistique contribue au projet de veille du marché de l'emploi du service de l'emploi. Ce dernier vise à améliorer la compréhension de l'environnement économique et socioculturel dans lequel les actifs neuchâtelois évoluent et à déterminer les tendances structurelles influençant sa transformation. Concrètement, il s'agit de mettre en place un système d'informations ainsi qu'une méthodologie de travail pour récolter et traiter des informations quantitatives et qualitatives sur le marché du travail.

Le concept général a été déterminé et une réflexion sur les interactions avec le projet de cockpit a été menée. Environ un tiers des indicateurs devraient pouvoir être repris directement.

Étude du marché du travail neuchâtelois

Sur mandat conjoint de la chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI) et du Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS), l'Université de Neuchâtel et le STAT ont mené une étude complète du marché du travail neuchâtelois en axant leurs analyses sur les branches d'activité économique du canton.

Faisant le constat d'un canton dynamique, créateur de richesses et d'emplois mais également d'un taux de chômage élevé, et de la difficulté de nombreuses entreprises à recruter certaines compétences, cette étude vise à distinguer la situation de chacune des branches économiques pour avoir une vue précise de la situation à Neuchâtel et pour mieux connaître ce qui sépare les personnes à la recherche d'emploi du marché du travail.

Suite aux rapports de l'UNINE et du STAT, ce dernier a compilé les analyses pour finalement produire une fiche synthétique par branche mettant en regard différentes données relatives à la structure de l'emploi, à l'emploi frontalier et au profil des personnes à la recherche d'emploi. Toutes ces mesures sont également suivies dans le temps et comparées à la Suisse et parfois à d'autres cantons proches, géographiquement ou par leur structure, du canton de Neuchâtel.

Cette étude devrait permettre d'identifier des pistes concrètes pour orienter l'appui offert aux chômeuses et chômeurs neuchâtelois, afin de maximiser leur chance de retrouver un l'emploi. Elle a en outre fait l'objet d'une conférence de presse, le 10 mars 2016, organisée entre l'État, l'Université et la CNCI.

Collaborations

Les services et offices régionaux de statistiques suisses se réunissent au sein de plusieurs conférences régionales. Le service de statistique est activement représenté dans le cadre de la Conférence des offices romands et tessinois de statistique (CORT) ainsi que dans son instance faîtière, la Conférence des offices régionaux de statistique (CORSTAT).

Le STAT collabore avec d'autres partenaires nationaux et internationaux. L'Institut national de la statistique et des études économique (INSEE) français de la région de Bourgogne-Franche-Comté constitue son interlocuteur privilégié pour toutes les statistiques couvrant la région de l'Arc jurassien.

Le chef du service neuchâtelois de statistique préside en outre le conseil de fondation de la Fondation interjurassienne pour la statistique (FISTAT) depuis 2013. Elle réunit les activités statistiques du canton du Jura et du Jura bernois. En 2016, une grande partie des travaux du Conseil de fondation a été concentrée sur les activités de dissolution de la Fondation.

Prestations statistiques pour le canton du Jura

En 2015, les gouvernements des cantons du Jura et de Neuchâtel ont signé un nouvel accord de coopération. Dès le 1^{er} janvier 2017, le service neuchâtelois de statistique produira et diffusera les données statistiques relatives au canton du Jura.

Dans le courant de l'année 2016, en vue de la réalisation de ces prestations, le STAT a mené une série de travaux préparatoires pour que l'année 2017 puisse débiter avec un site Internet en fonction et une infrastructure prête à répondre aux sollicitations jurassiennes.

Demandes ponctuelles et sollicitations

En plus des projets spécifiques brièvement présentés ci-dessus, le service de statistique répond quotidiennement à des demandes de renseignement liées aux différents domaines de connaissances statistiques. Dans le courant de l'année 2016, le STAT a reçu et traité plus de 300 demandes ponctuelles qui ont engendré 170 jours de travail. Environ la moitié d'entre elles émanaient de l'administration cantonale et l'autre moitié du public en général (étudiants, entreprises, université, communes, ...). Les domaines d'intérêt les plus marqués sont la population, l'emploi et le chômage, la construction et le logement.

En outre, en 2016, près de 8'000 cartes statistiques interactives ont été générées dans l'atlas statistique en ligne (www.ne.ch/cartostat). Ce sont ainsi près de 22 cartes qui ont été produites en moyenne chaque jour.

Enfin, le site Internet du service de statistique a fait l'objet de plus de 35'000 pages vues au cours de l'année 2016, soit près de 3'000 pages vues par mois.

8.5. Perspectives

Les perspectives de développement pour le service de statistique sont multiples en 2017. Parmi les principales, on peut citer les éléments suivants :

Le projet de cockpit pour le Conseil d'État et pour les départements de l'administration cantonale entrera dans une phase plus concrète, avec la finalisation du prototype de cockpit du Département de l'économie et de l'action sociale. Les autres départements seront approchés pour examiner leurs besoins en termes de pilotage. En outre, l'examen de l'architecture informatique sera également réalisé, afin de permettre un stockage et une mise à jour des informations optimisés et facilités.

Le STAT rencontrera l'ensemble des départements de l'administration cantonale afin de recenser tous les projets et activités statistiques de l'État. Ces travaux répondent à l'obligation légale de mettre en place un programme statistique pluriannuel (art. 15 LStat). Ce dernier permettra d'avoir une vue d'ensemble des activités et des projets statistiques du canton, d'en estimer les ressources, de les prioriser et de planifier leur réalisation dans un horizon de moyen terme (2018-2021).

Les prestations réalisées pour le canton du Jura feront l'objet d'une attention particulière puisque 2017 sera la première année concernée par le contrat de prestations entre les cantons de Neuchâtel et du Jura. Un soin particulier sera donné à la mise à jour des informations statistiques sur le site Internet (stat.jura.ch), à la réponse aux demandes et à la confection d'un mémento statistique jurassien.

9. ÉTABLISSEMENTS AUTONOMES

9.1. Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC)

La caisse cantonale neuchâteloise de compensation présente un rapport de gestion séparé, disponible sur le site internet www.caisseavsne.ch.

9.1.1. Prestations complémentaires

En application de l'ordonnance du 7 novembre 2007 sur la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, les tâches et les dépenses résultant des prestations individuelles de l'AVS et de l'AI sont assumées en totalité par la Confédération.

En ce qui concerne les prestations complémentaires AVS/AI, elles restent assumées conjointement par la Confédération (5 huitièmes) et les cantons (3 huitièmes), selon la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI du 6 octobre 2006 (art. 13).

Dès lors, la répartition 2016 des charges AVS/AI s'établit comme suit :

Libellé	Montant en CHF
Dépenses relatives à l'application des lois fédérales sur l'AVS et l'AI	
Remise de cotisations AVS	1'599'942.60
Total	1'599'942.60
Dépenses relatives à l'application de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI	
AVS	
Prestations complémentaires	66'553'169.85
- Subventions fédérales	-20'770'879.05
Frais administratifs	1'581'511.45
- Subventions fédérales	-900'970.00
Total AVS	46'462'832.25
AI	
Prestations complémentaires	47'494'665.25
- Subventions fédérales	-19'789'437.30
Frais administratifs PC AI	814'841.41
- Subventions fédérales	-464'135.00
Total AI	28'055'934.36
Total prestations complémentaires	74'518'766.61
Total	76'118'709.21

9.2. Office de l'assurance-invalidité (OAI)

L'office de l'assurance-invalidité présente un rapport de gestion séparé.

9.3. Centre neuchâtelois d'insertion professionnelle (CNIP)

Le centre neuchâtelois d'insertion professionnelle présente un rapport de gestion séparé.

9.4. Caisse cantonale neuchâteloise d'assurance chômage (CCNAC)

La caisse cantonale neuchâteloise d'assurance chômage présente un rapport de gestion séparé.

TABLE DES MATIÈRES

1.	EN BREF	1
1.1.	Introduction	1
1.2.	Service de l'économie	3
1.3.	Service de l'emploi	4
1.4.	Service des migrations	5
1.5.	Service de la cohésion multiculturelle	6
1.6.	Service de l'action sociale	6
1.7.	Service de statistique	8
2.	SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	9
2.1.	Missions	9
2.2.	Ressources	9
2.3.	Événements principaux	9
2.4.	Activités/réalisations	10
3.	SERVICE DE L'ÉCONOMIE	17
3.1.	Missions	17
3.2.	Ressources	18
3.3.	Événements principaux	18
3.4.	Activités/réalisations	19
3.5.	Perspectives	31
4.	SERVICE DE L'EMPLOI	33
4.1.	Missions	33
4.2.	Objectifs de l'année	33
4.3.	Ressources	36
4.4.	Événements principaux	37
4.5.	Activités/réalisations	39
4.6.	Perspectives	42
5.	SERVICE DES MIGRATIONS	43
5.1.	Missions	43
5.2.	Ressources	43
5.3.	Événements principaux	43
5.4.	Activités/réalisations	44
5.5.	Perspectives	53
6.	SERVICE DE LA COHÉSION MULTICULTURELLE	55
6.1.	Missions	55
6.2.	Objectifs de l'année	55
6.3.	Ressources	55
6.4.	Événements principaux	55
6.5.	Activités/réalisations	56
6.6.	Perspectives	64
7.	SERVICE DE L'ACTION SOCIALE	65
7.1.	Missions	65
7.2.	Objectifs de l'année	65
7.3.	Ressources	66
7.4.	Événements principaux	66
7.5.	Activités/réalisations	67
7.6.	Perspectives	80
8.	SERVICE DE STATISTIQUE	83
8.1.	Missions	83
8.2.	Objectifs de l'année	83
8.3.	Ressources	83
8.4.	Activités/réalisations	84
8.5.	Perspectives	90
9.	ÉTABLISSEMENTS AUTONOMES	91
9.1.	Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC)	91
9.2.	Office de l'assurance-invalidité (OAI)	91
9.3.	Centre neuchâtelois d'insertion professionnelle (CNIP)	91
9.4.	Caisse cantonale neuchâteloise d'assurance chômage (CCNAC)	91